

RAPPORT  
SUR LE  
BUDGET  
PRIMITIF  
2023





RAPPORT  
SUR LE  
BUDGET  
PRIMITIF  
2023





Grégory DOUCET © Renaud Alouche

## Comment qualifieriez-vous ce budget 2023 ?

### Grégory Doucet

C'est un budget protecteur et visionnaire malgré la grave crise de l'énergie et de l'inflation que nous traversons.

En effet, la Ville de Lyon fait face, comme les autres collectivités, à une explosion du coût de l'énergie et aux conséquences de l'inflation, sans réel soutien de l'État.

Dans ce contexte, l'objectif de ce budget est d'assurer la continuité et la qualité des services publics : à Lyon, aucune piscine, bibliothèque ou crèche ne sera fermée en 2023 pour des raisons budgétaires. Nous allons même plus loin en accélérant le développement des projets indispensables à la justice sociale et à la transition écologique, à travers notamment la rénovation des équipements publics existants, et en construisant ceux de demain.

Il nous fallait réussir ce challenge tout en maintenant les équilibres financiers de la ville à moyen et long termes. Garantir une situation financière saine permet de mettre en œuvre les services dont tous les Lyonnais et Lyonnaises d'aujourd'hui et de demain, ont besoin, et notamment les plus fragiles.

## Pourquoi avoir décidé d'augmenter le taux de taxe foncière ?

### Audrey Hénocque

Il faut avoir en tête qu'en 2023 la Ville de Lyon fera face à une augmentation de ses dépenses contraintes de plus de 50 millions d'euros.

Face à cette situation inédite, la Ville de Lyon a mis en œuvre des économies par une modération des projets de politiques publiques, mais également par des économies de consommation d'énergie d'au moins 10 % grâce au plan de sobriété réalisé par un groupe de travail transpartisan.

Ces économies n'étant pas suffisantes, il convenait d'équilibrer le budget par une augmentation de recettes. Or, aujourd'hui, il n'y a plus que la taxe foncière dont les Communes peuvent voter le taux et percevoir la recette. Il a donc été calculé une augmentation la plus basse possible pour ne pas mettre les propriétaires fonciers en difficulté, mais suffisante pour permettre à la ville de garder un budget équilibré. Cela signifie qu'en 2023 la ville continuera à dégager une épargne brute importante, d'environ 77 millions d'euros, qui sert tant de filet de sécurité pour absorber les crises qu'à financer l'investissement. Le recours à la dette restera ainsi limité en 2023.

Malgré cette augmentation, qui porte notre taux de taxe foncière de 29,26 % à 31,89 %, Lyon reste une des grandes villes les moins imposées. En effet le taux moyen des villes de plus de 200 000 habitants hors Paris est de 40,12 %.



Audrey Hénocque © Muriel Chaulet

# ÉDITO

## Concrètement, qu'est-ce qui sera financé par le budget municipal en 2023 ?

### Grégory Doucet

Après un début de mandat consacré à l'élaboration de la programmation des investissements, les projets vont devenir plus visibles en 2023, notamment en matière de végétalisation et de rénovation thermique des bâtiments.

Nous poursuivons les opérations de réaménagement d'espaces urbains que ce soit à la Part-Dieu, dans le quartier Langlet Santy (8<sup>e</sup>) ou encore à la Cité Jardin (7<sup>e</sup>). 4,7 millions d'euros seront consacrés au développement du logement social.

La culture et le patrimoine bénéficieront de projets importants (par exemple le réaménagement Musée de l'Imprimerie et de la communication graphique, dans le 2<sup>e</sup>). Nous renforcerons également le financement du Théâtre des Célestins et de l'AONL, pour les aider à faire face à l'augmentation de leurs charges.

La Ville soutiendra également l'installation de grandes institutions dans le champ de la santé en participant à la création, dans le 7<sup>e</sup> arrondissement, de l'académie de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), du nouveau siège du Centre International de Recherche contre le Cancer (CIRC) et de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES).

### Audrey Hénocque

En 2023 nous poursuivrons également nos efforts pour une ville à hauteur d'enfants : amélioration de la restauration scolaire, végétalisation des cours d'écoles et des crèches, apaisement des rues, développement des ateliers d'été pour les enfants de trois à six ans, mise en œuvre des conseils d'arrondissement des enfants, ...

L'enfance bénéficiera aussi du lancement de nouveaux projets de crèches, en partie en plein air, comme à Confluence (2<sup>e</sup>), Mandela (3<sup>e</sup>) ou sur le Quai Arloing (9<sup>e</sup>) ; et en matière scolaire, en complément du regroupement des restaurants du groupe scolaire Condé, il est prévu l'ouverture en septembre 2023 de quatre nouvelles écoles : Wangari Mathaai, Eugénie Brazier, Frida Kahlo et Audrey Hepburn.

Pour nos aînés la ville versera en 2023 une subvention de 2 millions d'euros à la SAHLMAS pour l'EHPAD Vilette d'Or à la Sarra (3<sup>e</sup>).

La réhabilitation des équipements sportifs est aussi une priorité au regard des besoins et de la dette patrimoniale. Les réhabilitations concerneront notamment la patinoire Baraban ou le gymnase Bellecombe dans le 6<sup>e</sup>. Et le projet de nouveau complexe sportif incluant une piscine dans l'îlot Kennedy (8<sup>e</sup>) est lancé !

Plus globalement 2023 sera une année sportive avec l'organisation d'un village pendant la Coupe du monde de rugby à l'automne sur la Place Bellecour !

### Grégory Doucet

Enfin, la ville commencera en 2023 à réaliser les projets plébiscités par les Lyonnais et les Lyonnaises à travers le budget participatif. C'est 12,5 millions d'euros d'investissement qui permettront de financer les 110 projets retenus sur l'ensemble des arrondissements de la ville.

Et puis nous avons besoin de recruter du personnel, par exemple au sein de la Police Municipale ou dans les crèches. Le budget 2023 nous permet ainsi de créer environ 70 emplois et de continuer à rendre les conditions de travail à la Ville de Lyon plus attractives.



# SOMMAIRE

## 01.

### LE PROFIL DE LA VILLE

Chiffres clés	07
Profil socio-économique	10
Organigramme des services	22

## 02.

### CADRE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE

La planification budgétaire	26
L'organisation budgétaire	27

## 03.

### ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

Repères méthodologiques	31
L'équilibre du budget en synthèse	32
Section de fonctionnement	35
Section d'investissement	52

## 04.

### POLITIQUES PUBLIQUES

Notice	55
Nombre d'etp	56

### RELATIONS À L'USAGER

Lyon en direct	58
Service des mairies d'arrondissement	59
Missions démocratie ouverte	60

### RELATIONS PUBLIQUES, COMMUNICATION ET ÉVÈNEMENTIEL

Évènements et animations	63
Logistique urbaine festivités	64
Communication externe	65
Cabinet du maire	66

### SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DES RISQUES

Sécurité Prévention	68
Secrétariat général Pôle technologique	69
Santé	70
Régulation urbaine	71
Sécurité Tranquillité Sûreté	72

### CULTURE ET PATRIMOINE

Musée d'art contemporain	75
Musée des Beaux-Arts	76
Centre d'histoire de la résistance et de la déportation	77
Musées d'histoires et de sociétés	78
Directions des affaires culturelles	80
Service archéologique	82
Archives municipales	83
Théâtre des célestins	84
Auditorium-ONL	85
Opéra de Lyon	86
Animation évènementielle	87
Bibliothèque municipale	88

### PETITE ENFANCE

Petite enfance	91
----------------	----

### ÉDUCATION

Éducation	92
-----------	----

### SPORT

Sports	94
Évènements et animations	95

### SOLIDARITÉ

Égalité et hospitalité	96
Développement territorial	97
Action sociale	98

### ESPACES PUBLICS

Services funéraires	100
Cadre de vie	101
Aménagement urbain	102
Espaces verts	104
Éclairage urbain	105
Mobilités urbaines	106

### DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL

Université, recherche	107
Économie, commerce et artisanat	108
Relations internationales	109
Halles Paul Bocuse	110
Développement territorial	112

# 01. PROFIL DE LA VILLE



## CHIFFRES CLÉS

Forte de son histoire, de sa culture et de son dynamisme, Lyon est aujourd'hui la ville-capitale de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

3<sup>e</sup> ville française, elle rassemble 522 969 habitants, au sein d'une métropole de 1,4 millions de Grands-Lyonnais et Grandes-Lyonnaises.



### POPULATION

**522 969**

habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2022

**+22 254**

sur 5 ans (+0.9% par an)

**268 068**

actifs

**64 000**

étudiants

Source : INSEE

### IMMOBILIER

**308 301**

logements

+1% en 1 an



### EMPLOI



**25 664**

établissements actifs

**334 301**

emplois à Lyon

### CULTURE



**6**

musées  
municipaux

**1**

théâtre en régie  
Théâtre des Célestins

**1**

bibliothèque centrale  
(la Part-Dieu)

**8**

scènes  
découvertes  
théâtre (2),  
danse (1), cirque (1),  
arts de la rue et de  
l'espace public (1),  
musique (3)

**1**

Auditorium  
Orchestre National

**5**

théâtres  
concedés

**15**

bibliothèques  
d'arrondissements



## SPORT

**400**

clubs

**66 000**

pratiquants adhérents

**3**

grands équipements sportifs

Palais des Sports, Halle d'athlétisme

Diagana, Gymnase Mado Bonnet

8 piscines, 55 gymnases, 29 stades, 2 patinoires



## MOBILITÉS DOUCES

**3 320** km

pistes cyclables

**4**

métros

**7**

trams

**2**

funiculaires

**3**

lignes de bus majeures



## SANTÉ ET COHÉSION SOCIALE

**50**

EHPAD

**3700**

places

**22**

résidences



## ESPACES VERTS

**300** parcs,  
squares et  
jardins



## ÉDUCATION ET JEUNESSE

**47 100**

élèves

**208**

écoles publiques



## ÉDUCATION POPULAIRE

**40**

MJC, centres sociaux et assimilés

**1<sup>er</sup>**

parc urbain européen  
de par sa taille.

107 ha, 6 millions de visiteurs





**19<sup>e</sup>**  
des 53  
meilleures villes  
du monde, 1<sup>ère</sup>  
ville française  
*Le Progrès Juillet 2022*



**2<sup>e</sup>**  
ville étudiante  
après Toulouse  
*L'Étudiant 2020/2021*



**5<sup>e</sup>**  
ville les plus  
verte de France  
*Observatoire Villes Vertes 2020*



**1<sup>ère</sup>**  
ville où il fait  
bon travailler  
*hellowork*



**2<sup>e</sup>**  
ville avec la  
meilleure offre  
culturelle  
*L'Express*



**1<sup>ère</sup>**  
destination  
à découvrir  
à travers le  
monde en  
2022  
*World Travel Awards*



**1<sup>ère</sup>**  
place des  
métropoles  
françaises les  
plus attractives  
*Baromètre Arthur Loyd 2021*



**1<sup>ère</sup>**  
métropole  
à concilier  
attractivité  
économique  
et transition  
écologique  
*veridik.fr*



**11<sup>e</sup>**  
place mondiale  
des villes  
responsables  
*GDS index*

## A. STRUCTURE DE LA POPULATION

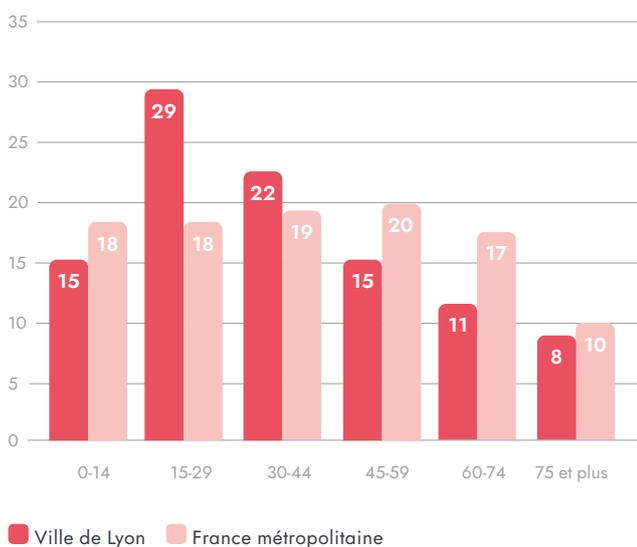
### A.1 STRUCTURE PAR ÂGE

#### Répartition par tranche d'âge

	Ville de Lyon		France métropolitaine
	Nombre	%	%
<b>Ensemble</b>	<b>522969</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
0-14	79487	15	18
15-29	151238	29	18
30-44	112719	22	19
45-59	80312	15	20
60-74	59652	11	17
75 et plus	39562	8	10

Les lyonnais sont jeunes : **44 %** de la population à moins de 30 ans. Par rapport à la France métropolitaine, la tranche d'âge 15-29 ans se démarque en représentant **29 %** de la population Lyonnaise

#### Répartition par tranches d'âge



A l'inverse, le nombre d'habitants de plus de 45 ans est moindre à Lyon que dans le reste de la France **34 %** contre **46,1 %** en France Métropolitaine

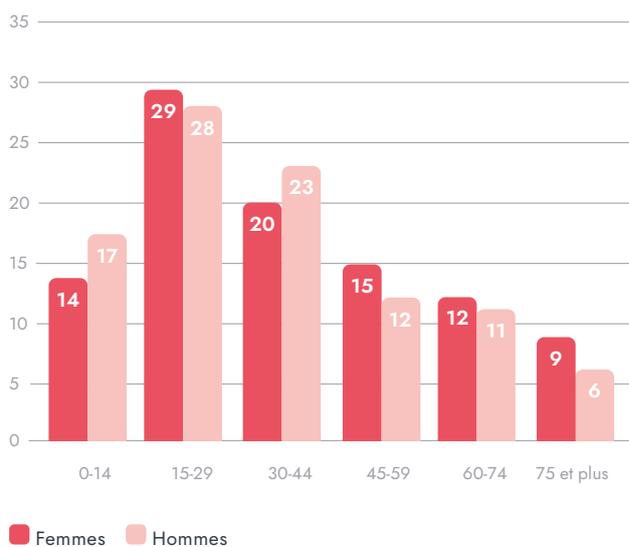
### A.2 RÉPARTITION FEMME/HOMMES

#### Répartition par sexe

	Ville de Lyon			
	Femmes		Hommes	
	Nombre	%	Nombre	%
<b>Ensemble</b>	<b>277 056</b>	<b>100</b>	<b>245 913</b>	<b>100</b>
0-14	38 990	14	40 496	17
15-29	81 279	29	69 959	28
30-44	56 312	20	56 407	23
45-59	41 248	15	39 064	12
60-74	33 583	12	26 069	11
75 et plus	25 644	9	13 917	6

La population Lyonnaise est composée de **277 056** femmes et **245 913** hommes. Il y a donc **31 143** femmes de plus que d'hommes. La proportion homme/femme est équilibrée à l'exception des tranches d'âges 15-29 et 75+

#### Répartition par sexe



Les hommes sont majoritaires dans les tranches d'âges entre 0-14 ans et 30-44 ans, les femmes sont majoritaires dans le reste des tranches d'âges.

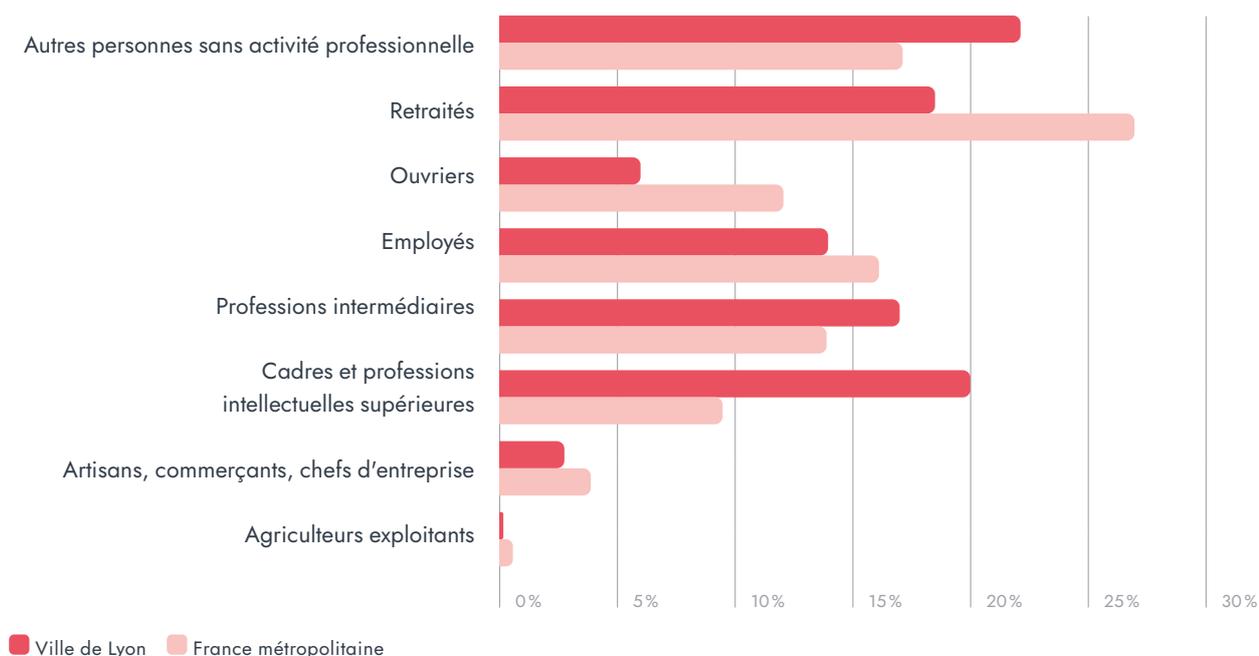
### A.3 CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES

#### Population par catégories socioprofessionnelles (> 15 ans)

	Ville de Lyon		France métropolitaine
	Nombre	%	%
<b>Ensemble</b>	<b>443 394</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
Agriculteurs exploitants	57	0	0,8
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	12 636	3	3,5
Cadres et professions intellectuelles supérieures	90 329	20	9,6
Professions intermédiaires	76 261	17	14,2
Employés	61 650	14	16
Ouvriers	27 076	6	12
Retraités	79 199	18	27,2
Autres personnes sans activité professionnelle	96 135	22	16,6

Seule la population de plus de 15 ans est prise en compte au titre de la répartition de la population par catégorie socio-professionnelle. **20%** de la population de plus de 15 ans est composé de cadres et professions intellectuelles supérieures. C'est 10,4% de plus que ce que l'on constate au niveau national. A l'inverse le nombre de retraité représente **18%** de la population de plus de 15 ans contre **27,2%** au niveau national.

#### Population par catégories socioprofessionnelles (> 15 ans)



Parmi les autres catégories socioprofessionnelles, on constate que la ville de Lyon compte proportionnellement plus de professions intermédiaires que le reste de la population française. Le graphique permet également de visualiser que la proportion de retraités à Lyon est moindre qu'ailleurs en France.

## A.4 MÉNAGES

### Répartition des ménages (chiffres 2019)

	Ville de Lyon		France métropolitaine
	Nombre	%	%
<b>Ensemble</b>	<b>269 477</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Ménages d'une personne</b>	<b>136 461</b>	<b>50,6</b>	<b>37</b>
Hommes seuls	58 261	21,6	16,1
Femmes seules	78 200	29	21
<b>Autres ménages sans famille</b>	<b>12 990</b>	<b>4,8</b>	<b>1,9</b>
<b>Ménages avec famille(s)</b>	<b>120 027</b>	<b>44,5</b>	<b>61</b>
Couple sans enfant	52 961	19,7	26,3
Couple avec enfant(s)	46 091	17,1	25,2
Famille monoparentale	20 974	7,8	9,5

La ville de Lyon compte **269 477** ménages. La structure des ménages Lyonnais est inversée par rapport à la structure des ménages français. En effet, **50,6%** des ménages Lyonnais sont composés d'une seule personne et **44,5%** des ménages sont des familles, c'est-à-dire des couples avec ou sans enfants. On constate l'inverse au niveau national : **61%** des ménages sont des familles et **37%** des personnes seules.

La structure des familles Lyonnaises est elle aussi différente par rapport aux familles métropolitaines. Le graphe ci-dessous permet de comparer plus précisément la structure des familles Lyonnaises par rapport aux familles françaises. La proportion de couples sans enfant et avec enfants est inférieure.

### Évolution de la taille des ménages



Ce graphique montre l'évolution de la taille des ménages depuis 1968. Depuis cette date, la taille des ménages lyonnais a toujours été en dessous de la moyenne nationale. Cependant l'écart tend à se réduire, la taille des ménages à Lyon tend à baisser plus doucement que la taille des ménages français.

## B. DIPLÔMES / FORMATIONS EN 2019

### Une proportion de diplômés plus importante parmi les non scolarisés (>15ans)

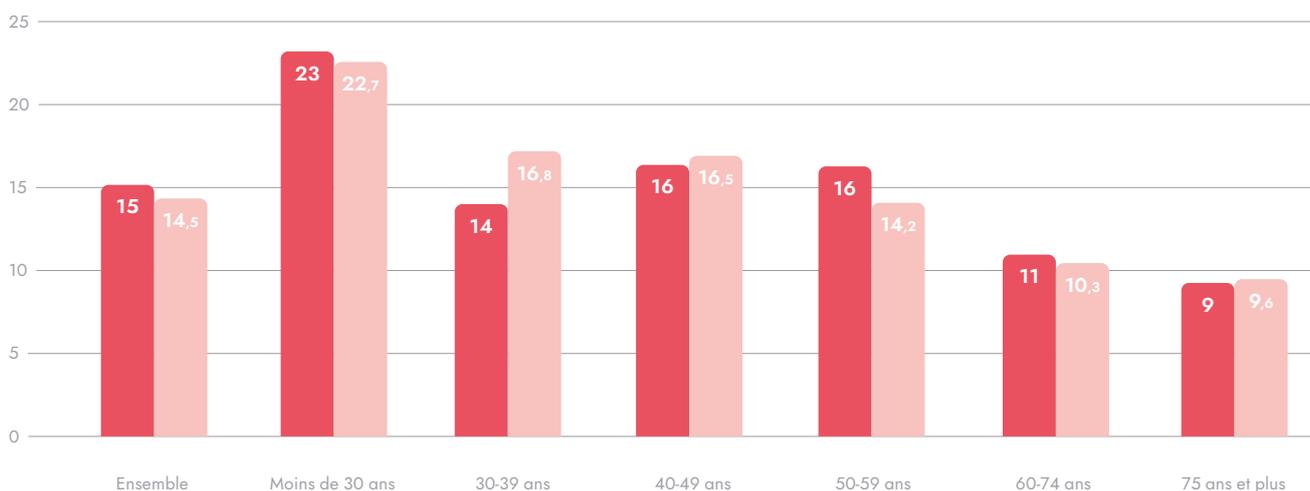
	Ville de Lyon	France métropolitaine
	%	%
Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	13,6	23,4
BEPC, brevet des collèges, DNB	3,9	6,3
CAP, BEP ou équivalent	12,8	21
Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	14,3	17,5
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 2	11,7	11,7
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 3 ou bac + 4	15,1	10,6
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 5 ou plus	28,6	9,6

Parmi les lyonnais de plus de 15 ans qui ne sont plus scolarisés, **28,6%** ont obtenu un diplôme de niveau bac + 5 contre **9,6%** en France métropolitaine.

## C. REVENUS ET PAUVRETÉ DES MÉNAGES EN 2019

Un individu est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Le seuil de pauvreté est fixé par convention à **60%** du niveau de vie médian de la population soit **1102** euros par mois en 2019.

### Taux de pauvreté par tranche d'âge du référent fiscal



■ Ville de Lyon ■ France métropolitaine

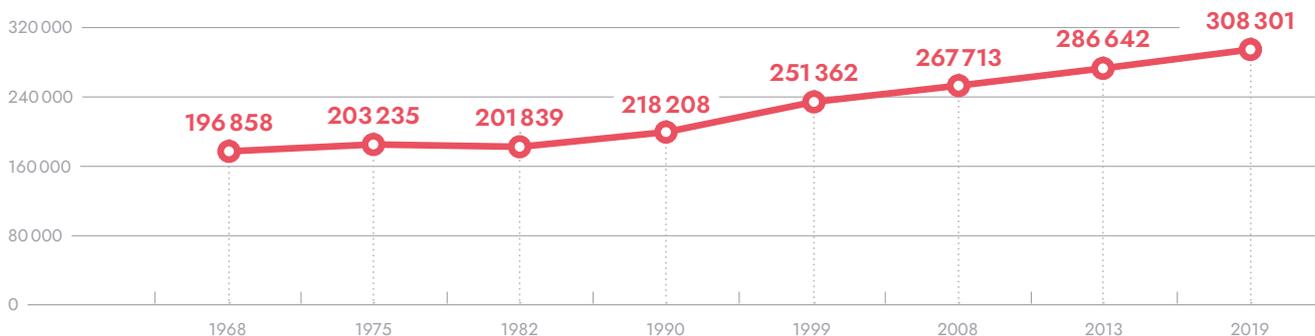
Sur le territoire de la ville de Lyon, le taux de pauvreté est de **15%** contre **14,5%** au niveau national. Cela implique que **15%** des Lyonnais vivraient avec moins de de **1102** euros par mois en 2019. Le taux de pauvreté des Lyonnais est supérieur à la moyenne nationale pour les moins de 30 ans, les 50 à 59 ans et les 60 à 74 ans. Il est cependant plus faible de 30 à 49 ans.

Comme au niveau national, ce sont les moins de 30 ans qui sont les plus touchés par la pauvreté. Lyon est cependant une des villes avec un taux de pauvreté des moins importants parmi les autres villes de même taille en France.

## D. LOGEMENT EN 2019

### D.1 ÉVOLUTION DU NOMBRE DE LOGEMENTS

#### Évolution du nombre de logements à Lyon



Le nombre de logement n'a fait que s'accroître depuis 1968. En 50 ans, il est passé de **196 858** à **308 301**, soit une hausse de **2 228** logements par an. Cette courbe nous indique que la dynamique de construction de nouveaux logements a diminué entre 1975 et 1982 de **174** logements par an.

Depuis 1982, la construction de nouveaux logements est beaucoup plus dynamique puisque la ville de Lyon a augmenté son nombre de logements de **2 877** logements par an. Cette dynamique devrait se poursuivre dans les années suivantes, au titre de l'année 2021, **2 895** ont été livrés.

### D.2 RÉPARTITION DES RÉSIDENCES PRINCIPALES SELON LE STATUT D'OCCUPATIONS

#### Typologie de l'occupation des résidences principales à Lyon

	Ville de Lyon				France métropolitaine	
	Nombre	%	Nombre de personnes	Ancienneté moyenne	%	Ancienneté moyenne
<b>Ensemble</b>	<b>269 507</b>	<b>100</b>	<b>508 400</b>	<b>10,4</b>	<b>100</b>	<b>15,3</b>
Propriétaire	90 696	33,7	188 804	16,6	57,6	20,4
Locataire	172 999	64,2	309 498	7,2	40,2	8,2
dont d'un logement HLM loué vide	42 067	15,6	94 362	13,3	14,6	12,1
Logé gratuitement	5 812	2,2	10 098	8,8	2,2	12,6

Les ménages Lyonnais sont principalement locataires de leur résidence principale et ont emménagé en moyenne depuis **10 ans**. Cette proportion de locataire plus importante qu'au niveau national (**64,2** contre **40,2**) explique en partie la forte mobilité des Lyonnais observée au paragraphe précédent.

En effet, lorsque que l'on est locataire, on reste moins longtemps dans son logement que lorsque l'on est propriétaire. Toutefois, les chiffres présentés ci-dessus démontrent que les Lyonnais ont tendance à déménager plus souvent que la moyenne métropolitaine car les propriétaires Lyonnais ont **3,8 années** d'ancienneté d'emménagement de moins que la moyenne des Français et les locataires **1 année**.

## E. DÉMOGRAPHIE DES ENTREPRISES EN 2020

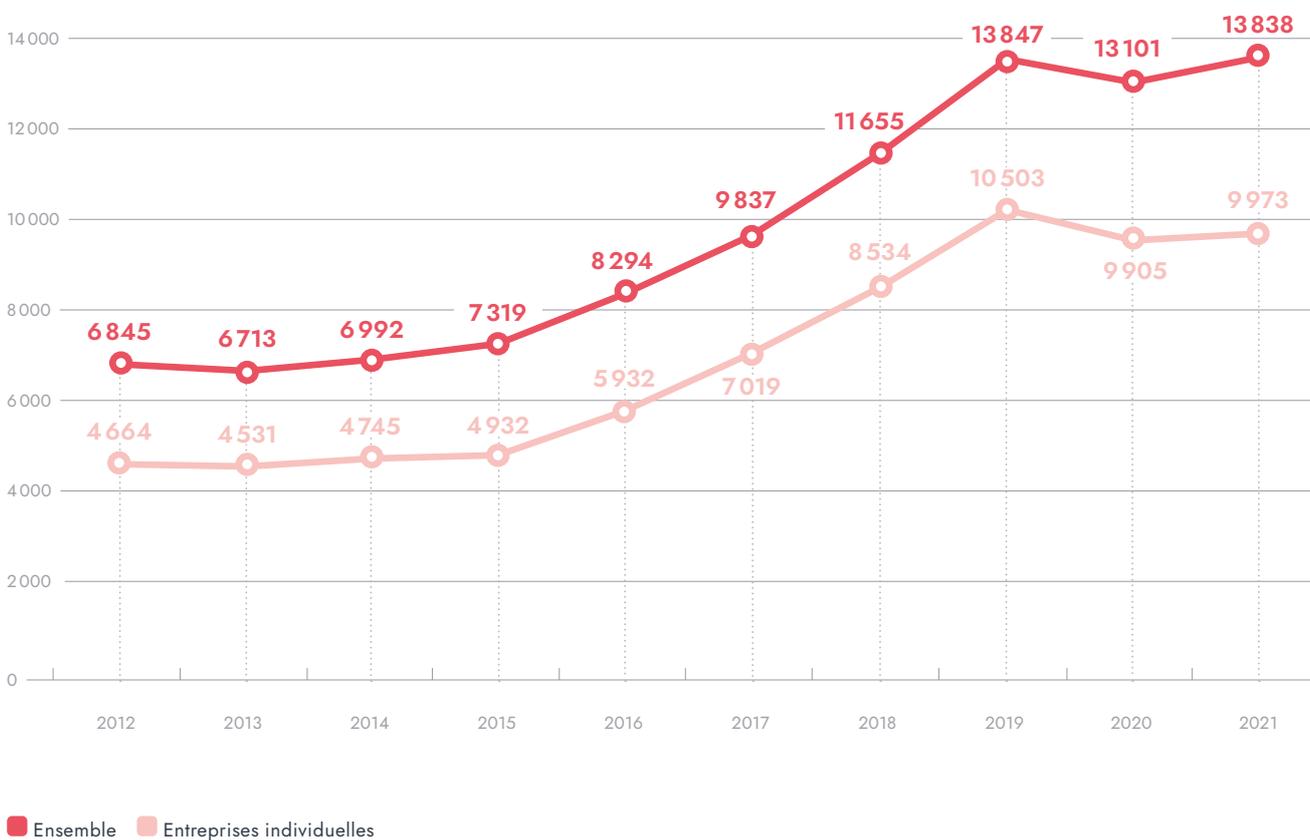
### E.1 ÉVOLUTION DES CRÉATIONS D'ENTREPRISES

#### Nombre de créations d'entreprises

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Ensemble</b>	<b>6 845</b>	<b>6 713</b>	<b>6 992</b>	<b>7 319</b>	<b>8 594</b>	<b>9 837</b>	<b>11 655</b>	<b>13 847</b>	<b>13 101</b>	<b>13 838</b>
Entreprises individuelles	4 664	4 531	4 745	4 932	5 932	7 019	8 534	10 503	9 905	9 973

Le nombre de créations d'entreprises était stable entre 2012 et 2015. On observe une progression importante à partir de 2016 et surtout 2017. Les facilités de créations de micro-entreprises accordées par le gouvernement actuel ont permis une explosion des créations d'entreprises individuelles à partir de 2018. Cela est vrai à Lyon, comme dans le reste de la France.

#### Évolution de la création d'entreprises



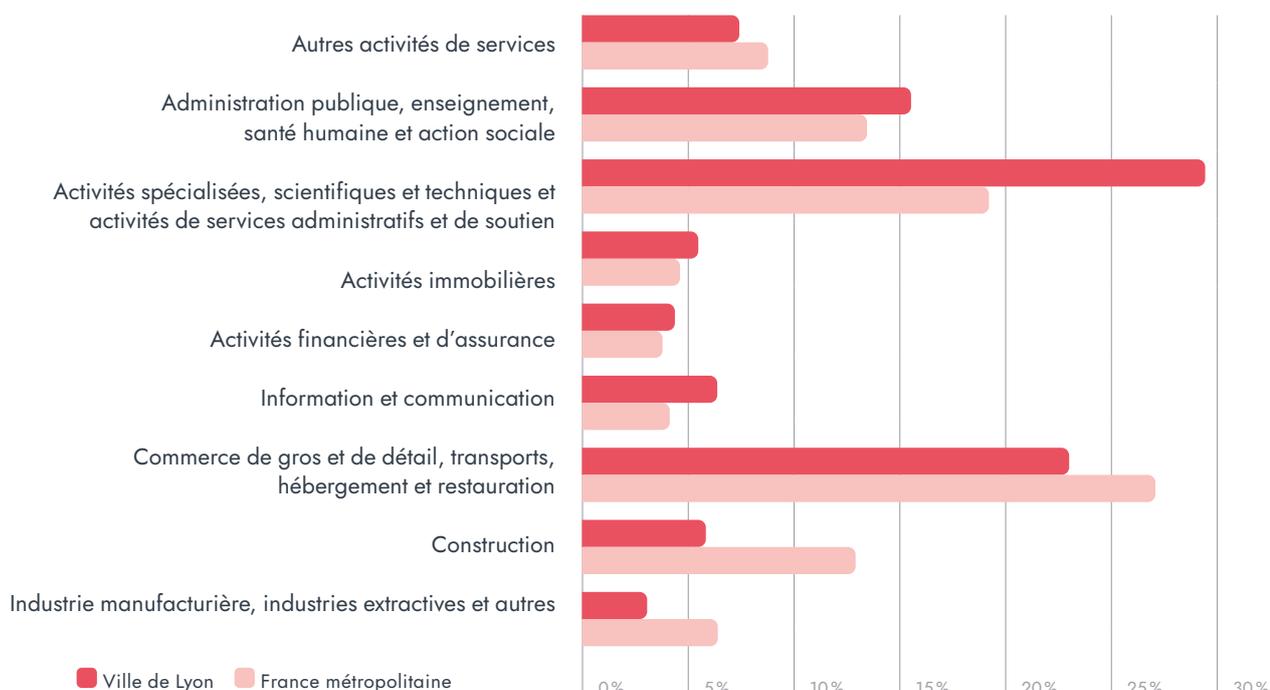
## E.2 NOMBRE D'ENTREPRISES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

### Nombre d'entreprises créées par secteur d'activité

	Ville de Lyon		France métropolitaine
	Nombre	%	%
<b>Ensemble</b>	<b>65 707</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	2 460	3,7	6
Construction	3 736	5,7	12,9
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	15 154	23,1	27,5
Information et communication	4 089	6,2	4
Activités financières et d'assurance	2 904	4,4	3,7
Activités immobilières	3 450	5,3	4,6
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	19 115	29,1	19,2
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	10 071	15,3	13,6
Autres activités de services	4 728	7,2	8,6

En 2021, Lyon comptait **65 707** entreprises en activités. Les secteurs d'activités les plus représentés sont les activités scientifiques et de services administratifs ainsi que les commerces. Globalement, la répartition par secteur d'activité des entreprises Lyonnaise diffère avec ce que l'on constate au niveau national avec une présence plus forte dans le tertiaire.

### Évolution de la création d'entreprises



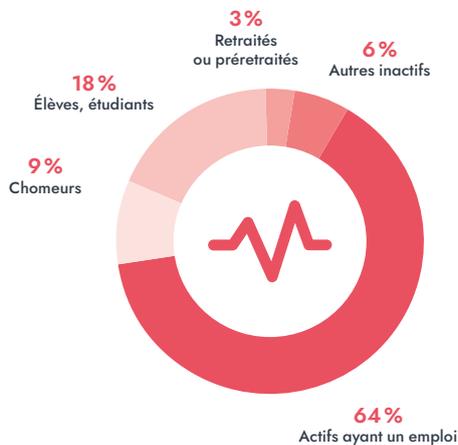
La ville de Lyon se distingue par une présence plus importante d'établissements de services, scientifiques et techniques ainsi que dans le secteur de l'information/communication.

## F. POPULATION ACTIVE, EMPLOIS ET CHÔMAGE AU SENS DU RECENSEMENT EN 2019\*

### F.1 POPULATION DE 15 À 64 ANS PAR TYPE D'ACTIVITÉ

#### Répartition par type d'activité à Lyon

À Lyon, le taux de scolarisation des mineurs est supérieur au reste de la France.

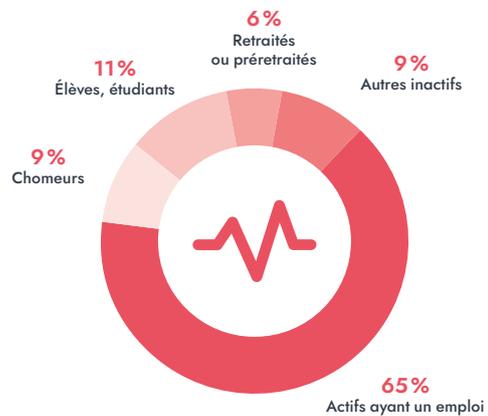


La ville de Lyon compte **64%** d'actifs ayant un emploi parmi sa population âgée de 15 à 64 ans (contre **65%** de la population française). A contrario, la proportion d'élèves et étudiants atteint **18%** à Lyon contre **11%** en France. Mis ensemble, ces deux chiffres dépassent celui de l'ensemble de la France (**82%** contre **76%**).

Le chômage compris ici correspond aux déclarations des personnes lors du recensement et non au nombre indiqué nationalement à partir principalement des données Pôle Emploi.

#### Répartition par type d'activité en France

Chez les mineurs, le taux de scolarisation est supérieur à Lyon que dans le reste de la France.



\*Les données de ce chapitre sont issues du recensement de la population. Elles dépendent donc des déclarations effectuées par les citoyens eux-mêmes. Par conséquent, les chiffres peuvent varier par rapport à ceux dont nous avons l'habitude, notamment sur la proportion de chômeurs. En effet, les chômeurs au sens du recensement de la population sont les personnes de 15 ans ou plus qui se sont déclarées chômeurs. En revanche, pour le bureau international du travail (BIT), être sans emploi signifie ne pas avoir travaillé au moins une heure durant une semaine de référence. Ainsi, un chômeur au sens du recensement peut ne pas être un chômeur au sens du BIT car une personne ayant travaillé un petit peu se considérera sûrement au chômage si elle est par exemple activement à la recherche d'un autre emploi à temps plein.

### F.2 EMPLOIS, ACTIVITÉ ET CHÔMAGE AU SENS DU RECENSEMENT EN 2019

#### Répartition de la population active

	Nombre	%
Population âgée de 15 à 64 ans	365 714	69,9
Nombre d'actifs résidant à Lyon	272 038	52,0
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	238 139	45,5
Nombre de chômeurs*	33 899	6,5
Nombre d'emploi dans Lyon	334 301	s.o.
Indicateur de concentration d'emploi	140,4	s.o.

Le nombre d'actifs comprend les résidents ayant un emploi et ceux étant au chômage. Ces actifs correspondent à **52%** de la totalité de la population de la ville. Leur nombre s'élève à **272 038**. Le nombre d'emplois à Lyon est de **334 301**. L'indicateur de concentration d'emploi signifie qu'il existe 140,4 emplois sur le territoire pour 100 actifs résidant à Lyon.

\*33 899 est le nombre de personnes qui se sont déclarées comme chômeurs lors du recensement de la population en 2018

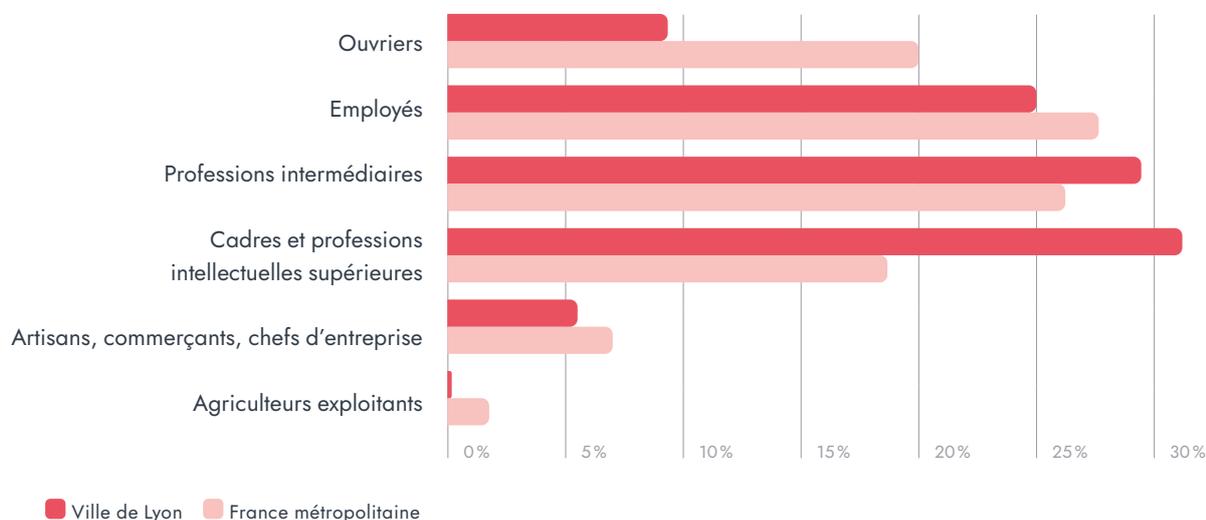
### F.3 EMPLOIS PAR CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE

#### Répartition des emplois par catégorie socio-professionnelle à Lyon

	Ville de Lyon		France métropolitaine
	Nombre	%	%
<b>Ensemble</b>	<b>332 633</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
Agriculteurs exploitants	139	0	1,6
Artisans, commerçants, chefs entreprise	17 725	5,3	6,7
Cadres et professions intellectuelles supérieures	103 581	31,1	18,5
Professions intermédiaires	97 317	29,3	26,1
Employés	82 887	24,9	27,4
Ouvriers	30 982	9,3	19,8

En comparaison avec la France métropolitaine, la Ville de Lyon propose deux fois moins d'emplois ouvriers (19,8% contre 9,3%). En revanche, les emplois de cadres et professions intermédiaires sont supérieurs au niveau national avec 60,4 de l'ensemble des emplois du territoire contre 44,6% en France.

#### Comparaison des emplois par catégorie socio-professionnelle entre Lyon et la France Métropolitaine



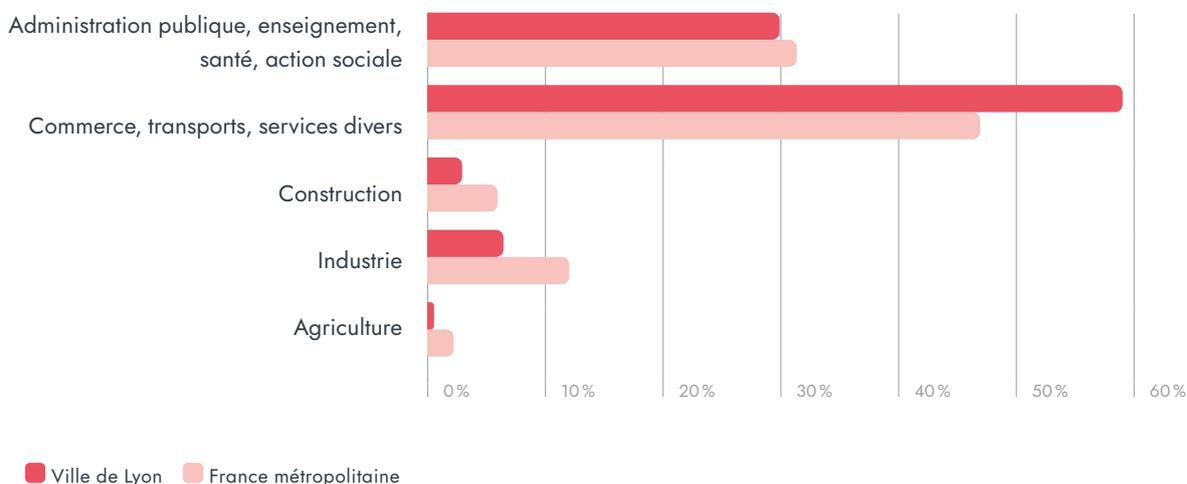
## F.4 EMPLOIS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

### Répartition des emplois par secteur d'activité

	Ville de Lyon		France métropolitaine
	Nombre	%	%
<b>Ensemble</b>	<b>332 633</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
Agriculture	230	0,1	2,6
Industrie	22 506	6,8	12,1
Construction	11 552	3,5	6,4
Commerce, transports, services divers	197 086	59,3	47,1
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	101 257	30,4	31,9

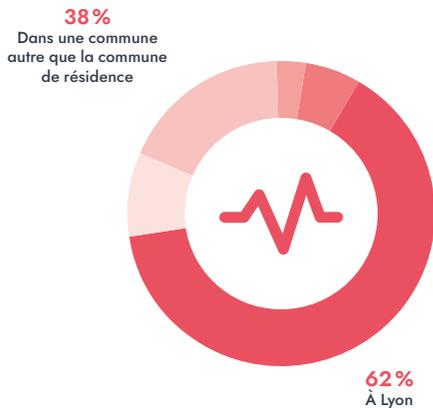
La répartition des emplois par secteur d'activité montre que la majorité des emplois Lyonnais se concentre sur le commerce, service, transport, santé et administration à **89,7%** contre **79%** pour le niveau national. A l'inverse, les secteurs de la construction et de l'industrie sont sous-représentés à Lyon.

### Comparaison des emplois par secteur d'activité entre Lyon et France Métropolitaine

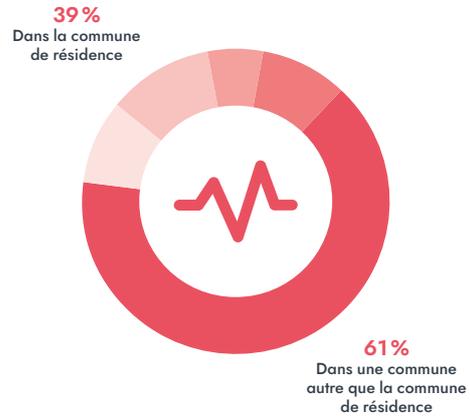


## F.5 LIEU DE TRAVAIL DES ACTIFS LYONNAIS

### Lieu de travail des actifs



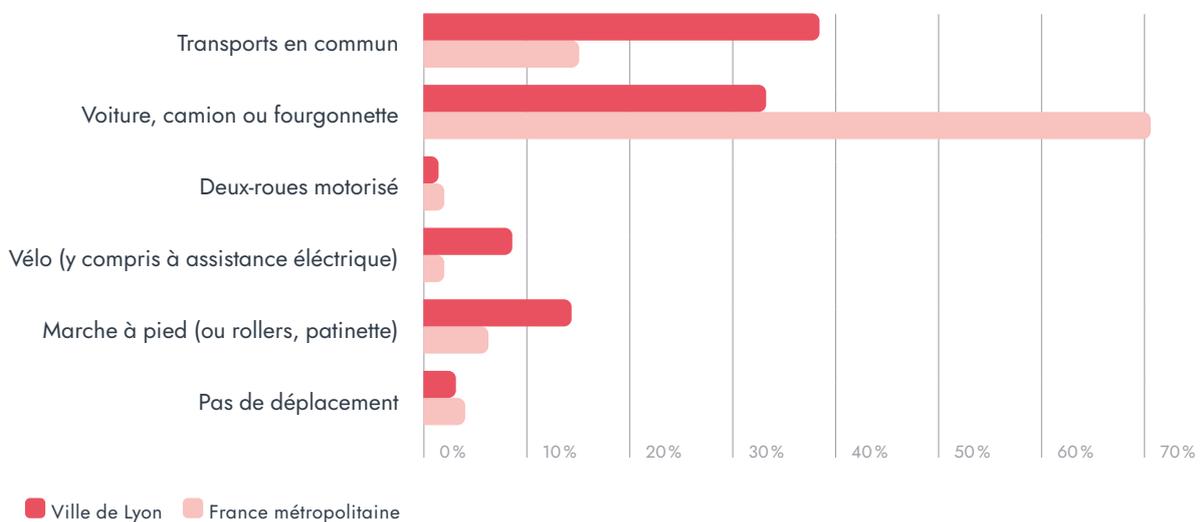
### Lieu de travail des actifs ayant un emploi et résidant dans la Métropole de Lyon



La concentration d'emploi sur le territoire de Lyon permet aux Lyonnais de bénéficier de conditions de travail agréables car ils ont moins de déplacement à faire, **62%** des Lyonnais ont l'opportunité de travailler directement dans leur commune de résidence. Ce n'est pas le cas pour tous les français qui, pour 2/3 d'entre eux, doivent se déplacer dans une autre commune que leur commune de résidence pour aller travailler.

## F.6 MOYENS DE TRANSPORT UTILISÉS POUR SE RENDRE AU TRAVAIL

### Types de transports utilisés pour aller au travail



La proximité du lieu de travail des actifs Lyonnais leur permet de se rendre au travail à pied ou à vélo. Ce sont **23,1%** des actifs qui utilisent ces moyens de déplacements. Autre fait notable, les Lyonnais utilisent beaucoup plus les transports en commun que la moyenne des Français **38,5%** contre **15,4%**. Ceci s'explique par la bonne offre de transport dans la Ville et la Métropole de Lyon. Les Lyonnais utilisent moins leur voiture que la moyenne nationale **33,5%** contre **70,2%**.

Sources :  
- INSEE dossier France  
- INSEE dossier commune de Lyon



# ORGANIGRAMME DES SERVICES

## LE MAIRE DE LYON Grégory DOUCET



### CABINET DU MAIRE

DIRECTRICE DE CABINET Stéphanie BURLET

DIRECTRICE DE  
CABINET ADJOINTE  
Laurence BÉRNE

CHEFFE DE CABINET  
Claire-Cécile DAVID

DIRECTEUR DE  
CABINET ADJOINT  
Guillaume DUPEYRON  
COMMUNICATION EXTERNE  
Jeanne REBUFFAT

## DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES Jérôme MAILLARD



CHARGÉE DE MISSION  
Anna LECCIA

INSPECTRICE GÉNÉRALE  
DES SERVICES  
Evelyne  
GAUCHARD-MCQUISTON

### MISSIONS

PROJET GABRIEL PÉRI  
Anne-Laure CHANTELOT

TRANSFORMATION ET  
GOUVERNANCE  
Julie THURIERE



**Xavier FOURNEYRON**  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT



**Julie THOMAS**  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE



**Gratianna DUMAS**  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

### CULTURE, PATRIMOINE & ÉVÈNEMENTS

AFFAIRES CULTURELLES  
Xavier FOURNEYRON

ARCHIVES MUNICIPALES  
Louis FAIVRE D'ARCIER

AUDITORIUM - ONL  
Aline SAM-GIAO

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE  
Nicolas GALAUD

CENTRE D'HISTOIRE DE LA  
RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION  
Isabelle RIVÉ

ÉVÈNEMENTS ET ANIMATION  
Julien PAVILLARD

PÔLE DES MUSÉES D'ART  
Sylvie RAMOND  
Musée des Beaux-Arts : Sylvie RAMOND  
Musée d'Art Contemporain :  
Isabelle BERTOLOTTI

PÔLE DES MUSÉES  
D'HISTOIRES ET SOCIÉTÉS  
Xavier DE LA SELLE  
Musées Gadagne : Xavier DE LA SELLE  
Musée de l'automobile Henri Malartre :  
Clarisse DESPIERRES  
Musée de l'imprimerie et de la  
communication graphique :  
Joseph BELLETANTE

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE MUNICIPAL  
Anne PARIENTE

THÉÂTRE DES CÉLESTINS  
Claudia STAVISKY · Pierre-Yves LENOIR

SERVICE COMMUN UNIVERSITÉ  
ET VIE ÉTUDIANTE\*

### MISSION

MÉCÉNAT  
Guillaume MARIN

### JEUNESSE, ÉDUCATION, ENFANCE, SPORTS & INCLUSION

Adjoint : Jérémy FOURNEL

SECRETARIAT GÉNÉRAL  
Jérémy FOURNEL

CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE  
Abdelkader LARBI

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL  
Pascal BRENOT

ÉDUCATION  
Marianne SACKUR

PETITE ENFANCE  
Claire TOPENOT

SPORTS  
François PATRIS

### MISSIONS

VILLE DES ENFANTS  
Jérémy FOURNEL  
ÉGALITÉ ET HOSPITALITÉ  
Sophie GOURLAOUEN

### PROXIMITÉ & RELATIONS AUX HABITANTS

SECRETARIAT GÉNÉRAL  
Céline DELAIGUE-SACQUÉPÉE

LYON EN DIRECT  
Laure BUTIN

GESTION DE LA RELATION USAGERS  
Thierry LE VAGUÈRESE

SERVICE DES MAIRIES  
D'ARRONDISSEMENT  
Corinne DUSSERT

### MISSION

DÉMOCRATIE OUVERTE  
Erwann BINET

### MAIRIES D'ARRONDISSEMENT

#### DIRECTEURS GÉNÉRAUX :

MAIRIE DU 1<sup>ER</sup>  
Erwann LE DÙ

MAIRIE DU 2<sup>E</sup>  
Céline THOMASCHAFFANGE

MAIRIE DU 3<sup>E</sup>  
Virginie VAISSAUD

MAIRIE DU 4<sup>E</sup>  
Alexandra BLETTERY

MAIRIE DU 5<sup>E</sup>  
Gilles FAURE

MAIRIE DU 6<sup>E</sup>  
Bertrand WEILL

MAIRIE DU 7<sup>E</sup>  
Natacha RIVAT

MAIRIE DU 8<sup>E</sup>  
Stéphanie BOGNER

MAIRIE DU 9<sup>E</sup>  
Anne AVRIL



**Claire LEMEUNIER**  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE



**Vincent FABRE**  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT



**Aissia KERKOUB-TÜRK**  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

**RESSOURCES**

- AFFAIRES JURIDIQUES**  
Violaine GATTIER
- ASSURANCES**  
Anne-Laure CHOSSAT
- COMMANDE PUBLIQUE**  
Denis GALLIANO
- CONTRÔLE DE GESTION**  
Ariane PERRET
- FINANCES**  
Cédric ROUZÉE
- MOYENS GÉNÉRAUX**  
Sébastien BOUCHET
- SYSTÈME D'INFORMATION & TRANSFORMATION NUMÉRIQUE**  
Jean-Marie SÉGURET

**MISSION**  
INCLUSION NUMÉRIQUE  
Charles CHAILLOU

**RESSOURCES HUMAINES & DIALOGUE SOCIAL**

- ADMINISTRATION DES PERSONNELS**  
My Kiêu HUYNH
- COMMUNICATION ET COOPÉRATIONS INTERNES**  
Alexandre KOSAK
- EMPLOI ET COMPÉTENCES**  
Ariel JANIN
- PILOTAGE FINANCIER ET JURIDIQUE RH**  
Christel BRUYAS
- RELATIONS SOCIALES ET VIE AU TRAVAIL**  
Icare LE BLANC
- MODERNISATION DES PROCESSUS RH**  
Hayfa GHANAY

**MISSION**  
TRAVAILLER AUTREMENT  
Pierre-Yves GENET

**SECRETARIAT GÉNÉRAL**

- ASSEMBLÉES ET VIE DES ÉLU-ES**  
Anne-Laure COUTANSON
- COORDINATION INSTITUTIONNELLE**  
David ROCHE
- DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES**  
François PALLIN
- ORGANISATION ET MÉTHODES**  
En cours
- PROSPECTIVE & ÉVALUATION SERVICE COMMUN DE DOCUMENTATION\***

**MISSION**  
PROJET D'ADMINISTRATION



**José MORENO**  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT



**Philippe HUTHWOHL**  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

**SERVICE AU PUBLIC & SÉCURITÉ**

- SECRETARIAT GÉNÉRAL**  
Céline DELAIGUE - SACQUÉPÉE
- CADRE DE VIE**  
Jérôme COQUAZ
- CIMETIÈRES**  
Carole MIGLIORE
- SÉCURITÉ TRANQUILLITÉ SÛRETÉ**  
Henri FERNANDEZ
- RÉGULATION URBAINE**  
Bertrand VEROT
- SANTÉ**  
Guillaume FAUVEL
- SÉCURITÉ ET PRÉVENTION**  
Régine POULET

**MISSION**  
GESTION DES CRISES

**URBANISME, IMMOBILIER & TRAVAUX**

Adjoint-es: Adrien BRUN et Christiane CERUTTI

- SECRETARIAT GÉNÉRAL**  
Adrien BRUN
- AMÉNAGEMENT URBAIN**  
Frédérique MARTINENT
- CONSTRUCTION**  
Yannis BAILLY
- ÉCLAIRAGE URBAIN**  
Thierry MARSICK
- ÉCONOMIE, COMMERCE ET ARTISANAT**  
Laurence LÉGER
- ESPACES VERTS**  
Nicolas MAGALON
- GESTION TECHNIQUE DES BÂTIMENTS**  
Nausicaa BOISSON
- IMMOBILIER**  
Christiane CERUTTI
- MOBILITÉ URBAINE**  
Norbert KELLER-MAYAUD

**MISSION**  
TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
Julie PURDUE

\* Service commun avec la Métropole de Lyon

# 02. CADRE BUDGÉ- TAIRE ET COMP- TABLE





Hôtel de Ville, Place des Terreaux, Lyon. Photographie © Muriel Choulet

**LA VILLE DE LYON EST DOTÉE D'UN RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER (RBF), DOCUMENT OBLIGATOIRE QUI VIENT, PAR AILLEURS, À L'APPUI DE SA DÉMARCHE GLOBALE DE TRANSPARENCE FINANCIÈRE ET DE SÉCURISATION DES RISQUES INTERNES ET EXTERNES.**

Ce chapitre a pour objectif de rappeler les principales règles figurant dans ce règlement et ainsi de mieux comprendre le cadre dans lequel se prépare et s'exécute le budget primitif.

## A. LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE

### ► L'enjeu

L'équipe municipale, en lien avec la Direction générale, a pour objectif de réaliser les projets prévus pour le mandat, tout en s'assurant d'une gestion financière efficiente permettant de garantir les équilibres budgétaires à long et moyen termes ainsi qu'une allocation performante de nos ressources.

La Direction des Finances est en charge de la mise en œuvre technique de cet enjeu. Elle assure le lien avec les directions opérationnelles et autres directions ressources pour proposer les moyens d'atteindre les objectifs définis par l'équipe municipale.

### ► Le cadre général de la planification



### A1. LA PLANIFICATION FINANCIÈRE À LONG TERME

Selon le souhait des élus, la Direction des Finances met en œuvre un certain nombre d'outils pour suivre efficacement la planification financière de long terme, notamment les investissements programmés sur plusieurs années.

Cette planification stratégique s'inscrit généralement sur le temps du mandat, six ans. Elle repose sur 4 grands outils.

L'ensemble de ces outils ont en commun une constante adaptation aux évolutions impulsées par l'État (Loi de Finance, progression des recettes fiscales) et au contexte économique fluctuant (récemment crise énergétique, contexte sanitaire).

#### ► Le plan de mandat

Le plan de mandat réunit les grandes orientations politiques portées par l'exécutif municipal et fixe les priorités de la ville pour les années à venir.

Ce document est permis de poser les politiques publiques qui seront menées pendant les 6 ans du mandat et qui seront déclinées ensuite dans un projet d'administration.

#### ► Le projet d'administration

Ce document donne un cap à l'administration en déclinant le plan de mandat, sa stratégie, ses objectifs en matière de stratégie et de projets.

### ► La méthode

Le cadre budgétaire et financier de la Ville de Lyon s'inscrit dans une triple temporalité : long terme, moyen terme et annuelle.

Au-delà du principe d'annualité budgétaire qui est une obligation légale et conduit la collectivité à préparer tous les ans un budget annuel, la pratique exige de travailler dans un cadre pluriannuel avec l'appui d'un certain nombre de documents cadre présentés ci-après.

À la Ville de Lyon, ce projet a été co-construit par près de 200 agents qui ont travaillé sur les projets des directions pour les 6 ans à venir. Cette feuille de route commune de l'administration sera suivie en continu et constitue un objet qui s'adaptera dans le temps.

Il est décliné à son tour par les projets des directions regroupant les plans d'actions des directions, eux-mêmes revus et ajustés tous les ans.

#### ► La prospective financière

Elle constitue l'outil de référence qui permet à la Ville d'assurer le pilotage pluriannuel de sa stratégie financière et le cadrage annuel de chacun de ses budgets.

La prospective se fonde sur quatre indicateurs financièrement majeurs : l'épargne brute, le taux d'épargne brute, le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal et la capacité de désendettement.

La prospective démarre le processus de préparation budgétaire. Construite et présentée par la Direction des Finances en concertation avec la Direction Générale, elle propose au maire et à l'adjointe déléguée aux Finances, un scénario de projection pour le futur en cohérence avec la stratégie financière arrêtée pour le mandat et à partir duquel se définit le cadrage du budget à venir. Elle est partagée avec l'ensemble de l'exécutif et avec les maires d'arrondissement.

### ► La programmation des investissements : un programme pluriannuel

La programmation des investissements est un processus continu de planification de projets sur une période donnée, souvent concordante avec la mandature; elle est pluriannuelle et chiffrée.

Elle permet de recenser les projets d'investissement puis de les prioriser en fonction de la capacité financière et des choix de gestion de la collectivité. Elle permet de formaliser la stratégie d'investissement de la collectivité et d'en faciliter le pilotage.

La programmation pluriannuelle des investissements est peu réglementée. Les collectivités disposent ainsi de toute latitude pour en organiser la gestion.

### A2. LA PLANIFICATION FINANCIÈRE À MOYEN TERME

Au-delà de la planification à long terme, les collectivités peuvent mettre en œuvre des outils de pilotage leur permettant de faire l'intermédiaire entre la planification de long terme (prospective et PPI) et le budget annuel.

Le budget à moyen terme et la programmation pluriannuelle de fonctionnement permettent de faire le lien entre une vision longue et une vision courte. Il permet aux directions d'avoir une visibilité sur une durée supérieure à un an, rendant le pilotage plus aisé que ce soit dans une perspective de déploiement de nouveaux projets nécessitant des crédits pluriannuels ou dans une perspective d'économies budgétaires qui réclame du temps dans la mise en œuvre.

De telles pratiques sont en cours de réflexion et seront probablement déployées sur le mandat. Elles permettront aux directions de la collectivité de parfaire leurs outils de pilotage et de gestion.

### A3. LE CADRE BUDGÉTAIRE ANNUEL

Conformément au principe d'annualité budgétaire, la Direction des Finances produit annuellement plusieurs documents qui régissent la gestion comptable et budgétaire :

- Débat d'orientation budgétaire,
- Rapport annuel du budget,
- Compte administratif (jusqu'à 2022) puis Compte financier unique (à partir de 2023 sur le budget 2022).

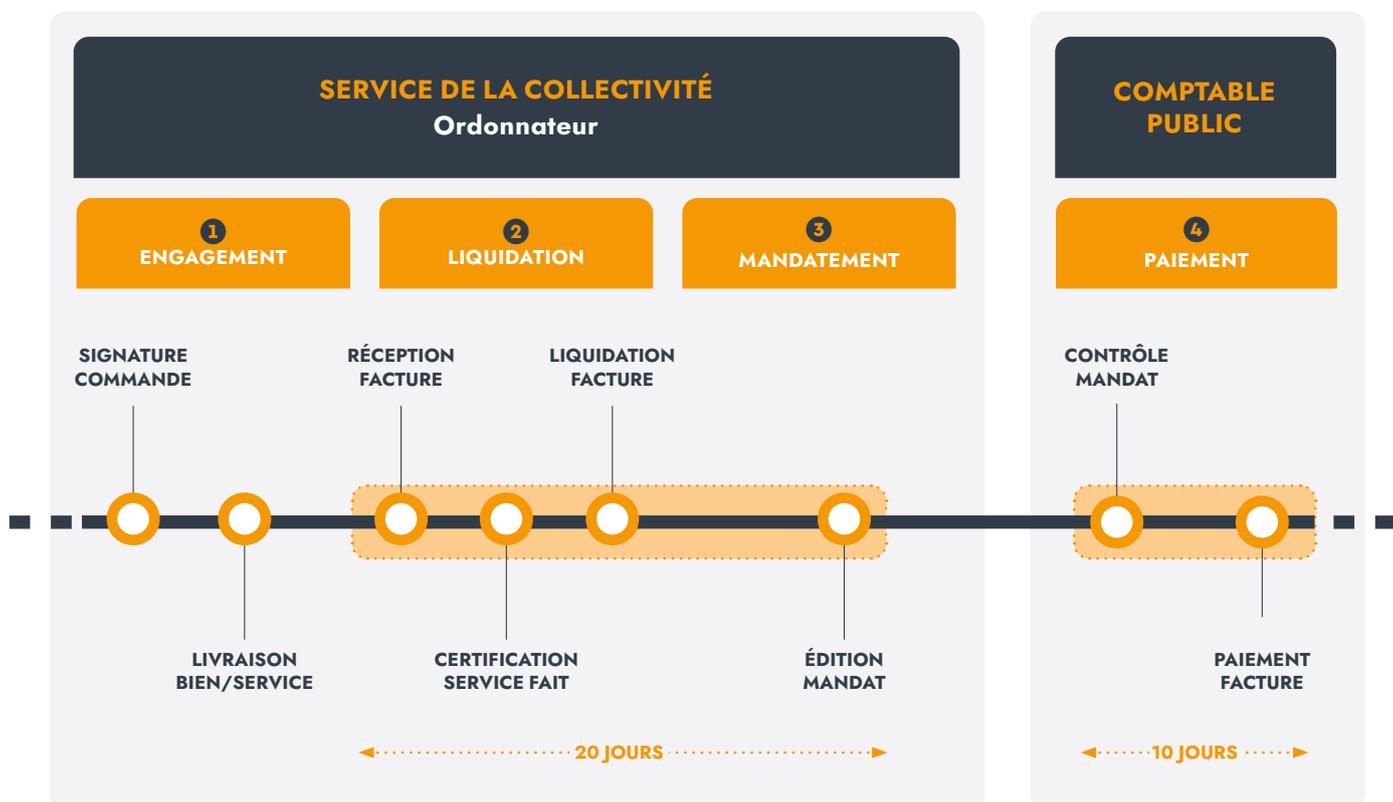
Ces documents sont explicités dans le règlement budgétaire et financier de la Ville de Lyon.

### B. L'ORGANISATION BUDGÉTAIRE

Une fois voté, le budget est exécuté comptablement dans le respect du **principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable**. Ce dernier découle de l'article 20 du décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement sur la comptabilité publique (modifié par l'article 9 de décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012) : les fonctions d'ordonnateur et de comptable public, lequel relève de l'État, sont incompatibles. Les rôles de chacun sont toutefois bien coordonnés.

**La qualité d'ordonnateur est dévolue au maire.** Il prescrit l'exécution des recettes et des dépenses. Après les avoir engagées et liquidées, il délivre les mandats de dépenses et émet les titres de recettes correspondants.

Le comptable, seul chargé du maniement des fonds publics, en assure le recouvrement ou le paiement après avoir exercé sous sa responsabilité personnelle et pécuniaire les contrôles visant à constater la régularité de ces recettes ou dépenses, sans se prononcer sur leur opportunité.



La comptabilité de l'ordonnateur est dite en « partie simple » et est retracée dans un « compte administratif ». La comptabilité du comptable public est dite en « partie double » et est retracée dans un compte de gestion.

La ville de Lyon fait le choix à partir de 2023 d'expérimenter un **compte financier unique (CFU)**. Ce dernier a vocation à devenir à partir de 2024 la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Le CFU vise à favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, améliorer la qualité des comptes et simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable sans remettre en question leurs prérogatives respectives.

## B1. LE CADRE BUDGÉTAIRE ET SES GRANDS PRINCIPES

Le budget primitif (BP) est l'acte juridique qui prévoit et autorise toutes les dépenses et toutes les recettes pour un exercice. Il est voté par nature, au niveau du chapitre et de certains articles spécialisés.

Conformément l'instruction **M57** (pour le budget principal, le budget du théâtre des Célestins, le budget de l'Auditorium-Orchestre National de Lyon et les états spéciaux des mairies d'arrondissement) et à l'instruction M4 (pour le budget des Halles de Lyon - Paul Bocuse car c'est une régie directe gérant un service public à caractère industriel et commercial), le budget primitif respecte les cinq grands principes budgétaires applicables aux collectivités locales et à leurs établissements publics.

### ► L'annualité budgétaire

Le budget prévoit et autorise les recettes et les dépenses du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Il existe des dérogations à ce principe : journée complémentaire, autorisations de programme et d'engagement, poursuite de l'exécution du budget sur l'exercice suivant à travers les restes à réaliser, etc.

### ► L'unité budgétaire

La totalité des recettes et des dépenses doit normalement figurer dans un document unique afin de donner une vision d'ensemble des ressources et des charges de la commune et d'assurer un contrôle des opérations financières le plus complet et le plus précis possible.

Par exception, le budget principal avec les budgets annexes et les budgets autonomes (régies sans personnalité juridique) forment le budget de la collectivité dans son ensemble.

Le budget de la Ville de Lyon comprend, outre les états spéciaux des neuf mairies d'arrondissement, le budget principal et les trois budgets annexes du Théâtre des Célestins, des Halles de Lyon - Paul Bocuse et de l'Auditorium - Orchestre National de Lyon.

### ► L'universalité budgétaire

Deux règles sont corrélées à ce principe d'universalité :

- L'interdiction de contracter des recettes et des dépenses, c'est-à-dire de compenser une écriture en recette par une dépense ou inversement,
- L'interdiction d'affecter une recette à une dépense précise.

L'ensemble des ressources doit financer l'ensemble des dépenses prévues au budget.

Il existe toutefois des exceptions à la règle de la « non-affectation » : certaines recettes affectées, par la loi ou des règlements, à des dépenses particulières ; les subventions d'équipement reçues pour un équipement particulier ; les recettes finançant une opération pour compte de tiers.

### ► La spécialité des dépenses

Les crédits doivent être affectés à des dépenses ou des catégories de dépenses définies dans l'autorisation budgétaire.

Ce principe de spécialité ne doit pas être confondu avec la règle de la non-affectation : si les recettes ne doivent pas être affectées à des dépenses précises, les crédits de dépenses et de recettes doivent au contraire l'être avec précision selon leur nature (répartition par chapitres et articles budgétaires) ou leur destination (répartition par fonctions et sous-fonctions).

### ► L'équilibre budgétaire

Le montant total des dépenses doit être égal au montant total des recettes

## B2. LA STRUCTURATION DU BUDGET

Le budget de la ville se divise en plusieurs parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement, qui se composent chacune d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes.

À l'intérieur de chaque colonne, il existe des chapitres qui correspondent à chaque type de dépense ou de recette, ces chapitres étant eux-mêmes divisés en articles.

### La section de fonctionnement regroupe :

- Toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions),
- Toutes les recettes que la collectivité peut percevoir des transferts de charges, de prestations de services, des dotations de l'État, des impôts et taxes et, éventuellement, des reprises sur provisions et amortissements que la collectivité a pu effectuer. Il s'agit notamment du produit des impôts directs locaux ou de la dotation globale de fonctionnement (DGF) par exemple.

### La section d'investissement comporte :

- En dépenses : le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité (travaux en cours, opérations pour le compte de tiers...) ;
- En recettes : les emprunts, les dotations et subventions de l'État. On y trouve aussi une recette d'un genre particulier, l'autofinancement, qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement.

### Le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque :

1. Les recettes et les dépenses, évaluées de manière sincère, sont équilibrées toutes sections confondues,
2. La section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre,
3. Le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section (à l'exclusion du produit des emprunts), et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice

Ces contraintes d'équilibre sont cadrées et plusieurs ratios sont à intégrer dans les choix budgétaires des collectivités, notamment :

► **Le taux d'épargne brute**

(Épargne brute/Recettes réelles de fonctionnement)

C'est un solde intermédiaire de gestion pivot en analyse financière. Son niveau de référence est de 10%. Il ne doit pas descendre en dessous de 5%.

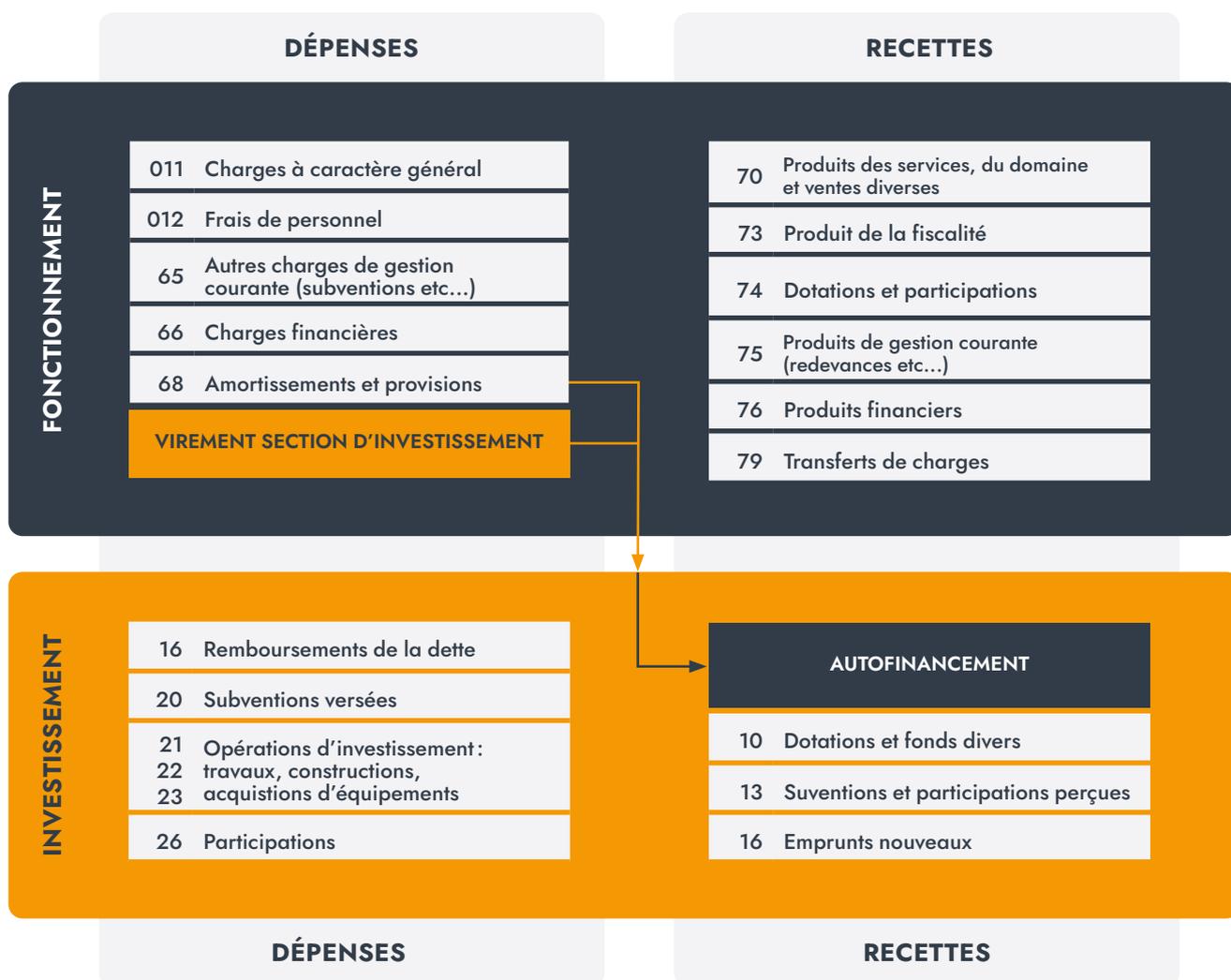
► **L'épargne nette**

Elle correspond à l'épargne brute à laquelle on retranche le remboursement en capital de la dette. Elle doit être idéalement supérieure à 0. Le taux d'épargne nette doit donc également être positif.

► **La capacité de désendettement**

(Stock de la dette en capital / Épargne brute)

Ce ratio mesure le temps (en années) qu'une collectivité mettrait à rembourser sa dette si elle devait y consacrer l'ensemble de son épargne brute. Son niveau ne doit jamais être supérieur à 15 ans.



# 03. ÉQUI- LIBRE BUDGÉ- TAIRE



Comme à chaque exercice et au-delà de la constatation comptable des agrégats financiers et des soldes intermédiaires de gestion qui font foi, certains retraitements peuvent être opérés pour une lecture plus fine des niveaux d'épargne en découlant, soit :

► **L'épargne de gestion ou résultat courant** (recettes de fonctionnement courantes / dépenses courantes de fonctionnement) : le périmètre est celui des dépenses/recettes réelles hors dépenses/recettes financières (comme les intérêts de la dette),

► L'épargne brute, soit le résultat courant dont est retiré le résultat financier (dépenses financière / recettes financières).

Ces retraitements, rappelés et détaillés plus bas, concerneront :

► **La réintégration au résultat courant des charges et produits spécifiques**

La M57 a remplacé par cette dénomination celle des charges et produits exceptionnelles. Ils ne concernent aujourd'hui que des annulations sur exercice antérieur, sans lesquels le résultat courant de l'année N-1 aurait été majoré/minoré d'autant. Il en est donc tenu compte dans les tableaux et les niveaux d'épargne présentés.

► **Les mesures de périmètres**

Elles se rapportent à la neutralisation du montant net 2022 de la subvention à la fédération Léo Lagrange sur les postes de dépenses dédiés en 2023 dans le cadre de la reprise en gestion, ces dépenses se partageant en 2023 entre crédits directs et masse salariale.

Elles concernent également, dans le cadre de la Convention territoriale globale signée avec la Caisse d'allocations familiale (CAF), le passage, avec le bonus territoire, d'un versement des subventions aux établissements d'accueil de jeunes enfants sous statut associatif par la Ville de Lyon, y compris du montant CAF perçu dans un premier temps par la collectivité, à un versement direct par la CAF aux associations. En regard, la recette perçue par la collectivité sera atténuée du même montant, bien que l'année 2023 constitue une année de transition donnant lieu à des décalages, sans effet comparable sur les recettes. C'est donc la part dépenses qui sera ici retraitée pour une vision plus juste de l'évolution des autres postes de dépenses.

Les mesures de périmètres s'appliquent en outre aux dépenses initialement prévues au plan d'équipement et imputables en fonctionnement par leur mode de mise en œuvre (cela concerne les systèmes d'information).

Elles concernent enfin les dépenses d'un montant équilibré et significatif en dépenses et en recettes, afin de ne pas fausser non plus la vision des évolutions des charges de la collectivité (subvention Opéra, part salariale tickets restaurants par exemple).

► **Les dépenses contraintes**

Elles sont liées aux effets exogènes (contexte inflationniste, mesures nationales), sur lesquelles la collectivité n'a pas de prise. Les postes de dépenses concernés sont les fluides ou la masse salariale du fait de l'augmentation du point d'indice, que ce soit en matière de crédits directs ou de dépenses indirectes lorsque ces postes impactent les participations, dotations ou subventions d'équilibre. Il convient d'y ajouter l'augmentation des intérêts de la dette liée à la remontée des taux et la contribution au fonds de péréquation (FPIC) revalorisée par correction du calcul appliqué à la Ville.

► **Les dépenses exceptionnelles, de par leur destination, leur durée et leur montant**, comme les crédits alloués pour la Coupe du monde de rugby, ou les crédits fléchés pour la crise Covid sur 2022 et résiduellement sur 2023.

# L'ÉQUILIBRE DU BUDGET 2023 EN SYNTHÈSE

## 1. CONTEXTE GLOBAL DE LA CONSTRUCTION DU BUDGET 2023

Le budget primitif 2023 de la Ville s'inscrit dans la stratégie financière du mandat définie dès septembre 2020 par la nouvelle équipe municipale et rappelée dans le rapport d'orientation budgétaire (conseil municipal du 19 janvier 2023). Cette stratégie a pour principaux enjeux :

- La réalisation d'un plan d'investissement ambitieux pour accompagner les besoins d'équipements croissants de la population, accélérer la rénovation du patrimoine bâti de la Ville et son adaptation aux nécessités de la transition écologique,
- Le développement d'un service au public renforcé, solidaire et inclusif, avec un soutien aux acteurs sociaux et associatifs qui contribuent à ce service public,
- Enfin la préservation de la santé financière de la Ville, grâce à une gestion rigoureuse et responsable.

Le budget primitif 2023 est fortement impacté par l'explosion des prix de l'électricité, qui est venue bouleverser la stabilité jusqu'alors observée dans le mix énergétique (gaz, électricité, chauffage urbain). La part des dépenses directes liées aux fluides passe dès lors de **17 % à 34 %** des charges à caractère général, soit près de **+ 32,3 M€**. La part des effets indirects qui impacte le niveau de soutien aux structures partenaires est également conséquente puisqu'elle atteint les **+ 3,8 M€** pour les seules subventions d'équilibre au CCAS, provision pour dotation aux mairies d'arrondissements et participations d'équilibre aux budgets annexes.

Le budget 2023 doit par ailleurs tenir compte des effets en année pleine des mesures prises par la collectivité pour la revalorisation des traitements à travers l'indemnité forfaitaire de sujétion et d'expertise (IFSE), et des mesures nationales de revalorisation du point d'indice et d'augmentation du SMIC. Après retraitement de mesures dites de périmètres ou de changement de mode de gestion, ainsi que de la provision Covid de 500 k€, la hausse de la masse salariale est de **+ 3,2 %**. Après retraitement des mesures nationales, l'augmentation n'est plus que de **+ 1,8 %**.

Afin de faire face à cette hausse des dépenses sans précédent liée à l'explosion du prix de l'électricité et aux mesures nationales, et en compléments de mesures d'économies, la Ville fait appel à la fiscalité, par une hausse de taxe sur le foncier bâti de **+ 9 %**. Ces choix permettent de maintenir les capacités financières de la ville à moyen et long terme pour financer ses investissements et ses dépenses de fonctionnement tout en étant résilient face aux éventuels chocs exogènes.

## 2. ÉLÉMENTS GLOBAUX RELATIFS AUX RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de gestion courante de la Ville évoluent dès lors de **+ 8,9 %** et s'établissent au budget primitif 2023 à **769,1 M€**. Les recettes réelles de fonctionnement, intégrant les produits financiers, évoluent sur un rythme identique, elles s'élèvent à **769,6 M€**. La fiscalité directe, avec **458 M€**, représente **60 %** des recettes réelles de fonctionnement de la Ville.

Le retraitement du remboursement par l'Opéra des charges de personnel, dont la subvention est par ailleurs majorée à due concurrence, s'accompagne du changement de mode de gestion des tickets restaurants (coût global porté par la collectivité et part salariale constituant une recette pour le budget de la Ville).

Il convient par ailleurs de noter que les annulations sur exercices antérieurs, qui constituent les seuls produits (ou charges en dépense) spécifiques depuis le passage à la M57, sont réintégrés au résultat courant.

Compte-tenu de ces données, les recettes de gestion retraitées s'élèvent alors **761,9 M€** et les recettes réelles de fonctionnement retraitées à **762,4 M€**, soit une progression de **+ 8,4 %**.

## 3. ÉLÉMENTS GLOBAUX RELATIFS AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de gestion courante connaissent pour leur part une évolution de **+ 9,7 %**, et s'établissent au BP 2023 à **685,9 M€**. Les dépenses réelles de fonctionnement, intégrant la charge de la dette, évoluent de **+ 9,9 %** pour s'établir à **692,1 M€**.

Pour mémoire, privée par le référentiel M57 de la possibilité d'inscrire des crédits de paiement pour des dépenses imprévues sur un chapitre budgétaire dédié comme cela était le cas avec l'instruction budgétaire et comptable M14, la Ville a fait le choix de constituer une enveloppe dédiée à ce type de dépenses au sein du chapitre des autres charges de gestion courante. Cette enveloppe, constituée par un socle de **2,5 M€** est complétée en 2023 d'une réserve exceptionnelle de **3,8 M€** pour la gestion de la crise énergétique. L'enveloppe globale fléchée directement sur les fluides et intégrant cette enveloppe de précaution s'élève alors à **56 M€**, soit une progression de **+ 36,1 M€** qu'il convient de neutraliser au titre des évolutions subies. Si l'on ajoute les **+ 3,8 M€** liés à la revalorisation des concours de la Ville pour faire face aux dépenses de fluides en l'absence d'assurance d'éligibilité au dispositif d'amortisseur, l'augmentation atteint **+ 40 M€**.

Les mesures nationales s'appliquant à la masse salariale, comme indiqué plus haut, impliquent également des dépenses contraintes pour près de **+ 4,9 M€** sur le budget principal, et près de **+ 6,0 M€** en appliquant l'effet de l'évolution du point d'indice sur la subvention d'équilibre au CCAS et aux budgets annexes, ainsi que sur les indemnités des élus.

Il convient d'y ajouter la hausse de la contribution au fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales (FPIC), en raison de modalités de calcul corrigées, pour **+ 1 M€**.

D'autres retraitements nécessitent d'être opérés pour ajuster le taux d'évolution (au global et/ou par chapitre) :

- La majoration de la subvention à l'Opéra comme le changement de mode de gestion des tickets restaurants nécessitent un parallélisme des formes et viennent donc atténuer les dépenses de, respectivement, **- 3 M€** et de **- 4,1 M€**,
- La reprise en gestion des activités de la fédération Léo Lagrange (jusqu'alors financée par une subvention à hauteur de **2,2 M€**) se partage entre masse salariale et charges à caractère général liées à une partie en prestations de services ;
- Le nouvel accord cadre de la Convention territoriale globale (CTG), signée avec la Caisse d'allocation familiale, induit le remplacement de la prestation de service enfance jeunesse (PSEJ) par le bonus territoire (BT). Dès lors, la Ville attribue des subventions aux structures gestionnaires de la Petite Enfance et des Accueils collectifs de mineurs, diminuées du montant de BT versé à présent directement par la CAF à ces structures (**- 7,2 M€**) ; ce changement de comptabilité de caisse nécessite d'être neutralisé,
- La mise en œuvre de solutions numériques en mode SAAS, implique un moindre besoin en dépense d'équipement, pour **101 k€**,

## Détermination de l'épargne brute

	BP 2022 (M€)	BP 2023 (M€)	ÉVOLUTION (M€)	ÉVOLUTION (%)
Recettes de gestion	706,1	769,1	63,0	8,9
Dépenses de gestion (dont annulations sur exercices antérieurs)	625,1	685,9	60,7	9,7
<b>Épargne de gestion</b>	<b>80,9</b>	<b>83,3</b>	<b>2,3</b>	<b>13,1</b>
Charge nette de la dette (D)	4,0	5,7	1,7	42,2
<b>Épargne brute</b>	<b>76,9</b>	<b>77,6</b>	<b>0,6</b>	<b>0,8</b>
Amortissement de la dette principale	40,7	40,8	0,1	0,2

## Besoin de financement de l'investissement

	BP 2022 (M€)	BP 2023 (M€)
Dépenses d'équipement	150	152
Autres dépenses d'investissement (hors dette)	2	7
Recettes propres	22	39
Amortissement de la dette principale	41	41
<b>Épargne nette</b>	<b>36</b>	<b>37</b>
Besoin d'emprunt	94	83
Endettement net	53	42

• Des dépenses exceptionnelles, au même titre que les dépenses Covid en 2022, et résiduellement en 2023, peuvent enfin être identifiées et de manière très limitative comme l'organisation de la Coupe du monde de rugby, pour **560 k€** ou l'organisation du dîner des partenaires Fête des Lumières, financée par une recette équivalente (**115 k€**).

Ces dépenses de gestion tiennent en outre compte des coûts de fonctionnement induits par les ouvertures d'équipements prévues pour 2023 (4 nouveaux groupes scolaires à la rentrée 2023), des évolutions anticipées de prix au niveau des charges à caractère général (hors les fluides déjà mentionnés), et enfin des nouvelles politiques publiques impulsées par l'équipe municipale, en adéquation avec les enjeux de transition écologique et de démocratie participative.

Une fois neutralisés les effets liés à la contrainte externe (progression des fluides, de la masse salariale pour la part mesures nationales, FPIC), ainsi qu'après retraitement des éléments indiqués ci-dessus, la progression des dépenses de gestion courante est de **+3,1%**, pour s'établir à **638,3 M€**. Les frais financiers connaissent également une progression contrainte par le contexte inflationniste de **+1,7 M€**, soit **+38%**.

Les dépenses réelles de fonctionnement, une fois neutralisées là encore les conséquences de l'inflation sur les taux d'intérêt, présentent une évolution de **+3,1%** de BP 2022 à BP 2023 et se situent à hauteur de **642,8 M€**.

Ces dépenses gardent pour partie une dimension contrainte en raison de l'actualisation contractuelle des prix de marchés ou de la couverture assurancielle de la collectivité par exemple (voir infra).

## 4. CONSÉQUENCES SUR LES NIVEAUX D'ÉPARGNE

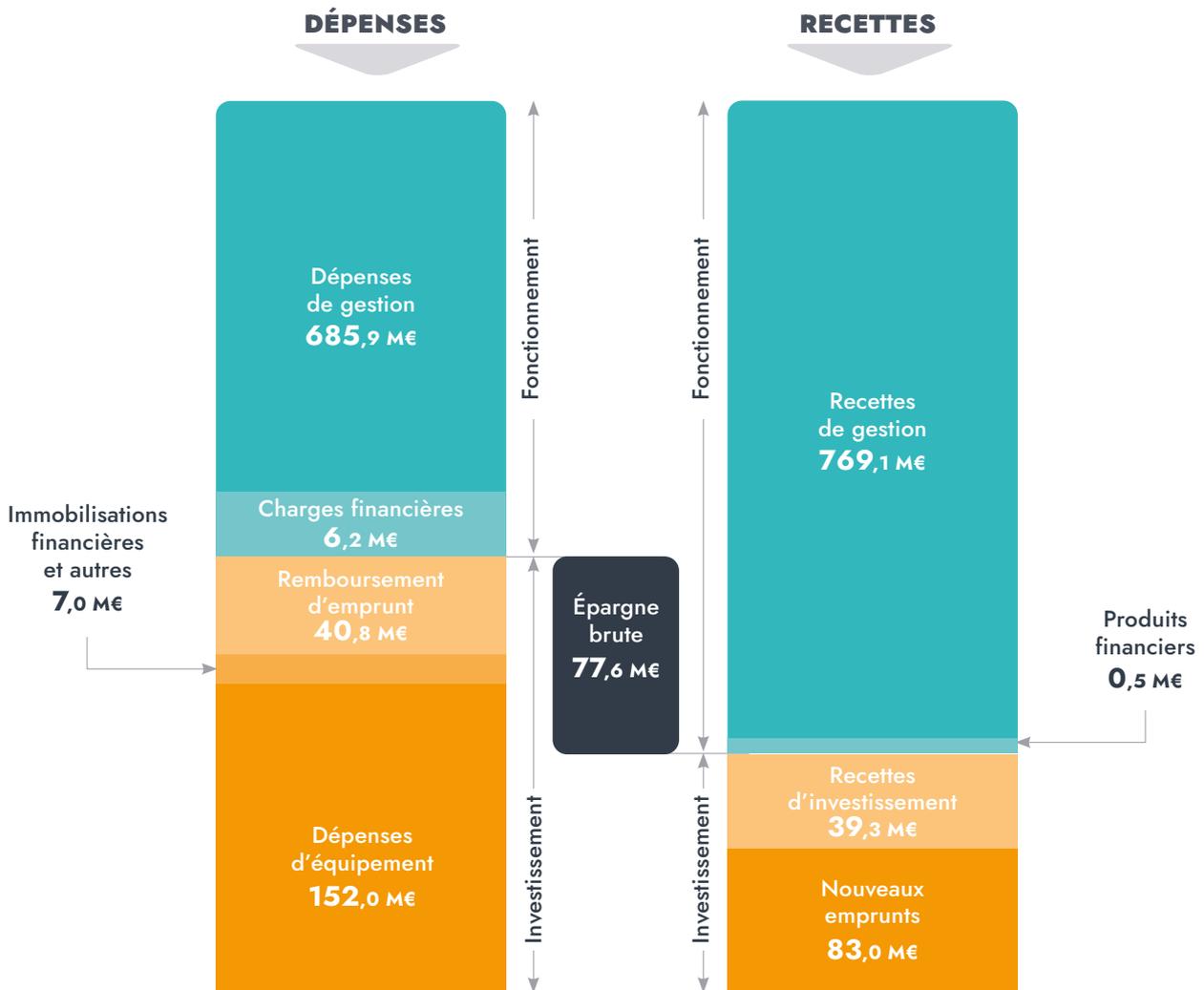
Conséquence de ces éléments et d'une charge nette de la dette en augmentation, l'épargne brute affiche une stabilité de budget à budget : elle atteint **77,6 M€** en 2023 contre **76,9 M€** en 2022.

La robustesse financière de la Ville, assurée par un produit fiscal augmenté, permet ainsi d'absorber les effets de la crise, tout en déployant le projet de mandat.

Dans ce contexte, le pilotage resserré des dépenses et des recettes se poursuivra encore afin de préserver un juste équilibre entre un service public en adéquation avec les objectifs de la municipalité et le maintien de fondamentaux budgétaires sains.

Enfin, l'épargne nette s'élève en brut à **37 M€**. Elle est stable par rapport au budget primitif 2022, avec un amortissement de la dette comparable. Cette épargne nette cumulée avec les recettes propres d'investissement qui sont dynamiques en 2023 (**39 M€** contre **22 M€** en 2022), couvrent près de **50%** des dépenses d'équipement prévisionnelles de l'exercice, soit un pourcentage supérieur à 2022.

Ainsi, le budget 2023 présenté est conforme à la trajectoire élaborée dans le cadre de la stratégie financière définie pour la période 2021-2026, tout en prévoyant une provision pour gestion des effets de la crise qui impacte fortement le poste des fluides. Les équilibres financiers sont respectés grâce à un niveau d'épargne préservé.



Cette présentation synthétique du budget principal de la ville de Lyon permet d'avoir une vision globale de l'équilibre du budget 2023 et des montants consacrés à chaque grande catégorie de dépenses (dépenses et recettes de gestion, dépenses et recettes financières et exceptionnelles, dépenses et recettes d'investissement...) à l'exclusion des opérations d'ordre.

Elle permet par ailleurs de constater le montant de l'épargne brute dégagée pour le financement de l'investissement (**77,6 M€**) et le recours aux nouveaux emprunts (**83 M€**).

Comme déjà présenté précédemment, les dépenses de gestion (y compris charges spécifiques) se montent à **685,9 M€** en 2023 contre **625,1 M€** en 2022, soit une hausse de **9,7%**. Hors fluides, l'augmentation est de **3,3%**. Cette évolution mesurée est liée à un travail important des services sur la maîtrise de l'ensemble des charges de fonctionnement malgré l'impact des coûts liés aux énergies et à l'inflation.

Les recettes de gestion (y compris recettes spécifiques) sont en progression de **8,9%** et s'établissent à **769,1 M€** contre **706,1 M€** en 2022.

L'épargne brute augmente de **0,8%** et s'établit à **77,56 M€** (**76,92 M€** en 2022). La stabilisation de l'épargne a été rendue possible du fait de l'augmentation du taux de taxe foncière de **9%**. Sans cette hausse, l'épargne brute aurait chuté de près de **35%**.

Le recours à l'emprunt pourra théoriquement aller jusqu'à **+83 M€** en 2023, soit un niveau inférieur à ce qui était inscrit pour 2022 (**94 M€**). Cette baisse est rendue possible par des ressources propres d'investissement nettement supérieures en 2023 (**39 M€** contre **22 M€** en 2022).

Les dépenses d'équipement sont stables par rapport à 2022 avec une inscription de **152 M€** (avec un taux de réalisation souhaité en augmentation). S'y ajoutent **2 M€** de dépenses financières au titre du plan d'équipement, constituées des dépenses d'investissement liées aux dépenses sous concession ou sous mandat, ainsi que **4,5 M€** pour le programme legs (hors plan d'équipement) et **0,5 M€** d'autres dépenses.

Ainsi, ce budget 2023 permet de consolider les bases financières de la ville de Lyon tout en poursuivant l'effort d'investissement. La situation de la ville de Lyon reste saine.

# SECTION DE FONCTIONNEMENT

## A. ÉVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022 (€)	BP 2023 (€)	ÉVOLUTION (%)	ÉVOLUTION (€)
<b>70 Produits des services et du domaine</b>	<b>73 770 111</b>	<b>74 930 058</b>	<b>1,6</b>	<b>1 159 947</b>
Dont opération DEA équilibrées en D/R	-	115 000	-	-
Dont Remboursement personnel titulaire mis à disposition de l'Opéra	3 000 000	3 000 000	-	-
<b>73 Impôts &amp; taxes</b>	<b>514 586 425</b>	<b>569 484 312</b>	<b>10,7</b>	<b>54 897 887</b>
Dont produit fiscal direct	400 881 000	458 000 000	14,2	57 119 000
Dont attribution de compensation, dotation solidarité communautaire et FNGIR	52 457 425	52 758 312	0,6	300 887
Dont taxe additionnelle aux droits de mutation	42 500 000	40 000 000	-5,9	-2 500 000
<b>74 Dotations &amp; participations</b>	<b>102 419 534</b>	<b>106 518 181</b>	<b>4,0</b>	<b>4 098 647</b>
Dont dotation forfaitaire	59 243 779	58 361 000	-1,5	-882 779
Dont compensation taxes foncières	5 550 000	5 925 957	6,8	375 957
Dont dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS)	2 847 936	2 936 882	3,1	88 946
Dont dotation nationale de péréquation (DNP)	2 400 000	2 400 000	0,0	0
NB FPIC (atténuation des recettes)	6 350 000	7 300 000	15,0	950 000
Dont 2022 : recettes ANCT sur projet numérique DDT	210 000	0	-	-
<b>Fiscalité directe consolidée (produit fiscal + compensations - FPIC)</b>	<b>452 538 425</b>	<b>509 384 269</b>	<b>12,6</b>	<b>56 845 844</b>
<b>75 Autres produits de gestion courante</b>	<b>13 140 034</b>	<b>11 654 022</b>	<b>-11,3</b>	<b>-1 486 012</b>
<b>013 Atténuation de charges</b>	<b>2 165 000</b>	<b>6 553 700</b>	<b>202,7</b>	<b>4 388 700</b>
Dont changement mode de gestion tickets restaurants (équilibré D/R)	-	4 100 000	-	-
<b>76 Produits financiers</b>	<b>476 713</b>	<b>505 093</b>	<b>6,0</b>	<b>28 380</b>
<b>77 Produits spécifiques</b>	<b>15 000</b>	<b>0</b>	<b>-100,0</b>	<b>-15 000</b>
<b>Total recettes de gestion courante</b>	<b>706 096 104</b>	<b>769 140 273</b>	<b>8,9</b>	<b>63 044 169</b>
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>706 572 817</b>	<b>769 645 366</b>	<b>8,9</b>	<b>63 072 549</b>

## A1. DOTATIONS VERSÉES PAR L'ÉTAT

La dotation globale de fonctionnement (DGF) perçue par la ville de Lyon est composée de la dotation forfaitaire, de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, et de la dotation nationale de péréquation.

### ► La dotation forfaitaire: 58,36 M€

La dotation forfaitaire varie selon deux critères :

- Elle progresse en fonction de la dynamique de la population,
- Elle supporte, pour les communes dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur ou égal à **85%** du potentiel fiscal moyen par habitant, un écrêtement, qui permet de financer l'intégralité des enveloppes supplémentaires accordées aux communes au titre de la péréquation verticale (dotation de solidarité urbaine et dotation de solidarité rurale). Depuis 2017, cet écrêtement est plafonné à **1%** des recettes réelles de fonctionnement. En 2023, cet écrêtement devrait être limité du fait de l'abondement en loi de finances pour 2023 des crédits ouverts au titre de ces dotations de péréquation.

### La recette prévue au budget primitif 2023 s'élève à 58,36 M€ et tient compte :

- D'une augmentation moyenne de population de **3500** habitants,
- De la réforme des indicateurs de richesse,
- A titre prudentiel, et en l'absence de données relatives à la répartition de la dotation, l'écrêtement est maintenu.

### ► La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) : 2,9 M€

Cette dotation est perçue par les communes de **+ de 10 000** habitants. Ses modalités de répartition ont été modifiées en 2017. L'éligibilité repose sur un indice synthétique de ressources et de charges. L'éligibilité de la Ville de Lyon est précaire : sortie du dispositif en 2017, la ville y est à nouveau entrée en 2019. Sa position demeure depuis proche du rang du dernier bénéficiaire de la dotation, situation renforcée par la réforme des indicateurs de richesse. La DSUCS versée en 2022 s'est élevée à **5,8 M€**.

Par mesure de prudence, et au vu de la proximité du dernier rang de classement, l'hypothèse retenue pour le budget primitif 2023 est celle d'une nouvelle perte d'éligibilité, conduisant la première année à l'attribution de la moitié de la DSUCS 2022,

puis à sa disparition totale l'année suivante. La DSUCS prévue au budget primitif 2023 s'élève donc à **2,9 M€**.

### ► La dotation nationale de péréquation (DNP) : 2,4 M€

La part principale de la DNP, à laquelle Lyon est éligible, est répartie entre les communes qui satisfont à une double condition de potentiel financier et d'effort fiscal.

Le montant global de l'enveloppe attribuée aux communes de plus de 200 000 habitants est déterminé à partir d'un montant figé en euro par habitant depuis 1995. La prévision 2023 pour la Ville repose sur les montants des exercices antérieurs, soit **2,4 M€**.

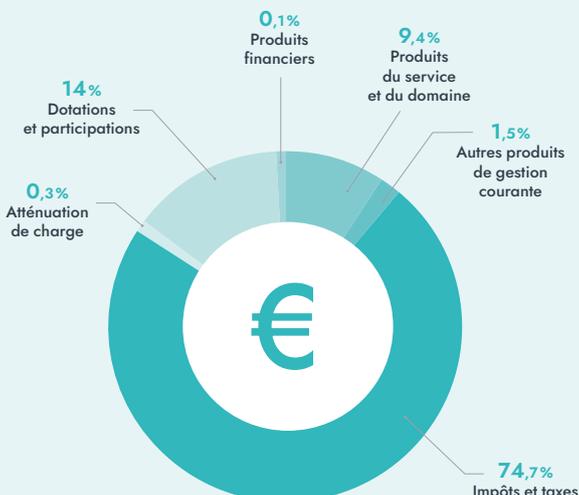
## A2. AUTRES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Le solde du chapitre 74 « Dotations et participations », hors DGF et compensations fiscales, s'établit à **36,9 M€** au BP 2023 contre **32,4 M€** au BP 2022, soit une progression de de **+ 4,5 M€**, soit **+ 14%** (**+ 15%** une fois pris en compte le retraitement de la subvention de **210 k€** reçue de l'ANCT en 2022 pour financer intégralement le projet Gaïa Mundi du Développement territorial).

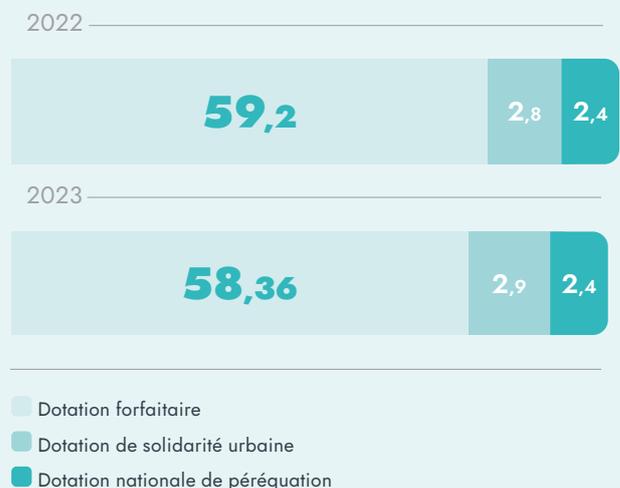
### L'essentiel de cette évolution résulte de l'effet :

- De l'augmentation liée à l'actualisation des tarifs d'utilisation des équipements sportifs (gymnases, stades, piscines) par les collèges et les lycées au titre du sport scolaire, soit **+ 1,5 M€**. En effet, cette participation doit être calculée par référence aux frais de fonctionnement des équipements, selon le rappel de la Chambre régionale des comptes,
- De la part de Bonus territoire reçue en 2023, année de transition, par la Ville de Lyon, à hauteur de **+ 1,6 M€**. La Ville percevra en 2023, comparativement à la PSEJ inscrite au BP 2022 : **+ 1 M€** pour l'Éducation, **+ 500 k€** pour l'Enfance, **+ 100 k€** pour le Développement territorial, les Sports et la coordination hors Enfance et Éducation,
- En outre, la Prestation sociale unique (PSU) de l'Enfance évolue de **+ 283 k€**,
- La Prestation de service ordinaire (PSO) de l'Éducation, qui finance à l'acte les accueils collectifs de mineurs, évolue de

### a. Recettes réelles de fonctionnement



### b. Dotation globale de fonctionnement (M€)



**+437 k€** nets, du fait de la reprise en gestion des activités de Léo Lagrange conjuguée à la diminution des effectifs sur les pauses méridiennes, soirs et mercredi.

#### ► Le Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA)

Il s'inscrit en 2023 au titre des dépenses de fonctionnement devrait s'élever à **0,85 M€**, soit en légère baisse de **-50 k€**. Attribué depuis 3 ans pour les dépenses d'entretien de la voirie et des bâtiments publics, ce FCTVA « fonctionnement » est étendu à compter de cette année aux dépenses d'entretien de réseaux. La recette est calculée en appliquant un taux de 16,404 % au montant TTC des dépenses éligibles comptabilisées sur l'exercice 2021.

#### ► Des dotations supplémentaires sont attendues pour la transition écologique,

Soit **+350 k€** dans le cadre du projet « Lyon 2030 », la Ville ayant été lauréate du programme de la Commission européenne, « 100 villes climatiquement neutres et intelligentes ». Si le projet EUCF (European City facility - Energy cities) prend fin (**-60 k€**), des financements supplémentaires pour **+153 k€** sont attendus dans le cadre des appels à projet Sequoia 2 et 3, qui accompagnent les actions de réduction des consommations énergétiques des bâtiments communaux, ainsi que l'appel à manifestation d'intérêt Peuplier remporté par la Métropole, Villeurbanne, Saint Priest, le Sigerly et la Ville de Lyon pour la rénovation énergétique des bâtiments, dans le cadre du programme « ACTEE » (Action des Collectivités Territoriales pour Efficacité Énergétique).

#### ► Les concours de l'État

Dans ces concours, **+234 k€** sont attendus au titre de la dotation générale de décentralisation (DGD) des bibliothèques pour un moment total de **489 k€**, dont une dotation « bibliothèque numérique de référence » et une dotation pour l'extension des horaires d'ouverture. Les autres DGD, pour la santé et les documents d'urbanismes, sont stables, à respectivement **2,7 M€** et **5 k€**.

La dotation spéciales instituteurs (DSI) est également stable à **15 k€**, et la compensation pour perte de la taxe additionnelle de droits de mutation, liée à la réduction depuis 1993 des seuils des fractions de valeurs taxables en matière de droits de

mutation à titre onéreux des fonds de commerce et de taxes additionnelles à certains droits d'enregistrement, passe de **50 k€** à **60 k€**.

En matière de ressources humaines, **+200 k€** sont attendus en provenance du fonds de compensation du supplément familial de traitement (SFT), et **+40 k€** au titre du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) qui s'établit à **130 k€**.

Ces hausses sont atténuées par des baisses liées à des financements ciblés sur 2022 : ainsi, **-175 k€** sont à noter sur les dotations de l'Etat pour le financement des élections, 2023 étant une année sans scrutin.

La fin des projets ITI FEDER et Gaïa Mundi expliquent par ailleurs une baisse de **-280 k€** au titre du volet numérique du développement territorial, qui bénéficie cependant de financements supplémentaires par l'ANRU et la Métropole pour la politique de la Ville dans le cadre du projet Quartiers fertiles, sur Mermoz- Santy et la Duchère (**+131 k€**).

Enfin, dans le cadre de l'action sociale de la Ville, **63 k€** sont attendus du Réseau Francophone Ville Amies des Aînés pour financer trois projets : Café Daddy, Aventures intergénérationnelles et le Conseil des Aînés.

### A3. FISCALITÉ DIRECTE CONSOLIDÉE

Composé des contributions directes (minorées du prélèvement prévisionnel au titre du FPIC), des versements provenant de la Métropole de Lyon et des allocations compensatrices versées par l'Etat, le produit global de fiscalité directe consolidée représente plus de la moitié des recettes réelles de fonctionnement de la ville de Lyon.

La recette prévisionnelle progresse de **+14,1%** par rapport au budget primitif 2022, pour s'établir à **516,6 M€** avant prélèvement au titre du FPIC, et **509,4 M€** nets du FPIC.

#### a. Les contributions directes (458 M€)

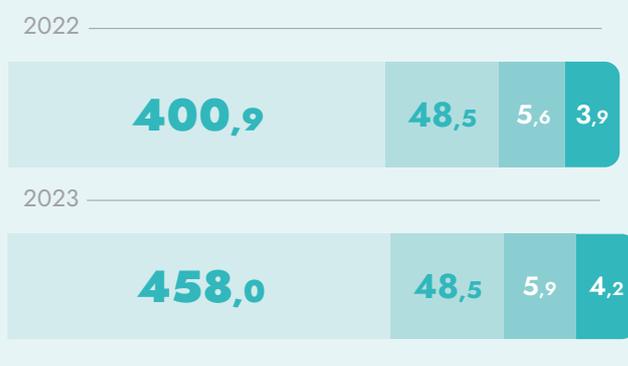
L'année 2023 constitue l'aboutissement de la réforme de la fiscalité directe locale, avec notamment la suppression définitive de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

#### c. Autres dotations et participations (M€)



- Autres dotations et participations
- Autres dotations et participations retraitées

#### d. Fiscalité directe consolidée (M€)



- Fiscalité directe
- Attribution de compensation
- Allocation compensatrice taxe foncière
- Dotation de solidarité communautaire

## Contributions directes

	PRÉVISIONS BP 2022 (M€)	PRÉVISIONS BP 2023 (M€)	ÉVOLUTION 2022/2023 (%)
Taxe d'habitation (réduite aux résidences secondaires depuis 2021)	18,0	17,5	-2,78
Dont majoration 60% de THRS	5,3	5,2	-1,89
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (incluant, depuis 2021, la part métropolitaine)	382,0	439	14,92
Dont compensation réforme	93,3	101,8	9,11
Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties	0,4	0,4	0
Rôles complémentaires	-	0,6	-
<b>Total rôles généraux et complémentaires</b>	<b>400,4</b>	<b>457,5</b>	<b>14,26</b>
Rôles supplémentaires	0,5	0,5	0,00
<b>Total Contributions Directes</b>	<b>400,9</b>	<b>458</b>	<b>14,24</b>

Le panier des recettes fiscales de la Ville est désormais composé :

- De la taxe foncière sur les propriétés bâties, parts communales et métropolitaines réunies,
- De la taxe d'habitation réduite aux seules résidences secondaires,
- Et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, inchangée.

Le produit de foncier bâti métropolitain, qui constitue la ressource de substitution de la Ville de Lyon depuis 2021, reste néanmoins insuffisant pour couvrir l'intégralité de la perte de taxe d'habitation. Une compensation financière, déterminée à partir d'un coefficient correcteur appliqué aux bases d'imposition, est donc attribuée aux collectivités « perdantes ». En 2023, cette compensation devrait s'élever à **101,8 M€** pour la Ville. Celle-ci a été revue à la hausse du fait de la progression des bases pour 2023 ainsi que du fait de l'introduction de la prise en compte du taux syndical dans la formule de compensation.

Le budget primitif 2023 tient compte également des évolutions de la base taxe d'habitation sur les résidences secondaires, variables d'un exercice à l'autre. Son produit 2023 est estimé **17,5 M€**.

Des rôles supplémentaires sont également attendus pour un montant de **0,5 M€**.

Compte tenu de ces éléments, les contributions directes de la Ville pour 2023 sont estimées suivant le tableau ci-dessus.

Ces prévisions de recettes ont été établies à partir des hypothèses suivantes :

- Une absence de progression des bases de taxe d'habitation des résidences secondaires (THRS). En effet, bien que l'évolution nominale prévisionnelle soit de **+7,1%**, cette progression pourrait être contrebalancée par des mesures correctives opérées par Bercy sur les bases de THRS. Ces corrections ont vocation à sortir du champ de la THRS la base de bâti, introduite à tort en 2021, de certaines personnes morales comme notamment des établissements publics scientifiques, d'enseignement et d'assistance (CROUS, Associations, EHPAD...). Une première régularisation a déjà été opérée en 2022 et pourrait se poursuivre en 2023. La recette 2023, estimée à **17,5 M€**, est à ce titre volontairement prudente.

- Une progression globale des bases de taxe foncière sur les propriétés bâties de **+5,70%**, répartie entre une évolution physique des éléments bâtis de **0,7%** et une évolution nominale des bases de **5%**. Cette évolution nominale repose aux 2/3 sur la progression des bases habitation (Coefficient de revalorisation forfaitaire de **+7,1%**) et au 1/3 sur la progression des loyers professionnels<sup>1</sup> (**+1,1%**),
- Une stabilité des bases de taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Ces prévisions de recettes se basent également sur des taux de fiscalité directe locale.

Le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties évolue de **+9%**, pour s'établir à **31,89%** contre **29,26%** en 2022.

Les taux des deux autres taxes directes demeurent inchangés :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : **22,15%**,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **19,97%**.

Compte tenu de ces éléments, le produit brut de fiscalité directe locale prévu au budget primitif 2023 s'élève à **458 M€**.

A ces prévisions de produit est retranchée la contribution de la ville de Lyon au titre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), estimée à **7,3 M€** en 2022. Ce montant, en progression par rapport à celui versé les années précédentes suite à une correction du coefficient d'intégration fiscale, tient compte d'un maintien de l'enveloppe nationale à **1 Md€** depuis 2018.

Le produit fiscal direct net, hors allocations compensatrices de taxe foncière (voir infra), devrait donc s'établir à **450,7 M€** en 2023.

### b. Les versements provenant de la Métropole de Lyon

#### ► L'attribution de compensation (48,52 M€)

L'attribution de compensation neutralise financièrement les transferts d'impôts (« impôts ménages » et fiscalité profes-

1. Depuis la révision des valeurs locatives des locaux professionnels en 2017, les tarifs progressent en fonction des loyers moyens appliqués sur les 3 dernières années. Pour 2022, cette évolution devrait s'établir à **+1,1%** pour la ville de Lyon.

sionnelle) ainsi que les transferts de charges, généralement induits par des transferts de compétences, entre la Ville et la Métropole. Son montant, généralement reconduit d'une année sur l'autre, varie potentiellement lors de nouveaux transferts de charges. Depuis la réforme de la taxe professionnelle de 2010, son montant est également modulable par délibérations concordantes prises par la Métropole et les communes de son territoire, ou en cas de diminution des bases imposables réduisant le produit global disponible.

Depuis les derniers transferts intervenus en 2018, l'attribution de compensation s'élève à **48,52 M€**. Sous réserve de nouveaux transferts qui pourraient intervenir d'ici la fin de l'année, le montant prévisionnel de l'attribution de compensation est donc fixé au même montant en 2023.

#### ► La dotation de solidarité communautaire (4,2 M€)

La dotation de solidarité communautaire (DSC) constitue un versement obligatoire des communautés urbaines et des métropoles sous le régime de fiscalité professionnelle unique au profit des communes.

Dans le cadre de l'accompagnement financier de la Métropole de Lyon envers les communes de son territoire, le montant global de l'enveloppe a été revalorisé de **20 à 27 M€** en 2019, faisant ainsi progresser le montant attribué à la Ville de **2,97 à 3,93 M€**.

Par sa délibération n°2022-0929 du 24 janvier 2022, le Conseil de la Métropole de Lyon a défini les nouvelles modalités de répartition de la dotation de solidarité communautaire (DSC) faisant passer l'enveloppe de **3,9 M€** en 2021 à **4,36 M€** en 2022.

La DSC devrait légèrement diminuer et s'établir à **4,2 M€**.

#### c. Les allocations compensatrices en matière de taxe foncière : 5,9 M€

À l'origine, ces allocations de taxe foncière ont été instaurées pour compenser les pertes de recettes supportées par les collectivités, suite à certaines mesures d'allègement décidées par l'Etat (réductions accordées aux contribuables âgés et/ou de condition modeste, abattements sur la valeur locative de certains logements situés dans un quartier prioritaire politique de la Ville (QPV), exonérations accordées en faveur des logements sociaux...).

Depuis 2021, une nouvelle allocation vient compenser la réduction de moitié de la valeur locative servant de base au calcul du foncier bâti des locaux industriels. Cette mesure entre dans le cadre du plan de relance engagé par l'Etat en 2020.

Au total, le montant des allocations compensatrices de taxe foncière est estimé à **5,9 M€** pour l'année 2023.

## A4. FISCALITÉ INDIRECTE

Le produit de la fiscalité indirecte diminue de **-4 %** en 2023, pour s'établir à **58,7 M€** (**61,2 M€** en 2022) :

#### ► La taxe additionnelle aux droits de mutation à titre onéreux (DMTO) : 40 M€

La taxe additionnelle aux droits de mutation, dont les paramètres (taux, conditions d'exonérations) sont fixés par l'Etat, est assise sur les cessions à titre onéreux de biens ou de droits immobiliers.

2. Avant 2018, le montant de l'attribution de compensation était de 48,87 M€. L'Observatoire du logement / CSA fait état d'une baisse de 42,6 % du nombre de prêts délivrés fin 2022 par rapport au dernier trimestre 2021.

3. L'Observatoire du logement / CSA fait état d'une baisse de 42,6 % du nombre de prêts délivrés fin 2022 par rapport au dernier trimestre 2021.

Le niveau de cette recette, directement lié à l'activité du marché immobilier, semble avoir été peu impacté par la crise sanitaire. Le montant perçu en 2022, qui devrait s'établir à un montant proche de **49 M€**, est en augmentation de près de **+2 M€** par rapport à 2021.

Le produit de DMTO est estimé à **40 M€** en 2023, la baisse anticipée reflétant l'impact de la remontée des taux sur la capacité des acheteurs à emprunter tout comme l'impossibilité pour certaines banques de prêter de l'argent aux particuliers du fait du niveau du taux de l'usure<sup>3</sup>.

#### ► La taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) : 9,5 M€

La loi MAPTAM (loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) a transféré la compétence « concession de la distribution publique d'électricité et de gaz » à la Métropole de Lyon ainsi que la taxe sur la consommation finale d'électricité. Par délibération en date du 21 septembre 2015, la Métropole de Lyon a décidé de reverser à la Ville l'intégralité de la part communale perçue sur Lyon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015. La Ville a pour sa part accepté ce reversement par délibération en date du 28 septembre 2015.

A compter de 2023, la TCCFE est regroupée avec un ensemble de taxes sur l'électricité et fait l'objet d'un nouveau mode de collecte, elle sera versée par l'Etat. Dans ce cadre, la TCCFE devient une part communale de la Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE). Son produit sera égal au produit perçu en 2022, augmenté des frais de gestion de **1,5%** ou **1 %** pour les syndicats, et de l'évolution de l'IPC hors tabac entre 2020 et 2021 avec la disparition des déclarations locales.

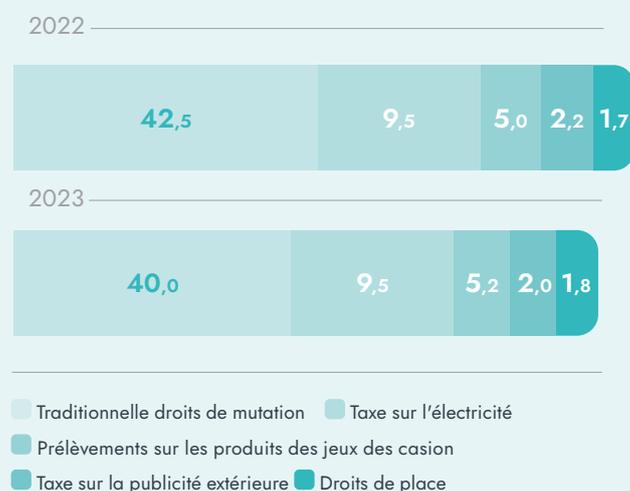
Le montant de TCCFE prévu au budget primitif 2023 s'élève à **9,5 M€**.

#### ► Le prélèvement sur les produits des jeux : 5,2 M€

Cette recette correspond :

- À un prélèvement de **15%** sur les recettes réalisées par les casinos, en faveur de la commune d'implantation de ces établissements,
- À un reversement de **10%** du prélèvement effectué par l'Etat sur le produit des jeux dans les casinos.

### e. Fiscalité indirecte - Principales taxes (M€)



Pour cette année 2022 le produit des jeux retrouve son niveau d'avant crise. Dans ce contexte, la recette de prélèvement sur le produit des jeux est estimée à **5,2 M€** au BP 2023.

► **La taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) : 1,97 M€**

Cette taxe, liée à l'occupation du domaine public par les enseignes et publicités, est en baisse de **-280 k€**. En effet, la hausse nationale des tarifs de **+2,8 %** ne compense pas la baisse du nombre de dossiers soumis et la baisse du montant moyen par dossier.

## A5. PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE

Prévus à hauteur de **73,8 M€** au BP 2022, les produits des services et du domaine s'établissent à **74,9 M€** au BP 2023 ; ils affichent une progression de **+1,1 M€**, soit **+1,6 %**.

Il convient toutefois d'opérer un retraitement lié au remboursement par l'Opéra des personnels titulaires mis à disposition (**3 M€**), et ce dans la mesure où la dépense liée à la majoration de la subvention est également retraitée. Le montant de ce retraitement est identique à celui de 2022.

S'y ajoute en 2023 le retraitement de la recette attendue du Dîner des partenaires, en matière d'évènementiel, puisque charges et produits attendus se compensent à hauteur de **115 k€**.

Les produits des services du domaine s'élèvent alors à **71,8 M€**, soit **+1,5 %** par rapport au BP 2022 (**70,8 M€**).

Dans les éléments notables, sont à souligner :

► **Le rétablissement des recettes d'entrée des établissements culturels**, amorcé en 2022, pour **+320 k€** : cela concerne pour **+133 k€** le Musée d'Art contemporain (dans le cadre également d'une année haute du cycle) et pour **+135 k€** le Musée des Beaux-Arts, pour lequel **-65 k€** sont à noter s'agissant du prêt d'œuvre au Louvre Abu Dhabi, la recette ayant été valorisée en 2022. Les recettes du Centre d'histoire de la résistance et de la déportation sont par ailleurs en baisse de **-46 k€**, en raison de la fin de l'exposition Visages et du démarrage plus tardif dans l'année de l'exposition Jean Moulin, en raison de la fermeture de l'établissement pour travaux durant

deux mois. Dans l'augmentation des recettes des bibliothèques de **+127 k€**, **108 k€** proviennent de la Métropole au titre de la nouvelle convention de gestion de lecture publique pour laquelle un travail d'ajustement des refacturations a été mené. Enfin, les redevances du service d'archéologie augmentent de **+60 k€** nets, en raison des titrements à opérer pour les fouilles Saint-Antoine et préventives (**+98 k€**) et en regard de la baisse de **-39 k€** liée aux fouilles de l'Hôtel-Dieu et à la redevance d'archéologie ;

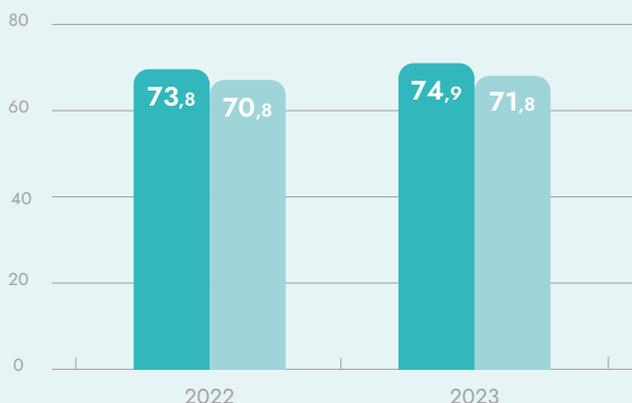
► **Les redevances à caractère sportif et de loisirs et les produits du domaine afférents** prévus à hauteur de **3,6 M€** pour **3,5 M€** en 2022, avec une recette supplémentaire de **+85 k€** issue de la reprise par la Direction des Sports des ateliers d'été et de la mise à disposition d'un terrain de la plaine des jeux de Gerland au club de foot Lyon la Duchère ;

► Sur **le secteur de l'Éducation**, la diminution nette de **-110 k€** du produit de la participation des familles à la restauration scolaire par rapport au BP 2022 : elle s'explique par la baisse des effectifs inscrits entre 2022 et 2023, occasionnant une baisse de **-268 k€**, et une augmentation nette de **160 k€** des autres participations (dont **+222 k€** au titre des activités sur le temps périscolaire tandis que la recette des ateliers d'été est transférée aux sports), soit **14,7 M€** en 2023 pour **14,8 M€** en 2022 ;

► Une augmentation nette de **+482 k€** des **participations parentales aux établissements d'accueil de jeunes enfants** (EAJE), soit **5,4 M€** contre **4,9 M€** au BP 2022, en lien avec une augmentation des participations pour l'accueil collectif (**+544 k€**), atténuée par une baisse des participations pour l'accueil familial (**-72 k€**) ;

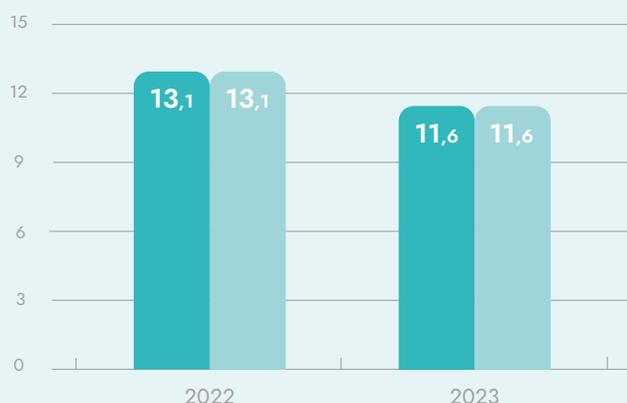
► **Les recettes du stationnement** payant, revues à la baisse de **-1,4 M€**, avec **22,5 M€** au BP 2023 pour **23,9 M€** au BP 2022 : le rebasage des recettes est lié à l'atterrissage anticipé sur 2022 à **21 M€**, auxquels sont ajoutés **+1,5 M€** au titre des effets du système de lecture automatique des plaques d'immatriculation (LAPI) et de l'extension du parc payant. Le free floating connaît par ailleurs une progression de **+238 k€** avec un nouvel appel à projets en 2023 à destination de 2 opérateurs de trottinettes et de 4 opérateurs d'auto-partage, soit une prévision de **505 k€** au BP 2023 ;

### f. Produits des services et du domaine (M€)



■ Montants bruts ■ Montants retraités

### g. Autres produits de gestion courante (M€)



■ Montants bruts ■ Montants retraités

► **La redevance d'occupation du domaine public (ODP) des chantiers** qui connaît pour sa part une progression de **+ 300 k€**, pour atteindre **4,2 M€** au BP 2023 en raison de la reprise d'activité et tout en intégrant une baisse tarifaire pour les occupations liées à des opérations de rénovation thermique du bâti ;

► **Les redevances d'ODP et refacturations liées à l'activité commerciale**, qui progressent de **+ 157 k€** nets en 2023 pour atteindre **6 M€**. La revalorisation tarifaire des terrasses de **+ 3 %** s'accompagne du rebasage de la redevance des kiosques au vu du réalisé 2022 et du plein exercice de nouvelles conventions, valorisant les charges variables, ainsi que d'une augmentation du produit attendu du stationnement des 2/3 roues. A rebours, certaines conventions de location du domaine privé de la Ville aux afficheurs ne sont pas renouvelées et des dépenses de gardiennage refacturées sont prises en charge directement par les occupants, outre un rebasage de certaines recettes refacturées ;

► En matière de **régulation urbaine**, l'augmentation des recettes liées aux LAPI de **+ 150 k€**, pour atteindre **1,65 M€**, et des recettes provenant de la pose/dépose des panneaux lourds et des grues/nacelles pour **+ 135 k€**. Une diminution des animations commerciales à visée publicitaire occasionne une baisse de **- 125 k€** des recettes correspondantes ;

► La remise à niveau des recettes de **concessions funéraires** pour **+ 139 k€**, soit **1,4 M€** au BP 2023 ;

► Enfin, la progression des **refacturations** par la Ville à des tiers au global, pour **+ 540 k€** nets, dont **+ 581 k€** de remboursement de fluides.

Les autres évolutions, contenues, représentent une évolution de **+ 100 k€** en net.

## A6. AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

En 2023, les autres produits de gestion courante s'établissent à **11,65 M€**, en baisse de **- 1,5 M€**, soit **- 11,3 %** par rapport au BP 2022 (**13,1 M€**).

Ces recettes enregistrent dorénavant, en plus des redevances ou loyers perçus par la Ville, les recettes de mécénat.

Les recettes qui subissent les plus fortes baisses au sein de ce chapitre sont :

► **Le droit d'entrée de la Salle Rameau**, prévu au BP 2022 et non reconduit au BP 2023 soit **- 2 M€** ; son montant sera modifié et réparti sur plusieurs années à compter de 2024 ;

► **Les recettes de locations/baux gérés** par la Direction Centrale de l'Immobilier, en baisse de **- 100 k€** ; la reprise d'activité de location des salles municipales (**+ 49 k€**) s'accompagne notamment de la baisse de la redevance de la fourrière de Vaulx-en-Velin de **- 106 k€**, conformément à l'avenant signé,

► **Les loyers perçus par les affaires culturelles**, en baisse de **- 76 k€**, en raison de l'exonération de loyer du théâtre Nouvelle génération, liée à sa fermeture pour travaux, à hauteur de **- 95 k€**, tandis que le loyer du Théâtre de la Croix-rousse est revalorisé de **+ 6 k€** et que la redevance de la Halle Tony Garnier (part fixe et part variable) connaît une progression de **+ 12 k€** pour atteindre **337 k€**.

A rebours, il convient de noter :

► Une prévision de hausse des **remboursements des compagnies d'assurance** sur sinistres pour **+ 100 k€** ;

► Une **hausse des loyers** issus du programme legs de **+ 317 k€** ;

► Une **augmentation des recettes du Musée des Beaux-Arts** de **+ 73 k€**, dont **13 k€** pour les redevances boutique/restaurant, **+ 100 k€** pour la mise à disposition de locaux et **+ 50 k€** pour le mécénat.

► Une prévision de mécénat à hauteur de **+ 200 k€** pour le festival Entre Rhône et Saône (FERES) ;

Globalement, les recettes de **mécénat numéraire** progressent donc de BP à BP de **+ 250 k€** pour s'établir à **1,04 M€**, dont : **400 k€** pour le FERES, **500 k€** pour la Fête des Lumières, **30 k€** des Lions du Sport, **20 k€** AG2R, **60 k€** pour le Musée des Beaux-Arts, et **23 k€** pour le Musée d'Art contemporain.

## B. ÉVOLUTION DES PRINCIPALES DÉPENSES

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022 (€)	BP 2023 (€)	ÉVOLUTION (%)	ÉVOLUTION (€)
<b>011 Charges à caractère général</b>	<b>115 607 070</b>	<b>156 171 318</b>	<b>35,1</b>	<b>40 564 248</b>
Dont dépenses directes liées aux fluides	20 065 060	52 363 570	161,0	32 298 510
Dont dépenses Covid	1 500 000	320 000	-	-
Dont neutralisation effet réinternalisation activités Léo Lagrange	-	1 075 224	-	-
Dont autres dépenses exceptionnelles	693 000	675 000	-	-
<b>012 Charges de personnel et assimilés</b>	<b>357 000 000</b>	<b>373 250 000</b>	<b>4,6</b>	<b>16 250 000</b>
Dont impact mesures nationales année pleine	-	4 900 000	-	-
Dont changement de mode de gestion tickets restaurants (D/R)	-	4 100 000	-	-
Dont neutralisation effet réinternalisation activités Léo Lagrange	-	1 154 776	-	-
<b>65 Autres charges de gestion courante</b> (hors enveloppe dédiée à des dépenses imprévues)	<b>136 906 040</b>	<b>134 064 274</b>	<b>-2,1</b>	<b>-2 841 766</b>
<b>Subventions aux personnes de droit privé</b>	<b>77 234 709</b>	<b>69 993 379</b>	<b>-9,4</b>	<b>-7 241 330</b>
Dont neutralisation effet réinternalisation activités Léo Lagrange	-	-2 230 000	-	-
Dont neutralisation effet CTG (subventions CAF versées directement aux associations gestionnaires de crèches et aux ACM)	-	-7 236 446	-	-
Dont subvention Opéra et projet DT 2022 avec ANCT(D/R)	3 080 000	3 000 000	-	-
<b>Subventions aux personnes de droit public</b>	<b>15 398 754</b>	<b>17 977 734</b>	<b>16,7</b>	<b>2 578 980</b>
Dont subvention d'équilibre au CCAS (hors part fonds d'appui)	13 556 656	16 172 634	19,3	2 615 978
Dont augmentation liée aux fluides et au point d'indice	-	2 144 000	-	-
<b>Total des subventions</b>	<b>92 633 463</b>	<b>87 971 113</b>	<b>-5,0</b>	<b>-4 662 350</b>
Participation à l'équilibre du budget annexe des Célestins	4 885 000	5 235 000	7,2	350 000
Participation à l'équilibre du budget annexe de l'Auditorium ONL	9 291 000	9 641 000	3,8	350 000

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022 (€)	BP 2023 (€)	ÉVOLUTION (%)	ÉVOLUTION (€)
Dont augmentation liée aux fluides et à la masse salariale	-	700 000	-	-
Participations aux organismes de regroupement	14 666 090	15 013 010	2,4	346 920
dont participation ENSBAL	6 320 000	6 320 000	0,0	0
dont participation CRR	7 000 000	7 168 000	2,4	168 000
Autres charges diverses de gestion courante (hors enveloppe Dépenses imprévues)	15 430 487	16 204 151	5,0	773 664
Dont autres dépenses exceptionnelles (mode SAAS)	346 000	101 500	-	-
Dont augmentation liée au point d'indice	-	136 809	-	-
<b>65 Enveloppe dédiée à des dépenses imprévues (dépenses intégrées au chapitre 65)</b>	<b>2 500 000</b>	<b>6 300 000</b>	<b>152,0</b>	<b>3 800 000</b>
Dont réserve crise énergétique	-	3 800 000	-	-
<b>6586 Frais de fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>584 480</b>	<b>609 520</b>	<b>4,3</b>	<b>25 040</b>
<b>014 Atténuations de produits</b>	<b>6 593 000</b>	<b>7 607 855</b>	<b>15,4</b>	<b>1 014 855</b>
Dont fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (fpic)	6 350 000	7 300 000	15,0	950 000
Dont augmentation liée au recalcul du fpic	-	950 000	-	-
Dotations aux arrondissements	5 499 000	7 395 000	34,5	1 896 000
Dont dotation pour les fluides	-	1 700 000	-	-
<b>66 Charges financières</b>	<b>4 502 395</b>	<b>6 228 238</b>	<b>38,3</b>	<b>1 725 843</b>
Dont intérêts de la dette et de la trésorerie	4 469 195	6 204 648	38,8	1 735 453
Dont intérêts de la dette	4 473 395	6 212 238	38,9	1 738 843
Dont augmentation liée au contexte inflationniste	-	1 725 000	-	-
<b>67 Charges spécifiques</b>	<b>458 719</b>	<b>458 719</b>	<b>0,0</b>	<b>0</b>
<b>Total dépenses de gestion courante</b>	<b>625 148 309</b>	<b>685 856 686</b>	<b>9,7</b>	<b>60 708 377</b>
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>629 650 704</b>	<b>692 084 924</b>	<b>9,9</b>	<b>62 434 220</b>

## B1. CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

Les charges à caractère général, qui représentent le deuxième poste de dépenses le plus important après la masse salariale, augmentent de **+35,1%** et s'établissent à **156,2 M€** contre **115,6 M€** en 2021.

Au sein de ce chapitre figurent les dépenses directes liées aux fluides, dont la seule progression représente **32,3 M€** des **+40,6 M€** d'augmentation brute de ces charges, soit près de **80%**.

Comme indiqué lors du débat d'orientation budgétaire, la ville de Lyon est principalement exposée sur ses marchés d'électricité. En effet, les marchés liés au gaz ainsi que celui lié au chauffage urbain ne doivent pas être renouvelés avant fin 2024. Ainsi, la Ville de Lyon est « protégée » des variations intempestives sur ces marchés. Il faut néanmoins noter que le marché du chauffage urbain porté par la Métropole de Lyon est indexé sur les prix du gaz générant une hausse des prix non négligeable. La Métropole a d'ailleurs initié des négociations avec son délégataire pour limiter les effets de ces indexations.

**Le poste fluides**, hors effets indirects exposés supra et valorisés dans plusieurs participations de la Ville, représente dès lors **52,4 M€** contre **20,1 M€** au BP 2022.

Ce poste « fluides » inclut l'eau et l'assainissement, le gaz et l'électricité, le chauffage urbain, les combustibles et le carburant.

Au sein de ce poste, **l'électricité et le gaz** représentent **46,2 M€**, dont **90%** pour l'électricité. Ce poste augmente à lui seul de **+31,5 M€**, y compris l'impact du plan de sobriété de la Ville à hauteur de **-1,8 M€**.

**Le chauffage urbain** connaît une augmentation plus modérée, pour les motifs indiqués ci-dessus, de **+945 k€**, pour s'établir à **3,46 M€**.

**L'eau et l'assainissement** connaissent un léger fléchissement de **2 M€** à **1,7 M€**, conformément à un scénario de consommation médian établi.

Enfin, les dépenses de carburant progressent de **+200 k€** et s'élèvent à **920 k€**, sur la base d'un coût moyen de **1,81 €/l**,

d'une facture de **180 k€** de gaz naturel pour véhicule (GNV) et d'un effort sur les consommations.

Il convient également de neutraliser la hausse des charges à caractère général liées à la reprise en gestion des activités de Léo Lagrange pour la partie en prestation de service (**1,1 M€**) et des dépenses liées à l'événementiel, de par leur caractère exceptionnel, soit **560 k€** pour la Coupe du Monde de rugby, ou par parallélisme avec le traitement d'une recette équivalente (Dîner des partenaires pour **115 k€**). Les dépenses d'équipements de protection individuelle liés au Covid sont en outre encore provisionnées pour **320 k€**, contre **1,5 M€** en 2022.

Une fois les dépenses de fluides isolées et ces charges retraitées, la progression est alors de **+8,4 M€**.

### Cette progression concerne :

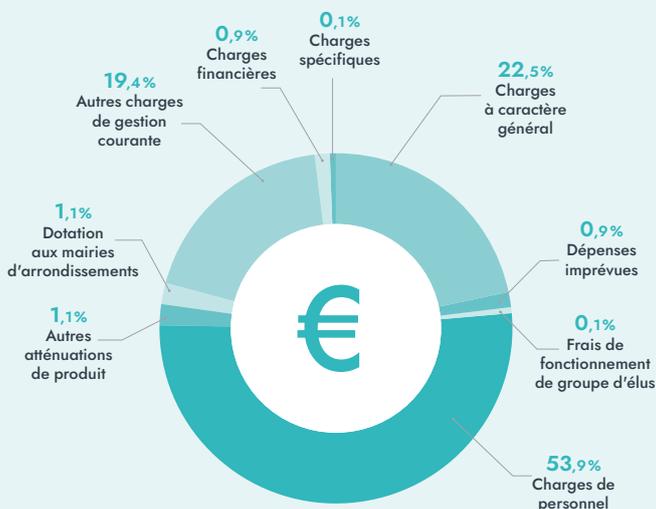
► **La montée en puissance de la communication sur les grands événements et de leur organisation (+390 k€)** : **+190 k€** pour la communication externe, dont **70 k€** pour le FERES et **20 k€** pour le championnat des métiers Worldskills. S'y ajoutent une dépense directe de **100 k€** pour l'organisation de l'édition 2023 de ce championnat, et une augmentation **+100 k€** pour la Fête des Lumières afin de se rapprocher du niveau inscrit pour l'édition 2020.

► **Les budgets des établissements culturels (+605 k€)**, sur des années moyennes/hautes pour les budgets par cycles : **+308 k€** pour le Musée d'Art contemporain, sans biennale et **+169 k€** pour le Musée des Beaux-Arts. S'y ajoute l'augmentation des charges des bibliothèques (**+113 k€** nets, hors coût du chauffage urbain et de l'eau), liée à l'augmentation des charges de maintenance et aux dépenses dans le cadre de la Convention de gestion de lecture publique avec la Métropole (qui donnent par ailleurs lieu à remboursement). La maintenance et le gardiennage des Substances progressent également de **+25 k€** (hors fluides).

► **Les secteurs Éducation et Enfance pour respectivement +2,8 M€ et +95 k€** :

L'Éducation intègre ainsi une augmentation du marché de restauration scolaire, liée à la prise en compte contractuelle de l'inflation et aux tarifs du nouveau marché, et compte-tenu également de la baisse de fréquentation, pour un montant

### h. Dépenses réelles de fonctionnement



### i. Charges à caractère général (M€)



net de **+900 k€**. La reprise en gestion des activités de Léo Lagrange, qui bénéficiait auparavant d'une subvention, occasionne un surcoût brut, après retraitement d'une partie des charges à caractère général, de **+1,1 M€** (hors subvention à la MJC Sans-Souci et hors charges de personnel). Il est à noter que l'activité donne lieu par ailleurs à des recettes de participations familiales et de PSO auprès de la CAF. Enfin, la location de modulaires pour la construction des nouveaux groupes scolaires Ginkgo et Kennedy occasionne une dépense supplémentaire de **+580 k€**, à laquelle s'ajoute une partie du coût de la pose de ces modulaires (pour Kennedy), pour **+170 k€**. L'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la concertation pour la végétalisation des cours d'écoles augmente enfin de **+86 k€**, pour un montant de **237 k€**. Le secteur de l'Enfance poursuit pour sa part le développement de nouvelles activités dans le cadre du projet social de développement durable, dont **+60k€** au titre de l'expérimentation des couches lavables et **+13,9 k€** pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la végétalisation des cours de crèches.

► Les crédits directs fléchés sur **la démocratie directe**, qui augmentent de **+341 k€**, dont **308 k€** pour la mise en place des Conseils d'arrondissement d'enfants, qui participent de la démarche globale de la Ville à hauteur d'enfants, pour laquelle **10 k€** sont à nouveau fléchés pour l'apaisement des abords des écoles dans le cadre de la Rue des Enfants.

► **L'aménagement de l'espace et du cadre vie**, ainsi que les dépenses liées à **sa sécurisation et à la prévention (817 k€)** :

- L'augmentation de **+490 k€** du **Cadre de vie** correspond à la location et à la maintenance de sanitaires (**+224k€** pour l'expérimentation de sanitaires écologiques, d'urinoirs sur Gabriel Péri et de sanitaires autonomes pour les réfugiés). S'y ajoutent le coût de nettoyage suite à l'extension du parc (**+120 k€**), le nettoyage par un prestataire (**+142 k€** dont **100 k€** pour Rive droite et Rive gauche du Rhône et **42k€** dans l'attente d'un recrutement), une augmentation de **+27 k€** de la maintenance et la gestion de 19 sanitaires sur l'esplanade de Fourvière pour **+100 k€**. Une économie de **-123 k€** est réalisée par ailleurs sur les autres postes de dépenses,
- **La Santé** fait l'objet d'une augmentation de **+34 k€** de ses crédits directs, dont **+30k€** au titre de la lutte contre les perturbateurs endocriniens et de **+4 k€** pour la lutte anti-vectorielle contre les produits phytosanitaires,
- **Le Pôle technologique** connaît une augmentation de **+268 k€**, liée à la maintenance des véhicules LAPI pour **+140 k€**, de **+48 k€** pour le marché de maintenance de la vidéosurveillance et l'entretien curatif des caméras, et enfin de **+80 k€** pour la location et le déplacement de 9 caméras supplémentaires,
- Le marché d'entretien des vêtements de **la Police municipale** est prévu pour un montant de **+200 k€**, tandis que prend fin le dispositif de fermeture de la rue E. Herriot pour **-230 k€**, que la Voie est libre est prévue pour 2 éditions (soit **+75k€**) et que d'autres postes de dépenses baissent de **-20 k€**. Cela représente une augmentation nette de **+25 k€**.

► **Les frais liés au stationnement et à sa gestion (514 k€)** :

- Le marché de pose et dépose de panneaux lourds augmente de **+309 k€** (avec une recette afférente - cf supra), les frais de gestion de l'ANTAI de **+30k€** et une AMO pour la gestion de la fourrière vient abonder les dépenses de la régulation urbaine de **+50 k€**,
- Les frais de d'exploitation du stationnement sur voirie augmentent de **+50 k€** de même que les frais de paiements

dématérialisés et les frais de commission bancaire (**+75 k€** nets de baisses sur d'autres postes de dépenses) ;

► **Le plan de mobilité employeur**, et plus globalement, l'enveloppe d'études consacrée à **la transition écologique (+77 k€)**.

► **Les charges des services supports (3,4 M€)** :

- Les primes d'assurance (dommage aux biens, responsabilité civile et dommage ouvrage pour de nouveaux bâtiments en cours de construction) augmentent de **+678 k€**, dans un contexte de difficulté pour les collectivités à trouver des assureurs,
- Les services des moyens généraux voient le coût de la gestion des sites augmenter de **+115k€**, auxquels s'ajoute la prise en charge de la collecte des déchets pour **+105 k€**,
- Le coût de la tierce maintenance exploitation (TME) sur les postes de travail et infrastructures fait évoluer les coûts directs de la DSITN de **+379 k€**, nets d'une baisse transfert de **-78 k€** par transfert à la nouvelle mission prenant en charge le règlement général sur la protection des données (RGPD),
- Le plan attractivité et la formation sont abondés de **+852 k€**, compensés par ailleurs par **-180 k€** (dont **-200 k€**, la formation des apprentis étant prise en charge par le CNFPT),
- La gestion du patrimoine immobilier augmente de **+780 k€** nets de transferts aux moyens généraux pour la gestion des sites, en raison de la fiscalité payée (**+103 k€**), des coûts de gestion des salles municipales (**+112 k€**), de diagnostics, études et expertises (**+410 k€**) et de travaux de remise en état de logements vacants (**+155 k€**). S'y ajoutent **+580 k€** pour les études relatives à la gestion technique et la maintenance.

Les autres postes de charges à caractère général baissent sur le périmètre retraité de **-650 k€**, dont **-372 k€** pour le service des mairies d'arrondissement, 2023 n'étant pas une année de scrutin et **-261 k€** pour la qualité et la modernisation du processus RH, qui passe d'un budget de **698 k€** en 2022 à **437 k€** en 2023.

## B2. CHARGES DE PERSONNEL

La Ville de Lyon accompagne sa croissance démographique en ouvrant de nouveaux équipements et en développant l'offre de services publics. Le plan de mandat entend adapter la Ville aux grands défis contemporains (crise climatique, énergétique, sanitaire, économique et sociale) dans le respect des valeurs cardinales que sont la transition écologique, la justice sociale et l'équité territoriale et ce, au travers d'un plan d'équipement et d'administration ambitieux.

Parce que la Ville offre un service public de proximité, les agents municipaux jouent un rôle central pour les Lyonnaises et les Lyonnais. Les dépenses de masse salariale traduisent l'engagement fort souhaité par l'exécutif en matière de personnel, afin de répondre aux besoins des habitants au travers d'un service public de qualité.

A mi-mandat, la volonté est de poursuivre la mise en œuvre des engagements pris dans le pacte social et le pacte usagers initiés dès 2021. Il s'agit de donner les moyens nécessaires aux services pour la mise en œuvre des politiques publiques et d'améliorer les conditions de travail des agents. Cela se concrétisera notamment en 2023 par le financement d'un peu moins de **50 créations nettes de postes** (après déduction des postes créés et liés à la repris en régie directe de 8 accueils de

loisirs), la poursuite de la déprécarisation d'agents engagée en 2021, avec une centaine d'agents concernés en 2023, l'amélioration du déroulé de carrière et de la rémunération des agents aux plus faibles revenus en augmentant les ratios d'avancement de la catégorie C ou encore le développement de l'attractivité de notre collectivité avec, après la revalorisation majeure du régime indemnitaire des agents en 2022, le lancement d'un plan ambitieux d'attractivité notamment sur les métiers en tension.

Un accent particulier sera également porté à la politique sociale en augmentant la participation de la collectivité au financement de la couverture santé et prévoyance des agents. Elle couvrira **50%** de la hausse des tarifs des mutuelles subie par les agents.

Enfin, il conviendra de noter que le budget de personnel 2023 est fortement impacté par la crise internationale et les mesures nationales qui en découlent (hausse du smic et revalorisation du point d'indice pour pallier la hausse de l'inflation). Elles représentent autour de **50%** de la progression des dépenses de BP à BP.

Aussi, les dépenses de personnel du budget principal 2023 s'élèvent à **373,25 M€** et enregistrent une progression de **+4,6%** par rapport au BP 2022. Après retraitement pour être à périmètre comparable, l'évolution est ramenée à **+3,2%<sup>4</sup>**, et à **+1,8%** après prise en compte des mesures nationales en année pleine.

Les dépenses de masse salariale se répartissent entre les programmes budgétaires suivants :

#### a. Les moyens permanents

Ils constituent **85,1%** du budget (**317,7 M€**). Les dépenses de personnel de ce programme ont été calculées en tenant compte essentiellement :

#### ► De la politique active en faveur des carrières et de la rémunération des agents municipaux intégrant :

- L'amélioration de la carrière des agents de catégorie C par la revalorisation des ratios d'avancement échelonnée sur plusieurs années,
- L'effet report de la revalorisation du régime indemnitaire des

agents municipaux initiée en 2022 pour l'ensemble des catégories d'agents et visant à réduire les écarts entre les femmes et les hommes et entre les filières tout en renforçant l'attractivité des métiers les plus en tension (**0,6 M€**). Le coût en année pleine de cette revalorisation s'élève à **3,8 M€**,

Les effets reports des hausses du SMIC intervenues en mai et août 2022 auxquelles s'ajoutent celles anticipées pour 2023, ainsi que l'effet report de la revalorisation du point d'indice de **+3,5%** en juillet 2022 (**7,1 M€**). A cela s'ajoutent les impacts de la hausse du taux de cotisation CNFPT pour la formation des apprentis (**+0,05%** à compter du 1er janvier 2023) ainsi que l'effet report de la hausse de la cotisation transport intervenue au 01/07/2022 (**+0,15%**).

#### ► Des prévisions d'effectifs englobant :

- Les effets reports des PGAEC 2022 et antérieurs (Plan de Gestion des Activités, Emplois et Compétences), du fait de décalages de dates de recrutement ou de recrutements intervenus courant 2022,
- Le PGAEC 2023 qui enregistre un solde net de **+94,1** postes sur le budget principal (**107,6** créations pour **13,5** suppressions de poste), dont **75,1** postes donnant lieu à un financement supplémentaire et **48,1** hors postes liés à la reprise en régie de 8 accueils de loisirs<sup>5</sup>. Ces créations accompagneront l'ouverture de nouveaux équipements ou l'extension d'activités avec la reprise en régie directe des activités périscolaires de 8 écoles du 8e arrondissement, la création d'un relais parents-enfants et d'une maison de la parentalité, l'extension des vestiaires du Stade Xavier Guillemet, l'ouverture du gymnase et du groupe scolaire Ginkgo ou encore l'ouverture des groupes scolaires Confluence 2 et Duvivier Cronstadt et enfin la poursuite de l'extension du groupe scolaire Anne Sylvestre. Elles garantiront aussi la réalisation d'actions prioritaires dans les domaines de la transition écologique, de la santé, de la proximité et de l'hospitalité. Elles permettront également d'améliorer la qualité de vie au travail des agents et de prévenir les risques professionnels, la mise en œuvre et le suivi de la PPI ainsi que le renforcement des fonctions support.

Le choix a été fait de poursuivre la déprécarisation engagée depuis 2021. Dans ce cadre, **15** créations de poste n'auront pas d'impact financier : il s'agit de déprécariser des agents jusque-là non permanents (créations de poste contre baisse de moyens non permanents) et de stabiliser les organisations.

► Du solde Glissement Vieillesse Technicité (GVT) qui intègre les avancements d'échelon, de grade, les promotions internes et l'effet de noria lié au turn-over des effectifs.

Les **14,9%** restant (**55,6 M€**) se ventilent notamment sur les programmes ci-après.

#### b. Les moyens non permanents

Les directions disposent d'enveloppes arrêtées dans le cadre du PGAEC leur permettant de recourir à des agents non permanents s'agissant d'accroissements temporaires d'activité (ATA) ou saisonniers d'activité (ASA), de vacances, de remplacements (remplacements maladie, maternité, accident du travail), ainsi qu'à des contrats de projet.

4. Il s'agit de l'évolution retraitée des dépenses relatives à la part salariale des titres restaurant (mandatées en janvier 2022, donnant lieu à une recette équivalente et ayant fait l'objet d'une inscription en décision modificative en 2022) et de celles relatives à la reprise en régie directe de 8 accueils de loisirs. Et compte tenu de l'enveloppe COVID 2022 de 500 k€.

5. Retraité des 26,8 postes liés à la reprise en régie directe de 8 accueils de loisirs, le solde net s'élève à 67,3 postes (80,8 créations de poste pour 13,5 suppressions) dont 48,3 donnent lieu à un financement.

## j. Charges de personnel (M€)



■ Montant brut des DRF  
■ Montant retraité des DRF

Le budget 2023 s'élève à **24,54 M€ (+27%** par rapport au BP 2022).

Cette progression est liée pour partie aux hausses du SMIC et à l'effet report de la hausse du point d'indice de juillet 2022, mais aussi à la prise en compte sur le programme des non permanents de dépenses antérieurement budgétées sur le programme des permanents et virés en cours d'année sur le programme des non permanents (**2,7 M€**). Il s'agit des dépenses relatives à des gels de postes permanents vacants contre l'octroi de moyens non permanents à la Direction de l'Éducation, dans l'attente de l'examen des demandes de mobilité interne des agents dans le cadre d'une « commission de mobilité interne » qui se réunit 2 fois par an .

Cette hausse résulte également du recours à de nouveaux contrats de projets principalement dans le champ de la transition écologique, du handicap, des mobilités douces et de la sécurité/prévention. De même, des moyens ont été budgétés pour pallier des difficultés de recrutement, notamment à la Direction de l'Enfance. Dans la continuité du plan de dépréciation, des moyens supplémentaires permettront à **85** agents renforts de terrain de la Direction de l'Éducation de bénéficier d'une stabilisation ainsi que du renforcement de leur contrat par un allongement de leur durée (de 10 à 12 mois).

Enfin, la ville renforcera le dispositif jobs d'été (nouvellement dénommé « jobs saisonniers » car portant sur une période plus large que la seule saison d'été). Ce dispositif de prévention de la délinquance et d'insertion professionnelle est destiné principalement aux jeunes sans qualification, domiciliés dans les quartiers inscrits dans le périmètre prioritaire au titre de la politique de la Ville. **120** jeunes (**100** en 2022) seront ainsi accueillis au cours de l'année 2023 au sein des services municipaux.

### c. Les mesures sociales, de prévention et d'insertion

Les dépenses pour les mesures sociales correspondent à la prise en charge par la Ville d'une partie du coût des titres restaurant et des mutuelles des agents, à l'avance des dépenses de prévoyance (subrogation) permettant aux agents de conserver un salaire à taux plein en cas de maladie. Le remboursement aux agents d'une partie de leurs dépenses trajet domicile travail (dont le forfait mobilités durables) entre aussi dans les dépenses sociales, de même que le paiement des capitaux décès, ou la prise en charge d'une partie des vacances collectives.

Les dépenses de prévention correspondent à la prise en charge financière des actions en faveur des agents en situation de handicap, ainsi que les frais médicaux d'honoraires et de médecine du travail.

Les dépenses d'insertion professionnelle (stagiaires, apprentissage, services civiques...) participent quant à elles à la responsabilité sociale et sociétale de la Ville, d'autant plus marquée en période de crise. Elles s'inscrivent également dans la politique globale de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences de la collectivité en contribuant au recrutement de personnels sur des métiers en tension notamment.

Ce budget de **20 M€ (+29%** par rapport au BP 2022) intègre tout d'abord la part salariale des titres restaurant (dépense nouvelle non budgétée en 2022 compensée par une recette du même montant) soit **+4,1 M€** au BP 2023. Retraité de cette dépense, le budget est de **15,9 M€** en hausse de **2,5%**.

6. Retraité de cette dépense de 2,7 M€, la progression des dépenses du programme des moyens non permanents est divisée de moitié.

Il intègre également une augmentation des crédits consacrés à la mutuelle santé prévoyance (**+0,4 M€** de BP à BP et **+0,7 M€** de CA à BP) liée à la couverture à hauteur de **50%**, par la collectivité, de la hausse des tarifs de mutuelles santé et prévoyance.

La politique d'insertion active et volontariste se poursuit en 2023 avec le maintien du nombre d'apprentis (majoré en septembre 2022 pour atteindre **90** apprentis), de l'enveloppe pour la gratification des stagiaires et de la poursuite de l'expérimentation du recours à des services civiques (**1** par mairie d'arrondissement notamment).

### d. Les dépenses de chômage

La Ville de Lyon a adhéré à compter de mai 2021 au régime d'assurance chômage pour l'ensemble des agents contractuels et non statutaires afin de réduire, à terme, la charge financière et administrative de l'indemnisation du chômage et de contribuer à un meilleur suivi administratif des agents.

Le budget prend en compte les dépenses liées à cette adhésion pour les nouveaux allocataires et la poursuite de l'indemnisation en auto-assurance des demandeurs d'emplois pris en charge par la Ville avant mai 2021.

Il est en baisse en 2023, de **21% (-1,2 M€)** suite au conventionnement générant, pour la 1ère fois, une diminution des dépenses d'auto-assurance.

### e. Le programme « État »

C'est sur ce programme que sont mandatées les charges de personnel nécessaires pour le recensement rénové de la population et pour l'organisation des élections. Ce programme enregistre une forte baisse, du fait de l'absence d'élections en 2023 (alors que 4 tours en 2022).

## B3. SUBVENTIONS

### a. Le montant des subventions aux personnes de droit privé enregistre une baisse de **-9,4%** et s'élève au budget primitif 2023 à **70 M€** contre **77,2 M€** en 2021

Des retraitements ont été opérés sur 2022, afin de neutraliser le complément de subvention Opéra (3 M€) et la partie subventions du projet Gaïa Mundi (80 k€), dans la mesure où ils sont équilibrés en dépenses et en recettes. Il convient de faire de même sur 2023 pour l'Opéra et pour le même montant.

S'y ajoute la réintégration par retraitement, pour un montant équivalent à 2022, de la subvention à la fédération Léo Lagrange (**-2,23 M€**), dans la mesure où il s'agit d'un changement de mode de gestion et qu'un montant équivalent est retraité et partagé entre l'augmentation des charges à caractère général et de la masse salariale.

Enfin, la même réintégration doit être opérée pour les subventions de la CAF versées directement aux associations gestionnaires de crèches et d'accueils collectifs de mineurs (ce qui représente **-7,2 M€**), dans la mesure où la Ville perçoit sur 2023 le Bonus Territoire 2022 des associations et que l'absence de retraitement créerait un suréquilibre des recettes par rapport aux dépenses, sur un exercice qui reste une année de transition.

Ces retraitements opérés, le montant 2023 des subventions aux personnes de droit privé s'élève à **76,5 M€**, soit une progression de **+2,3 M€**, soit **+3,1%**.

Ce montant est dû principalement :

► Pour **+1,3 M€**, à la revalorisation des subventions aux associations gestionnaires de structures de l'Enfance, compte-tenu des charges supportées liées à l'inflation et à l'extension de leur périmètre, et déduction faite de la PSU supplémentaire qu'elles percevront par la CAF,

► Pour **+1 M€** aux changements de périmètres du Développement territorial, une fois neutralisé l'impact de la reprise en gestion de Léo Lagrange (-2,23 M€) et de la CTG (-1,77 M€), soit :

- Centres sociaux (Etats-Unis, P. Augier, Duchère Plateau, Pôle Girondins) : **+135 k€**,
- Enveloppe de subventions MJC (MJC Mermoz Laënnec, R2AS, MJC Sans-Souci) : **+279 k€**,
- Enveloppe rythmes scolaires (MJC Sans-souci pour la part de reprise des activités Léo Lagrange sur les centres des écoles Montbrillant et Harmonie-Rebatel, Plan de formation BAFA) : **+351 k€**,
- Enveloppe Gabriel Péri (pour la maraude sociale) : **+130 k€**,
- Enveloppes gérées auparavant par d'autres directions (fête des quartiers, prévention/sécurité) : **100 k€**.

Une enveloppe de subventions est par ailleurs mise en place pour le dispositif Quartiers fertiles à hauteur de **152 k€**, financée par un rebasage d'autres enveloppes.

Les autres augmentations et diminutions s'équilibrent globalement.

Dans les évolutions notables liées au plan de mandat, une subvention pour Maison des femmes est budgétée à la Santé à hauteur de **50 k€**, complétée par la mission Egalité et Hospitalité pour **10 k€**.

Les subventions des Sports sont aussi rééquilibrées entre clubs professionnels et amateurs : ainsi, la baisse du LOU de **-150 k€** sera refléchée pour partie vers le sport amateur, en raison de l'accroissement du nombre d'association amateurs soutenues sur la base des critères et axes éco-responsabilité/égalité hommes femmes/inclusion. Cela permet par ailleurs de compenser à l'ASVEL féminin une hausse de sa redevance d'occupation du gymnase Mado Bonnet, et enfin de soutenir les athlètes préparant les Jeux olympiques.

En matière d'éducation, une subvention de **143 k€** est également prévue pour le financement de **15** postes

d'animateurs accompagnant les enfants handicapés dans les associations (partiellement compensés par une baisse du recours aux vacataires et non permanents sur le chapitre masse salariale).

Le volet transition énergétique, outre un concours à l'ALEC de **40 k€** déjà inscrit au BP 2022, est également abondé d'une subvention pour la Fabrique des transitions (**30 k€**) et de **100 k€** pour les actions à accompagner des acteurs du territoire dans le cadre de l'AMI « Lyon 2030 ».

Une enveloppe de **80 k€** est constituée au niveau des Espaces verts pour la préservation de la biodiversité.

Les subventions à des tiers privé en matière de politique culturelle augmentent également de **+91,5 k€** en net, dont **+45 k€** pour le Théâtre du 8<sup>e</sup>, **+64 k€** pour le Théâtre Croix-Rousse, **+150 k€** pour la Villa Gillet, financés par prélèvement sur le fonds d'intervention culture (FIC). Celui-ci est par ailleurs abondé, notamment, par des diminutions d'autres subventions et par un financement de **50 k€** prélevés sur les équipements culturels, pour s'établir à **1,46 M€**.

Enfin, l'évènementiel augmente les subventions versées de **+61 k€** : **+100 k€** pour le FERES et **+30 k€** pour le Comité des fêtes dans le cadre des fêtes Renaissance, diminués d'un transfert en crédits directs de **-19k€** et d'un transfert au Développement territorial pour les fêtes de quartiers de **-50 k€**.

### b. Les subventions allouées aux personnes de droit public augmentent, quant à elles, de **16,7%** et s'établissent à hauteur de **17,98 M€**

Cette hausse résulte principalement de la revalorisation de **+2,6 M€** de la subvention d'équilibre allouée au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville (soit **16,2 M€** en 2023), en intégrant :

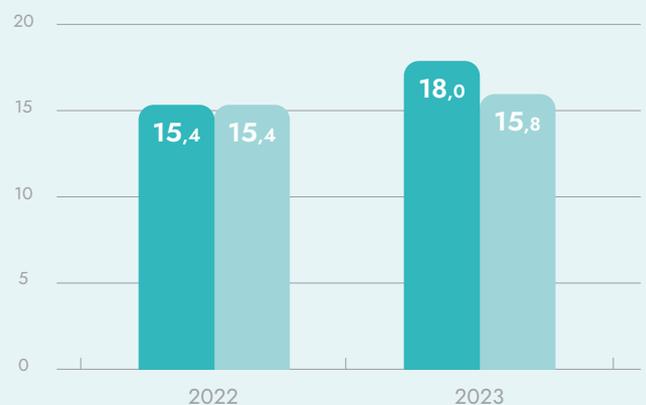
- **+1,77 M€** afin de couvrir la hausse des fluides dans la subvention du CCAS à ses établissements et dans son budget principal,
- **+374 k€** de subvention pour accompagner la prise en charge de la hausse du point d'indice sur le même périmètre,
- **+194 k€** pour la création de postes (hors pôle social) ou leur financement en année pleine,
- **+216 k€** pour le pôle social (création de postes et politique logement),

### k. Subventions aux personnes de droit privé (M€)



■ Montant brut des DRF  
■ Montant retraité des DRF

### l. Subventions aux personnes de droit public (M€)



■ Autres dotations et participations  
■ Autres dotations et participations retraitées

► **+62 k€** de fonctionnement de la restauration en résidence en année pleine par transfert de crédits de l'enveloppe de subvention de l'Action sociale de la Ville dédiée aux personnes âgées.

Il est à noter que **13 k€** viennent compléter cette subvention d'équilibre mais sont à relier aux projets financés à **100 %** par le Réseau Francophone Ville Amies des Aînés.

Si la part contrainte de hausse (fluides, point d'indice) est retraitée comme c'est le cas sur les dépenses directes du budget principal, la progression des subventions aux personnes de droit public est alors de **+435 k€**, soit **+2,8 %**.

La participation attribuée au Conservatoire à rayonnement régional (CRR) pour des interventions artistiques dans les écoles primaires de Lyon est maintenue à **1 M€** en 2023, afin de soutenir l'accès à la pratique culturelle.

#### B4. AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

##### a. Participations d'équilibre aux budgets annexes

Outre les subventions versées aux personnes de droit public et de droit privé, la Ville, à travers le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », concourt à l'équilibre de ses deux budgets annexes à caractère administratif (Théâtre des Célestins et Auditorium-ONL), et verse une contribution aux écoles privées ainsi qu'à diverses structures intercommunales dont elle est membre.

Les participations d'équilibre du budget principal aux budgets annexes du théâtre des Célestins et de l'Auditorium ONL s'élèvent respectivement à **5,23 M€** et **9,64 M€**.

Chacune de ces participations a été revalorisée de **+350 k€**, là encore pour tenir compte de la hausse du point d'indice et des fluides.

Il est à noter que ces budgets annexes voient leurs dépenses réelles de fonctionnement stabilisées entre 2022 et 2023, à **8,3 M€** pour les Célestins et à **16,5 M€** pour l'Auditorium ONL. Mais leurs produits sont eux-mêmes ajustés à la baisse, en lien avec la programmation ou les prévisions d'activité rebasées par rapport à 2022, et ne permettent pas d'absorber les impacts des hausses de dépenses contraintes.

##### m. Autres charges de gestion courante (M€)



- Autres dotations et participations
- Autres dotations et participations retraitées

##### b. Contributions obligatoires

Le CRR, hors actions particulières donnant lieu à une subvention, est également financé par une contribution obligatoire de la Ville. D'un montant de **7 M€** au BP 2022, elle a été réévaluée de **18 k€** en cours d'exercice. Ces **18 k€** sont reconduits dans la contribution 2023 par baisse des charges à caractère général des affaires culturelles.

La contribution est augmentée en outre en 2023 de **+150 k€** afin d'intégrer les mêmes dépenses contraintes qu'indiqué ci-dessus pour les budgets annexes ; elle s'élève donc à **7,17 M€**.

La contribution à l'École nationale supérieure des Beaux-Arts est maintenue à **6,32 M€**.

Dans le secteur de l'Éducation, les contributions obligatoires aux écoles privées sont maintenues au niveau de 2022, soit **8,54 M€** en 2023.

La contribution au Syndicat intercommunal des pompes funèbres de l'agglomération lyonnaise (PFIAL) est revalorisée de **+179 k€**, en raison de l'augmentation du coût des reprises administratives, pour atteindre **850 k€**.

##### c. Autres dépenses rattachées aux charges de gestion courante

Dans les évolutions de ce poste qui s'élève à **16,2 M€**, soit **+774 k€**, on peut souligner :

- Une hausse de **+192 k€** pour participation à la piscine de Gerland,
- Une hausse de **+89 k€** en direction du programme des labels et marques, pour un coût total de **219 k€**, dont **130 k€** transférés par la Communication externe,
- Une hausse de **+137 k€** du poste des indemnités des élus, corrélé à l'évolution du point d'indice de la fonction publique.

Les dépenses liées aux systèmes d'information et de transformation numérique, qui doivent être budgétées en fonctionnement alors qu'elles étaient initialement prévues dans le cadre de la PPI en section d'investissement, s'élèvent à **101 k€** en 2023 pour plusieurs solutions (OYE, OXYGENO notamment). Ces dépenses peuvent être retraitées, comme elles l'ont été en 2022 à hauteur de **346 k€**.

Compte-tenu de ces retraitements des dépenses pour la mise en œuvre du mode SAAS sur 2022 et 2023 et de la hausse des indemnités liées au point d'indice sur 2023, la progression est alors de **+881 k€**, au lieu de **+774 k€**.

Enfin, la ligne de dépenses imprévues, qui figure dans ce chapitre depuis le passage à la nomenclature comptable M57, est abondée de **+3,8 M€** et s'élève à **6,3 M€**, ce complément devant permettre à la Ville de faire face à d'éventuels nouveaux chocs liés au contexte de crise énergétique.

#### B5. AUTRES CHARGES

Le chapitre 014 « Atténuations de produits » connaît une augmentation importante de **+24 %** entre 2022 (**12,1 M€**) et 2023 (**15 M€**).

Cette hausse de **+2,9 M€** résulte principalement de la hausse de la contribution au FPIC indiquée supra (**+950 k€**, soit **7,3 M€**) et d'une provision de **+1,7 M€** (hors dotations notifiées au BP 2023) pour permettre aux mairies d'arrondissement (MA) de faire face aux dépenses de fluides, en cas de besoin constaté en cours d'année.

## Évolution des taux depuis 2019 (%)

	30/06 2019	26/10 2019	30/06 2020	26/10 2020	30/06 2021	26/10 2021	30/06 2022	26/10 2022
Taux refinancement BCE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,25
€STR	-0,445	-0,548	-0,555	-0,552	-0,581	-0,570	-0,591	0,656
Euribor 12 mois	-0,214	-0,293	-0,225	-0,463	-0,483	-0,474	1,037	2,690
TEC 10 ans	0,012	-0,101	-0,183	-0,32	0,10	0,19	1,99	2,68

S'y ajoutent **112 k€** supplémentaires afin de prévoir dans le budget principal l'augmentation du coût du marché d'alimentation pour les crèches, qui pourrait nécessiter de revaloriser de la même façon la dotation de gestion des MA lors d'une décision modificative.

Il est également prévu une augmentation de la part de restitution contentieuse de la THRS majorée, de **15 k€** à **90 k€**, sur la base du constaté des **3** exercices précédents et en rebasant le montant en fonction du taux de **60%** appliqué depuis 2022, soit **+75 k€**.

Indépendamment de la provision fluides et de l'augmentation du FPIC, l'évolution du chapitre 014 est de **+261 k€**.

### 6. FRAIS FINANCIERS

Le chapitre des frais financiers intègre la totalité des charges (services bancaires et intérêts) réglées au titre des emprunts, de la trésorerie et de la gestion active de la dette.

De budget à budget, les intérêts sont en accroissement de **+38,4 %** (**6,2 M€** au BP 2023 contre **4,5 M€** au BP 2022), après un recul de **-13,1 %** constaté au précédent budget.

La hausse est principalement due d'une part à l'augmentation des taux d'intérêts des emprunts souscrits à taux variables,

lesquels voient leurs indices augmenter, et d'autre part aux taux plus élevés des nouveaux financements souscrits par la Ville comparativement à ces dernières années.

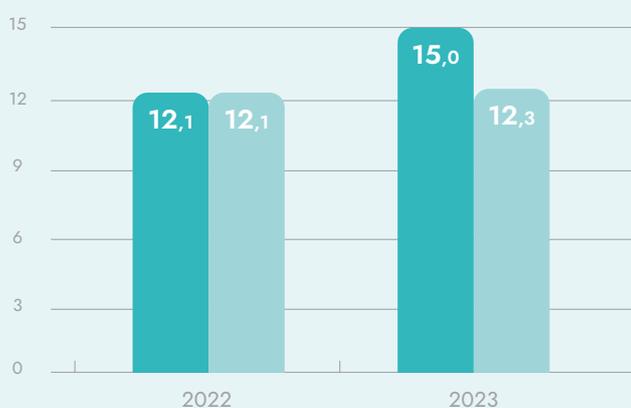
La lecture du graphique ci-contre permet d'appréhender l'impact de la politique monétaire mise en place par la Banque Centrale Européenne (BCE) pour tenter de contrer l'inflation. Les niveaux de taux historiquement bas constatés les années précédentes n'ont pas perduré, la BCE pratiquant des hausses successives de ses taux directeurs depuis juillet 2022. Ces hausses pourront perdurer sur l'année 2023 en fonction du niveau de l'inflation.

Au regard de ces éléments et des prévisions qui peuvent être opérées à ce jour sur l'évolution des taux d'intérêts, le montant prévisionnel de l'annuité de la dette à régler en 2023 s'élève à **47 M€** (**45,2 M€** au BP 2022), ainsi répartis :

► **40,8 M€** au titre de l'amortissement du capital de la dette (comptabilisé en section d'investissement) : cet amortissement est stable par rapport au budget primitif 2022 (**40,7 M€**),  
 ► **6,2 M€** au titre des intérêts dont **5,9 M€** dus au titre des échéances contractuelles et aux services bancaires et assimilés, **0,3 M€** d'intérêts courus non échus et **9,1 K€** d'intérêts liées aux swaps.

Par ailleurs, **7,5 K€** ont été comptabilisés au titre des produits financiers issus des swaps.

### k. Atténuations de produits (M€)



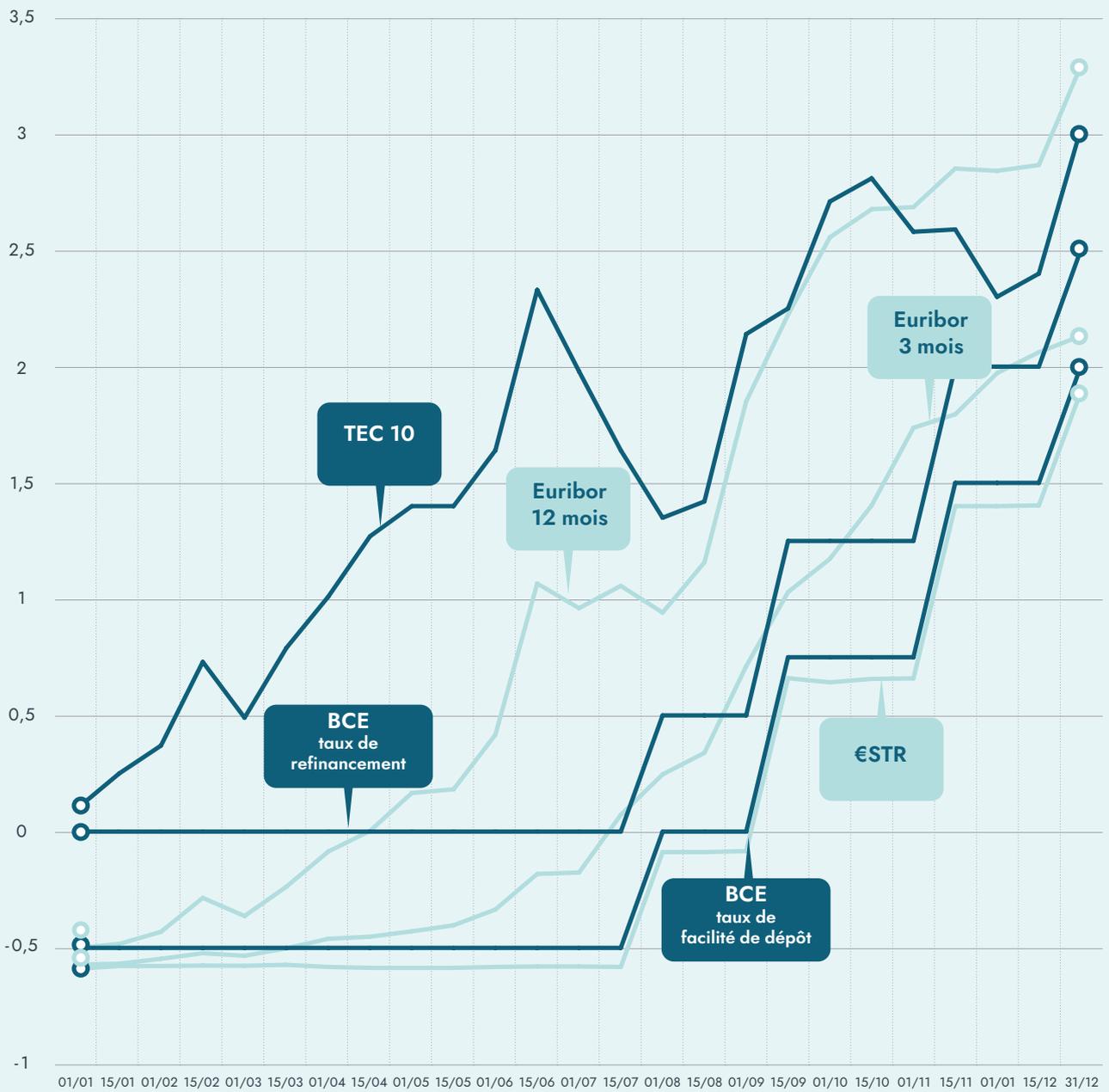
■ Montant brut des DRF  
 ■ Montant retraité des DRF

### l. Charges financières (M€)



■ Montant brut des DRF  
 ■ Montant retraité des DRF

## Évolution des taux d'intérêt en 2022



# SECTION D'INVESTISSEMENT

## A. ÉVOLUTION DES PRINCIPALES DÉPENSES

Le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, voté en mars 2021, est doté d'une capacité d'engagement de **1,25 Md€**. La consommation des crédits de paiement a été fixée sur le mandat à hauteur de **60 %** de la Prospective pluriannuelle d'investissement (PPI), soit une moyenne annuelle comprise entre **130** et **140 M€**.

Au budget primitif 2023, les crédits de paiement prévus s'élèvent à **153,8 M€** (y compris le chapitre 27) et se répartissent par type d'investissement de la manière suivante :

- **78,1 M€** pour les travaux (**77,5 M€** en 2022),
- **29,5 M€** pour les acquisitions (**30,4 M€** en 2022),
- **22,4 M€** pour les subventions d'équipement versées (**28,4 M€** en 2022),
- **22,1 M€** pour les frais d'études et concessions (contre **14 M€** en 2022),
- **1,7 M€** pour les autres immobilisations financières (chapitre 27), incluant notamment les opérations dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée à la SPL Confluence (construction

d'un groupe scolaire et d'un Établissement d'Accueil des Jeunes Enfants sur le périmètre de la Confluence, ainsi que la Restructuration du bâtiment Porche à destination de la salle de musique « Marché Gare »).

Elles sont en légère hausse par rapport à 2022 (**+2,1 M€** de BP à BP) et doivent permettre la poursuite du déploiement du plan de mandat, après une année 2022 qui a vu une accélération de sa réalisation, passant de **92 M€** en 2021 à **102 M€** en 2022.

L'ensemble du plan d'équipement est géré en autorisations de programme/crédits de paiement, afin d'adapter sa gestion au rythme de réalisation des opérations.

Seules **9** enveloppes, essentiellement liées à du petit équipement, de l'acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques et pour partie des travaux d'éclairage public, sont gérées en annuel, à hauteur de **5 M€/an**.

Le secteur du scolaire reste le plus représenté dans le total des crédits prévus au BP 2023.

Le tableau ci-dessous présente les **17** principales opérations individualisées qui se dérouleront sur l'exercice.

### 17 principales opérations individualisées qui se dérouleront sur l'exercice

Secteur	Opération	Crédits 2023 (M€)
Scolaire	PUP Ginkgo - Groupe scolaire (acquisition et construction)	5
Scolaire	Groupe scolaire Nérard - Acquisition et construction	4,5
Enfance	EAJE 33 Quai Arloing - Acquisition et aménagement	4
Scolaire	Groupe scolaire Duvivier-Cronstadt - Acquisition et construction	3,5
Culture et patrimoine	Théâtre Nouvelle génération - Agrandissement de la cage de scène	2,5
Développement économique et rayonnement international	Participation pour la création d'une Académie OMS à Lyon	2,5
Culture et patrimoine	Bâtiment Porche - Restructuration du bâtiment à destination de la salle de musique "Marché Gare"	2,3
Solidarités	Relocalisation-extension EHPAD Vilette d'Or à la Sarra (subvention SAHLMAS)	2
Scolaire	Groupe scolaire et EAJE Confluence (ZAC phase 2)	1,7
Foncier	Acquisition de deux parcelles 31 rue Berthet et 10 rue Cottin en vue de la réalisation d'un espace vert	1,5
Scolaire	Groupe scolaire Kennedy - Démolition reconstruction	1,5
Sports	Îlot Kennedy - Construction d'un complexe sportif	1,5
Scolaire	Groupe scolaire Laborde - Extension	1,5
Culture et patrimoine	Palais de Bondy - Désenfumage et travaux divers	1,5
Sports	Patinoire Baraban - Groupes frigorifiques	1,5
Administration générale	Skate-park de Gerland - Aménagement du sous-sol pour les services municipaux	1,5
Culture et patrimoine	Bibliothèque Part-Dieu - Réhabilitation du silo	1,5

## 10 principales enveloppes

Secteur	Opération	Crédits 2023 (M€)
Aménagement urbain et habitat	Production du logement social	4,7
Tous secteurs	Acquisitions et réserves foncières	2
Tous secteurs	Petit équipement	1,7
Administration générale	Renouvellement du parc de véhicules et engins de la Ville	1,5
Tous secteurs	Bâtiments - Travaux d'entretien du propriétaire	1,5
Administration générale	Infrastructure IT - Maintien en condition opérationnelle	1,5
Espaces publics	Politique de stationnement - Horodateurs	1,5
Culture et patrimoine	Acquisition d'ouvrages	1,5
Éclairage public	Travaux éclairage public	1,3
Espaces publics	Petits aménagements d'espaces publics et remise en état des parcs et jardins 2021-2026	1

En outre, les enveloppes du « tous secteurs » et/ou « tous arrondissements » sont lancées pour réaliser des travaux dans le cadre d'opérations non individualisées (< 250 K€ TTC) et abonder le financement d'opérations individualisées dans le cadre de travaux liés à l'objet de ces enveloppes.

Enfin, la démarche de budget participatif a été lancée en janvier 2023 : elle consiste à mobiliser des financements inscrits à la PPI (à hauteur de 25 M€ pour tout le mandat et pour une première tranche de 12,5 M€ en 2023-2024) sur la base de projets proposés par les usagers/habitants, répondant aux critères du règlement établi en amont et retenus, après instruction et vote en ligne.

Cette approche se complète par l'identification, pour un montant également de 25 M€, de projets à réinvestir déjà inscrits à la PPI, soit un projet par arrondissement sur le mandat, afin de permettre à des publics, éloignés traditionnellement de la décision, d'y être associés en leur permettant de partager leurs avis.

## B. ÉVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES

### ► Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) : 10,1 M€

Le FCTVA bénéficie aux dépenses d'investissement répondant à un certain nombre de critères. L'immobilisation doit notamment entrer définitivement dans le patrimoine de la Ville. Cette dotation est calculée sur la base des dépenses réalisées deux ans plus tôt. Ainsi le FCTVA 2023 est assis sur les dépenses portées au compte administratif 2021. La recette est calculée en appliquant un taux de 16,404 % au montant TTC des dépenses éligibles.

### ► La taxe d'aménagement : 0,5 M€

Depuis 1972, la Métropole de Lyon reverse 1/8<sup>e</sup> de la taxe générée par les permis de construire délivrés sur le territoire de chaque commune. Ce reversement a été figé en 2018, compte tenu des difficultés rencontrées par la Métropole pour évaluer distinctement les parts communales et ex-départementales de la taxe d'aménagement. Cette difficulté est désormais résolue. Le produit de taxe d'aménagement est estimé à 0,5 M€ pour l'année 2023.

### ► Les subventions et dotations d'investissement : 21,49 M€

Les crédits ouverts en subventions et dotations d'investissement progressent fortement, à la faveur du travail accru des directions et du recrutement d'un agent dédié à ces questions à la Direction des finances, reflétant les recettes notifiées suivantes :

- 8,4 M€ financés par la SPL Part-Dieu contribuent à la construction des nouveaux équipements (crèche, extension de groupe scolaire) sur le quartier de la Part Dieu, dans le cadre de Zone d'Aménagement Concertée Part Dieu Ouest (Lyon 3<sup>e</sup>),
- 2,57 M€ issus des Programmes Urbains Partenariaux (PUP) Duvivier, St Vincent de Paul, Gerland, Patay et Ginkgo contribuent au financement de réseaux et d'équipements (groupes scolaires et établissements d'accueil des jeunes enfants),
- 2,7 M€ obtenus au titre du précédent Contrat de Plan Etat/Région (CPER) soutiennent la réalisation du Centre Social Gisèle Halimi (Lyon 8<sup>e</sup>),
- 2,27 M€ émanent de la CAF et participent à la création de nouveaux équipements d'accueil du jeune enfant de la Ville de Lyon livrés en 2023, dont la crèche à Confluence (Lyon 2<sup>e</sup>) et la crèche d'extérieur Mandela (Lyon 3<sup>e</sup>),
- 1,8 M€ sont attendus au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et financent des soldes de projets (900 K€) ainsi que l'extension du groupe scolaire Laborde (Lyon 9<sup>e</sup>) et des projets d'éclairage public de la Ville (mise en place de l'éclairage par détection et rénovation d'une partie du parc d'éclairage public),
- 1 M€ proviennent de la Métropole de Lyon dans le cadre de l'aide aux communes mise en place en 2022 et participent à la création du Groupe Scolaire Nérard (Lyon 9<sup>e</sup>),
- 875 K€ accordés par l'ADEME contribuent à des travaux de dépollution,
- 455 K€ alloués par la DRAC participent à des interventions de rénovation sur le patrimoine et dans les musées,
- 816,3 K€ issus du programme européen REACT EU FEDER participent à l'achat d'ordinateurs PC pendant la crise Covid pour assurer la continuité du service public.

# 04. POLI- TIQUES PUBLI- QUES





**LES FICHES SUIVANTES ONT POUR VOCATION DE VOUS PRÉSENTER  
LES DIFFÉRENTES ACTIONS QUI SERONT MENÉES EN 2023  
PAR LES DIRECTIONS DE LA VILLE DE LYON, AINSI QUE  
LES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE SUSCEPTIBLES D'AVOIR UN IMPACT  
SUR LE DÉROULEMENT DE CES TRAVAUX :**

▮ Elles sont classées selon les grands secteurs d'activité qui ont été définis dans le cadre du Plan des Engagements Financiers (PEF), et qui sont au nombre de 11 :

- Ressources,
- Relation à l'utilisateur,
- Relations publiques, communication, événementiel,
- Sécurité et prévention des risques,
- Culture et patrimoine,
- Petite enfance,
- Education,
- Sports,
- Solidarités,
- Espaces publics,
- Développement économique et rayonnement international.

▮ Les activités de la mission Ressources ne sont pas abordées à l'occasion du budget primitif, elles sont en revanche développées lors du compte administratif.

▮ Certaines directions apparaissent à plusieurs reprises dans le document, leurs missions relevant de plusieurs secteurs :

- La Direction du Développement Territorial dont les missions relèvent à la fois de la Solidarité et du Développement Économique,
- Et de la Direction Animation Événementielle, qui apporte son expertise aux secteurs des Relations publiques, mais également Culture et Sports.

▮ Chaque fiche fait apparaître, dans son pavé Budget primitif 2023, les éléments d'information suivants :

- Dépenses de fonctionnement,
- Recettes de fonctionnement,
- Nombre d'équivalents temps plein.

▮ Les dépenses de fonctionnement s'entendent hors masse salariale, à l'exception du Théâtre des Célestins, des Halles de Lyon et de l'Auditorium - Orchestre National de Lyon, ces activités étant isolées en budget annexe.

▮ Le tableau ci-après récapitule les données relatives au personnel en équivalent temps plein (ETP) pourvus, pour l'intégralité des directions de la Ville.

Bonne lecture.

<b>DIRECTION GÉNÉRALE</b>	<b>18,8</b>
Direction générale	18,8

<b>SECRETARIAT GÉNÉRAL VILLE DE LYON</b>	<b>77,9</b>
Assemblées et vie des élu-es	10,0
Coordination Institutionnelle	57,9
Secrétariat général	2,0
Délégué à la protection des données	4,0
Délégué à la protection des données	2,0
Organisation et méthodes	2,0

<b>CABINET DU MAIRE ET SERVICES RATTACHÉS</b>	<b>91,8</b>
Cabinets des maires d'arrondissement	48,4
Collaborateurs de cabinet	9,0
Communication externe	20,4
Protocole	14,0

<b>URBANISME, IMMOBILIER, TRAVAUX</b>	<b>943,3</b>
Secrétariat général	39,2
Aménagement urbain	57,7
Construction	49,5
Éclairage urbain	81,1
Économie, commerce, artisanat	54,6
Halles Paul Bocuse	8,0
Espaces Verts	327,2
Gestion technique des bâtiments	235,8
Direction centrale immobilier	70,8
Mobilité urbaine	13,6
Mission Transition écologique	5,8

<b>RESSOURCES HUMAINES ET DIALOGUE SOCIAL</b>	<b>204,3</b>
Administration des personnels	67,6
Communication et coopérations internes	14,0
Emploi et compétences	62,6
Pilotage financier et juridique RH	11,6
Relations sociales et vie au travail	35,7
Modernisation des processus RH	10,8
Mission Travailler autrement	1,0
Délégation Générale aux RH et au Dialogue social	1,0

<b>PROXIMITÉ ET RELATIONS AUX HABITANTS</b>	<b>326,5</b>
Lyon en direct	34,0
Gestion de la relation usagers	3,0
Service des mairies d'arrondissement	15,6
Mairie 1 <sup>er</sup> arrondissement	21,0
Mairie 2 <sup>e</sup> arrondissement	25,0
Mairie 3 <sup>e</sup> arrondissement	40,4
Mairie 4 <sup>e</sup> arrondissement	28,2
Mairie 5 <sup>e</sup> arrondissement	27,8
Mairie 6 <sup>e</sup> arrondissement	26,0
Mairie 7 <sup>e</sup> arrondissement	32,8
Mairie 8 <sup>e</sup> arrondissement	37,0
Mairie 9 <sup>e</sup> arrondissement	31,7
Mission Démocratie ouverte	4,0

<b>JEUNESSE, ÉDUCATION, ENFANCE, SPORTS ET INCLUSION</b>	<b>2 984,4</b>
--	----------------

Secrétariat général	18,3
Développement territorial	46,3
Éducation	1 762,1
Enfance	733,1
Sports	419,6
Mission Ville des enfants	1,0
Mission Égalité et hospitalité	4,0

<b>RESSOURCES</b>	<b>277,9</b>
Affaires juridiques	11,4
Assurances	4,0
Commande publique	31,6
Contrôle de gestion	11,1
Finances	36,4
SRH Transverse	6,0
Système d'information et transformation numérique	75,7
Mission inclusion numérique	1,0
Moyens généraux	100,7

<b>SERVICE AU PUBLIC, SÉCURITÉ</b>	<b>630,1</b>
Secrétariat général	30,7
Cadre de vie	17,0
Santé	62,0
Cimetières	33,5
Police municipale	78,8
Régulation urbaine	2,0
Sécurité et prévention	39,3
Service au public et sécurité	366,8

<b>CULTURE PATRIMOINE ET EVÉNEMENTS</b>	<b>1 221,9</b>
Affaires culturelles	47,9
Archives municipales	30,8
Auditorium - ONL	149,8
Bibliothèque municipale	428,9
Centre d'histoire de la résistance et de la déportation	22,9
Événements et animation	13,1
Service archéologique municipal	28,0
Maison de la Danse	13,0
Musée Art contemporain	27,6
Musée des Beaux-arts	115,5
Musées d'Histoires et de sociétés	79,6
Opéra	203,3
Théâtre Célestins	42,5
Théâtre Croix-Rousse	6,0
Théâtre Nouvelle génération	9,0
Théâtre Point du jour	3,0
Mission Mécénat	1,0

<b>TOTAL</b>	<b>6 776,9</b>
--------------	----------------



## Lyon en Direct

### CONTEXTE

La Direction Lyon en direct constitue un guichet unique central. Ses missions principales sont :

- Le traitement des contacts habitants parvenant à la mairie centrale par courriers, formulaires (Internet et Appli Lyon) et téléphone,
- La gestion et l'administration des bases de données liées à la relation aux habitants : base de connaissance (BCGU), application de gestion des contacts (CRM Selligent),
- La promotion et l'animation du guichet unique,
- Le traitement du courrier : affranchissement, envoi et distribution, orientation et suivi des courriers entrants,
- La gestion des imprimés administratifs pour l'ensemble des directions de la Ville.

### CHIFFRES CLÉS

#### Sur 8 mois

- Nombre de formulaire Internet traités : **3 923**,
- Nombre de formulaires de l'application Toodego, transmis par la Métropole, relatifs à des compétences de la Ville de Lyon : **2 909**,
- Nombre de courriers postaux enregistrés : **1 556**.

### OBJECTIFS 2023

**En 2022 le travail autour de la qualité de l'accueil et de la gestion de la relation habitants s'est poursuivi avec :**

- Une attention toujours particulière pour les publics spécifiques, notamment les usagers exclus ou en difficulté avec le numérique, les démarches en ligne,
- La sécurisation des procédures d'orientation des écrits adressés à la Ville de Lyon (courriers et formulaires internet),
- La prise en charge des missions du service courrier du Cabinet du Maire, transférées à Lyon En Direct,
- La co-animation, avec les Mairies d'arrondissement, du réseau des agents d'accueil,
- Le déploiement de la nouvelle application de gestion des appels et la mise en place d'un reporting permettant de suivre la qualité de la prise en charge (taux de décroché, temps d'attente, nombre d'appels traités sans transferts signifiant une bonne qualité de renseignement),
- Un travail important sur l'ergonomie de la base de connaissance interne aux agents d'accueil de la Ville de Lyon, avec une attention particulière sur une écriture Facile à Lire et à Comprendre.

**L'année 2023 devrait permettre pour l'ensemble de la direction de déployer le plan d'actions du Pacte Usagers dans le domaine d'intervention de Lyon En Direct, notamment :**

- La participation à un audit de la qualité d'accueil multicanale (guichet, téléphone, courrier, courriel),
- La formation des téléconseiller.es à l'environnement numérique, afin qu'ils accompagnent encore mieux les habitants,
- La poursuite de la mutualisation de l'accueil téléphonique avec la prise en charge des appels d'une Mairie d'arrondissement volontaire,
- La mise en place d'un appui technique des téléconseillers auprès des agents des mairies d'arrondissement pour les missions de backoffice,
- La poursuite du travail sur la qualité du

traitement des écrits, avec le cadrage et le suivi des délais de réponse et la mise en place d'accusés de réception systématiques,

- La finalisation de l'interfaçage des outils de suivi des demandes des usagers de la Ville de Lyon et de la Métropole,
- La valorisation de la base de connaissance interne,

**En parallèle, plus spécifiquement, Lyon En Direct se donnera pour objectif de :**

- Poursuivre une veille informative et transversale au sein de la direction,
- Mettre en place et animer un réseau de référents « Qualité de Service », dans un objectif de fournir des réponses qualitatives et de prendre en compte au mieux le parcours des habitants,
- Déployer l'application de gestion des contacts auprès des assistantes des élus et de l'ensemble des directions, et former les utilisateurs concernés.



DÉPENSES DE  
FONCTIONNEMENT

**544 k€**

RECETTES DE  
FONCTIONNEMENT

**74 k€**

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS  
TEMPS PLEIN

**34.0**

## Service des mairies d'arrondissement

### CONTEXTE

Dans le cadre du dispositif de Communication Electronique des données d'Etat Civil (COMEDec), les mairies d'arrondissement (MA) et le service des mairies d'arrondissement (SMA) poursuivent la reprise des données d'état civil de la ville et le projet de numérisation des actes d'état civil (NUMEDec) entamé depuis 2017.

Ce dispositif a permis de numériser jusqu'à présent les actes de naissance des années 1990 aux années 1940.

L'année 2023 sera consacrée à la numérisation des actes de naissance des années 1930 et des actes de mariage de 1950 à 1999.

En 2022, le SMA et les MA ont géré l'élection présidentielle et les élections législatives et la mise en place du CTA (centre temporaire d'accueil).

L'année 2023 est au plan électoral une année blanche mais le SMA assurera la gestion des listes électorales, la cartographie des bureaux de vote et l'envoi des cartes électorales aux nouveaux électeurs inscrits en 2023 en prévision du scrutin européen de 2024.

Le SMA gèrera la collecte 2023 du recensement de la population.

### CHIFFRES CLÉS

Dotations de fonctionnement aux mairies d'arrondissement (hors réserve fluides et marché alimentation) : **5,4 M€**.

### OBJECTIFS 2023

Le SMA compte 3 programmes :

#### L'appui aux mairies d'arrondissement

Il vise à regrouper les opérations de soutien aux activités des mairies d'arrondissement et du service des mairies d'arrondissement au travers du financement de diverses dépenses liées à la mission état civil, comme les feuillets d'état civil, les pochettes mariages et les attestations d'accueil.

Concernant les crédits alloués au soutien de l'activité des mairies d'arrondissement, il peut être souligné dans le cadre de l'objectif affiché de conservation des données état civil, la poursuite de la numérisation des actes de naissance et de mariage en parallèle de l'effort de restauration des registres. 75 k€ seront donc affectés à la numérisation des registres d'état civil des années 1930 et des actes de mariage (1950 à 1999 - section d'investissement).

Afin de participer à la lutte contre l'usurpation d'identité, la Ville s'engage en se dotant de papier sécurisé sur l'ensemble des mairies (32 k€) afin de sécuriser la délivrance des actes d'état civil.

#### Le programme état

Il réunit les opérations de fonctionnement liées aux élections politiques et au recensement rénové de la population (RRP).

Les crédits dédiés aux opérations électorales concernent les frais d'aménagement et d'entretien des bureaux de vote, l'achat, l'entretien et la mise en place des panneaux d'affichage et des isolements remboursés sous forme d'une subvention versée pour chaque tour de scrutin prenant en compte le nombre d'électeurs.

La participation de l'Etat au titre du recensement rénové de la population sera de l'ordre de 100 k€.

Une autre opération de ce programme concerne les crédits liés aux titres d'identité sécurisés (cartes d'identité et passeports) pour lesquels l'Etat verse aux communes une dotation forfaitaire pour chaque dispositif de recueil implanté sur le territoire de la Ville de Lyon, soit 38 répartis sur les 9 arrondissements.

Cette dotation est fixée en fonction du nombre de demandes de titres enregistrées et elle est majorée au-delà de 1875 demandes traitées par dispositif de recueil.

Enfin une opération concerne les crédits alloués pour le traitement des demandes COMEDec par les mairies d'arrondissement.

#### Le programme opérations pour le compte des arrondissements

Il correspond aux opérations pour le compte des mairies d'arrondissement, à savoir les dotations aux mairies d'arrondissement, mais également les quêtes aux mariages et les recettes liées aux locations de salles transférées.



DÉPENSES DE  
FONCTIONNEMENT

**226 K€**

RECETTES DE  
FONCTIONNEMENT

**705 K€**

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS  
TEMPS PLEIN

**15.6**

## Mission Démocratie ouverte

### CONTEXTE

La dynamique de participation citoyenne de la Ville a engagé un tournant en 2022 avec le lancement de la 1<sup>ère</sup> édition du Budget Participatif (BUPA), soit 1427 idées déposées, et conséquemment de la plateforme numérique [oye.participer.lyon.fr](http://oye.participer.lyon.fr).

Outre le BUPA, la plateforme accueille des consultations numériques accessibles sur des projets ou politiques publiques (requalification du parvis de la Maison de la danse, festival entre Rhône et Saône, Règlement des Terrasses...). Elle est consultée par 300 personnes/jour en moyenne avec des pics à + de 2000 visites.

2022 a également permis le lancement de la démarche Réinvestir les lieux avec une concertation poussée sur le projet de réaménagement du parvis de la Maison de la danse. A l'issue du mandat, tous les arrondissements auront bénéficié d'une concertation ambitieuse sur un projet inscrit au Plan d'équipement.

En outre, l'engagement auprès des 36 Conseils de quartier se poursuit, au service de concertations engagées par les directions opérationnelles et Mairies d'arrondissement, toujours en faveur d'un écosystème démocratique cohérent et lisible.

### CHIFFRES CLÉS

- **50 000€** consacrés à l'appel à projets à l'initiative des conseils de quartier,
- **25 000€** consacrés à chaque concertation Réinvestir les Lieux.

### OBJECTIFS 2023

L'année 2023 accélère cette dynamique de concertation, facilitée par le renforcement de l'équipe engagée en 2022 (recrutement d'un chargé de projet – community manager et d'un responsable de la mission). Le budget reste identique à l'année 2022, soit 280 k€, auxquels s'ajoutent 316 k€ pour le portage des Conseils d'arrondissements d'enfants sur les 9 mairies d'arrondissement.

#### Budget participatif, l'année du bilan et de la réalisation des premiers projets

La première édition du budget participatif s'est achevée le 7 décembre dernier avec le choix des Lyonnaises et Lyonnais de réaliser des projets d'investissement dont ils ont également été à l'initiative. Les services de la Ville inscriront les projets lauréats en phase de réalisation dès les premiers mois de 2023 et sur une période de deux ans. Cette année sera également consacrée à tirer le bilan de cette première édition et de préparer la suivante prévue en 2024.

Cette année, sans édition de Budget participatif permet de diminuer la sollicitation budgétaire consacrée à la démarche.

#### Réinvestir les lieux : une forte montée en charge

Ce dispositif de concertations poussées vise à laisser une grande place à l'expertise d'usage dans la construction de projets d'aménagement de lieux ou d'espaces publics inscrits à la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI). Il sera fortement sollicité en 2023 avec une programmation sur un calendrier qui suit logiquement celui des projets auxquels elles sont rattachées. La Mission Démocratie Ouverte prévoit ainsi de piloter jusqu'à 5 concertations Réinvestir les lieux sur l'année 2023, chacune d'elles faisant appel à un prestataire. L'augmentation consécutive des moyens budgétaires sera libérée grâce à des réductions de dépenses.

#### Instances participatives : un accompagnement revisité

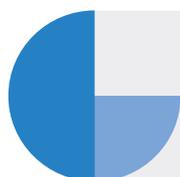
Après leur renouvellement en 2021 et la mise en œuvre de formations sur 2022, les conseils de quartier continueront à être accompagnés en 2023 avec la mise en œuvre d'un dispositif de rencontres régulières sur des thématiques choisies par les conseillères et conseillers de quartiers eux-mêmes. Cette formule d'accompagnement réinventée doit permettre le partage de bonnes pratiques ou d'expériences réussies entre conseils de quartier.

En complément, nous poursuivons l'organisation des Universités citoyennes et d'une nouvelle édition des Rencontres annuelles, événements qui suscitent une forte mobilisation et une forte attente des membres des Conseils de quartier et Conseils citoyens (désormais associés à cet événement). Enfin, comme les années précédentes, un nouvel Appel à projet (APICQ) permettra la mise en œuvre des initiatives des Conseils de quartiers avec un engagement budgétaire renouvelé à l'identique.

#### Un déploiement des actions de la Mission Démocratie Ouverte

Renforcée dans ses effectifs, la Mission Démocratie Ouverte est en mesure d'accompagner plus fortement les initiatives de concertation émanant des directions opérationnelles ou des Mairies d'arrondissement. Dans ce cadre, la plateforme [oye.participer.lyon.fr](http://oye.participer.lyon.fr) accueillera de nouvelles consultations durant l'année 2023. De même, les nombreuses concertations à maîtrise d'ouvrage Métropolitaine sur les projets portés par la Métropole font l'objet d'un engagement commun avec les services de la Ville, dont la Mission Démocratie Ouverte.

Le déploiement de la politique participative conduira en outre la Ville à s'impliquer dans les réseaux des collectivités engagées sur ces domaines. Pour la première fois, un budget est dégagé pour l'adhésion de la Ville de Lyon à deux associations, permettant d'enrichir réflexions et investissement sur ces enjeux.



DÉPENSES DE  
FONCTIONNEMENT

**569 k€**

RECETTES DE  
FONCTIONNEMENT

**0 k€**

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS  
TEMPS PLEIN

**4.0**



MAYENNE  
LYON

BUDGET PARTICIPATIF 2023

ET SI ON ALLAIT  
AU BOUT DE VOS IDÉES ?





## Événements et animations

### CONTEXTE

Le programme Grands Evénements reprend l'ensemble des événements culturels participant au développement d'une stratégie événementielle créative sur l'espace public et au rayonnement international de la Ville de Lyon.

### OBJECTIFS 2023

#### Fête des Lumières

Tout en continuant à être présente sur les grands sites patrimoniaux du centre-ville, la Fête des Lumières sera tournée davantage vers les arrondissements en proposant des installations artistiques en lien avec les mairies d'arrondissement et les institutions culturelles. L'objectif d'inclusion sera poursuivi, notamment en prolongeant les propositions destinées au public familial ainsi qu'en initiant des projets participatifs à destination des Lyonnais.

Initiée en 2021, la démarche de certification ISO 20121 (transition écologique) de la Fête des Lumières devrait aboutir en 2023 de façon à adapter l'évènement dans les prochaines années.

Une enveloppe augmentée de 100 k€ permettra de renforcer encore davantage la pluralité des projets artistiques soutenus sur un territoire étendu.

#### Entre Rhône et Saône, Le festival

La deuxième édition de ce projet annuel prendra la forme à nouveau d'une grande fête populaire et participative, ouverte à tous, visant notamment à sensibiliser les Lyonnais à l'importance des cours d'eau, à leurs usages et à leur protection. Elle se déroulera début juillet 2023 aux abords du Rhône, de la Saône et de la Confluence. Afin de soutenir des projets de plus grande ampleur et une extension sur le territoire, le festival bénéficie en 2023 d'une augmentation des crédits subventions de 100 k€.

### Retour sur 2021 et 2022

#### Fête des Lumières

En dépit des contraintes sanitaires qui ont pesé sur l'organisation de la Fête, celle-ci a présenté en 2021, 31 propositions artistiques, dont 18 nouvelles collaborations. La démarche d'inclusivité a été renforcée notamment avec la création d'un village à hauteur d'enfant initié au parc Blandan. Le renforcement avec des coopérations institutionnelles et internationales est également à souligner pour cette édition.

L'opération de générosité publique « les Lumignons du Cœur » qui s'inscrit chaque année dans le cadre de la Fête des Lumières a permis à l'association Gaelis, qui lutte contre la précarité étudiante, de récolter un bénéfice important par la vente de lumignons réels ou fictifs. En 2022, c'est l'Armée du Salut qui en a été bénéficiaire.

#### Entre Rhône et Saône, Le festival

La première édition en 2022 a été un succès populaire (220 rendez-vous ont accueilli près de 50 000 visiteurs). Près de 400 k€ de recettes de mécénat ont été perçues par la ville.



DÉPENSES DE  
FONCTIONNEMENT\*

3 192 k€

RECETTES DE  
FONCTIONNEMENT\*

1 015 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS  
TEMPS PLEIN\*\*

13.1

\*Hors programme événements sportifs  
\*\*Total de la Direction

## Logistique urbaine festivités

### CONTEXTE

L'année 2022 fut la première année de ce mandat sans contraintes sanitaires liées au covid pour l'évènementiel. Ainsi a été établie la matrice de ce que sera l'évènementiel du mandat, avec la programmation des arrondissements, les évènements de tiers soutenus et les grands évènements portés par la Ville.

Avec notamment la première édition du festival entre Rhône et Saône, trois éditions de la Voie est libre (qui aujourd'hui représente un périmètre à sécuriser plus grand que la Fête des lumières)..., l'enjeu autour du service Logistique Urbaine et Festivités est important.

L'activité festivités est revenue à un niveau comparable à avant la crise sanitaire.

Pour 2023, le même niveau d'activités sur l'évènementiel est attendu : Coupe du monde de rugby, World skills, biennale de la danse, notamment, viendront s'ajouter à un programme conséquent, tout en continuant le développement et la professionnalisation de l'aspect logistique interne nécessaire en lien avec le plan de mandat et les objectifs de neutralité carbone en 2030.

### CHIFFRES CLÉS

Ce sont près de **1400** dossiers d'intervention de soutien qui sont projetés sur l'année 2023.

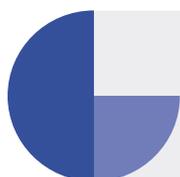
### OBJECTIFS 2023

**Les objectifs 2023 du service sont :**

- Mieux accompagner les arrondissements sur les aspects évènementiels (carnaval du 9<sup>e</sup>, fête de printemps du 3<sup>e</sup>, fête d'arrondissement du 7<sup>e</sup>...) à la fois sur les aspects matériels, techniques, et sécurité,
- Renforcer le soutien aux associations du territoire,
- Être au rendez-vous des évènements d'importance portés par la Mairie et vitrines de la ville (festival entre Rhône et Saône, fête de la musique, fête des lumières...) sur les aspects logistique et sécurité dans un contexte de vigilance sécuritaire élevée,
- Poursuivre son travail d'excellence sur les activités protocolaires,
- Mettre en œuvre un pilotage coordonné des activités évènementielles portées par la Ville,
- Renforcer et professionnaliser la gestion de stock en prenant en charge en régie au cours de l'année 2023 la gestion pour du matériel informatique des services jusqu'à présent externalisé,
- Etudier les axes d'amélioration sur la logistique interne à la ville en interrogeant les dispositifs de gestion du dernier kilomètre pour les services, la gestion des flux concernant les acheminements de courrier et petits matériels entre les services...,
- Accompagner la démarche sur l'éco responsabilité des évènements de la Ville.

Les activités du service se poursuivront sur la logistique d'urgence (Plan sinistrés, grand froid, Centre d'Accueil des Familles...) qui s'est développé depuis 2020 notamment avec la prise en charge de la logistique lors des mises à disposition de gymnase (à destination des réfugiés ukrainiens ou des mineurs non accompagnés notamment)

2023 doit constituer une année sans scrutins au moment de la préparation budgétaire, aucun budget n'est inscrit. Si un scrutin, national, local, voire référendaire devait intervenir, les équipes et matériels pourraient être déployés autant que de besoin.



DÉPENSES DE  
FONCTIONNEMENT

**327 K€**

RECETTES DE  
FONCTIONNEMENT

**25 K€**

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS  
TEMPS PLEIN\*

**100.7**

\*Total de la Direction des Moyens généraux

## Communication externe

### CONTEXTE

La Direction de la communication externe a comme missions la conception et la mise en place de la stratégie générale de communication. Elle est garante de la cohérence des messages et de l'image de la ville. Elle a le pilotage des médias de communication externe : sites, journal, réseaux sociaux ainsi que l'affichage.

### OBJECTIFS 2023

La direction poursuit son plan d'action axé autour de 9 grands projets : la conception d'une stratégie de communication et d'un récit de mandat, le séquençage et la stratégie éditoriale des prises de parole, la conception d'une nouvelle charte graphique apportant cohérence à l'ensemble de la production de communication, la refonte du site internet, l'évolution du journal, la communication de chantier, la réorganisation de la direction, la mise en place de process et d'outils de travail.

En 2023, les principaux dossiers pilotés seront autour du bilan de mi mandat, la communication de la ville des enfants, Lyon 2030 ainsi que la communication autour de deux évènements majeurs : la coupe du monde de Rugby et les Wordskills.

### CHIFFRES CLÉS

- Un réseau d'affichage 2 m<sup>2</sup> (**420** faces) et 8 m<sup>2</sup> (**132** faces) réparti en réseau fixe et déroulant soit **552** faces au total,
- Le site web « lyon.fr » : **2 M** de visites par an
- Des newsletters : Lyon (+ de **40 000** abonnés), Culture (+ de **39 000**), Seniors (+ de **18 000**), démocratie locale (+ de **6 000**),
- Des Applications pour Smartphone : dont « Ville de Lyon » : **70 000** téléchargements effectués,
- La parution et la diffusion du magazine « Au fil de Lyon » : **4 à 6** numéros par an diffusés dans les **285 000** boîtes aux lettres de Lyon et dans **250** lieux publics à fort trafic
- Les principaux réseaux sociaux @villedelyon : + de **320 000** abonnés Facebook, + de **156 000** abonnés Twitter, + de **176 000** abonnés Instagram.

DÉPENSES DE  
FONCTIONNEMENT

**2 635 K€**

RECETTES DE  
FONCTIONNEMENT

**0 K€**

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS  
TEMPS PLEIN

**20.4**

## Cabinet du Maire

### CONTEXTE

Le budget du Cabinet du Maire est principalement constitué de cinq programmes :

- Les relations publiques et protocolaires,
- Les déplacements officiels,
- Le collège d'éthique,
- Le respect des droits,
- Les frais de fonctionnement de l'équipe.

### OBJECTIFS 2023

La nouvelle majorité met en place une gestion budgétaire sobre et rigoureuse, conforme aux objectifs de transition écologique (empreinte carbone, achats responsables, etc).

#### Protocole

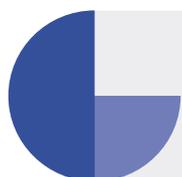
Les frais de réception sont engagés après avis d'une Commission réception, qui analyse et arbitre toutes les demandes de prêt de salons provenant :

- Soit des Adjointes pour les opérations relevant de leur délégation,
- Soit des partenaires extérieurs (associations, opérations de mécénat) soutenue par un.e élu.e,
- Soit d'autres collectivités.

Les cahiers des charges des marchés publics afférents sont par ailleurs réorientés, en conformité avec les objectifs d'une alimentation plus végétale, plus locale et de qualité.

Le budget affecté aux inaugurations est utilisé pour des opérations de pose de première pierre ou de livraison de travaux.

Cette ligne regroupe désormais l'ensemble des dépenses de réception, d'inauguration de commémorations de frais de fonctionnement liés aux activités protocolaires.



DÉPENSES DE  
FONCTIONNEMENT

321 k€

RECETTES DE  
FONCTIONNEMENT

20 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS  
TEMPS PLEIN\*

23.0

\*Correspondant aux collaborateurs de cabinet et au Protocole



## Sécurité Prévention

### CONTEXTE

La Direction Sécurité Prévention (D.S.P) met en œuvre les pouvoirs de police du Maire dans les principaux domaines d'intervention :

- Sécurité civile : immeubles menaçant ruine, balmes, accessibilité, sécurité incendie et panique dans les ERP,
- Prévention de la délinquance : sous le pilotage du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), prévention sociale en direction des jeunes en difficulté, prévention de la récidive, aide aux victimes (en particulier les femmes victimes de violences), accès au droit et à la médiation sociale, prévention situationnelle,
- Tranquillité publique : coordination du conseil lyonnais de la nuit, du comité technique de vie nocturne, licences débits de boisson, sécurité des manifestations publiques,
- Gestion de crise / Risques Majeurs : prévention et définition des outils et dispositifs de gestion de crise, Plan Communal de Sauvegarde et astreinte sécurité,
- Vidéo protection des espaces publics,
- La D.S.P assure aussi une astreinte sécurité de 7/7 jours et 24/24h.

### CHIFFRES CLÉS

- **134 k€** consacrés aux immeubles ou terrains dangereux,
- **56 k€** affectés aux actions ponctuelles de prévention de la délinquance,
- **30 k€** alloués pour les actions du Conseil Lyonnais de la Nuit.

### OBJECTIFS 2023

#### Mise en sécurité des balmes

La D.S.P. assurera la surveillance, les travaux d'entretien préventif et les travaux de sécurité des terrains dangereux situés en zone de balmes, ainsi que la surveillance et la mise en sécurité provisoire des immeubles dangereux. Ces missions sont assurées grâce à un budget de 126 k€ dont 65 k€ ont été alloués spécifiquement pour les travaux destinés à prévenir les risques sur les terrains de la ville de Lyon. Une étude sur le vieillissement du mur de soutènement sis 12 à 17 cours d'Herbouville réalisé après l'effondrement de 1977 (propriété de la Ville) sera engagée à la demande de la Commission des Balmes.

#### Manifestations publiques et tranquillité publique

En ce qui concerne les manifestations publiques (dont la fête des Lumières, Run in Lyon, Lyon Urban Trail, etc...) et la gestion des licences des débits de boisson et des licences de vente à emporter de boisson alcoolique et de restauration sur place, les actions mises en œuvre seront poursuivies.

Une enveloppe de 30 k€ est affectée aux actions décidées par le Conseil Lyonnais de la Nuit.

#### Prévention de la délinquance et vidéo protection

Au titre de la prévention de la délinquance, la D.S.P. mettra en œuvre les actions décidées par le CLSPD à travers la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD). Les dispositifs visant à l'insertion des jeunes particulièrement exposés à la délinquance seront poursuivis (jobs été, chantiers jeunes), d'autres renforcés (chantiers permanents d'insertion). Concernant la lutte contre la récidive, le renforcement de l'accueil des personnes condamnées à une peine alternative (travail d'intérêt général) sera poursuivi. Sur le volet de la tranquillité publique, un groupe de travail inter-bailleurs permettra de lutter contre les actes de malveillance en lien avec la prévention situationnelle, les troubles de voisinages recensés seront traités dans l'instance conflit de voisinage où la médiation sociale sera privilégiée. Le développement

des rappels à l'ordre présidés par les maires d'arrondissement viendront en complément des rappels au bail.

Une enveloppe de 56 k€ est allouée pour poursuivre et développer les opérations ponctuelles de prévention à destination des populations fragiles (animation échecs place Gabriel Péri, actions de sensibilisation aux conduites dangereuses, prévention des violences sexistes et sexuelles etc.).

Sur le champ de l'aide aux victimes et des violences faites aux femmes, une nouvelle équipe de 3 intervenant-e-s sociales en commissariat (postes existants mais nouveaux recrutements) est déployée et le projet de maison des femmes devrait voir le jour en 2023.

La STSPD votée lors du conseil municipal du 27 janvier 2022 officialise les orientations définies et le plan d'actions retenu par les institutions partenaires (Préfecture, Parquet, Education nationale, Métropole et Ville de Lyon).

L'Observatoire local de la tranquillité permettra la production d'analyses tant qualitatives que quantitatives sur le champ de la sécurité et de la tranquillité publique. L'outil est en cours de développement (logiciels BO et Qgis) et d'autres sources de données sont travaillées, en interne et en externe, pour le rendre plus performant.

Le champ de prévention situationnelle sera orienté pour partie dans le champ de la sécurité civile (poursuite des études : Vigipirate / sécurisation des lieux de manifestations).

#### Le Pôle Gestion des Crises / Risques Majeurs

Il poursuivra l'évolution du Plan Communal de Sauvegarde avec le déploiement du logiciel de gestion de crise et main courante inter opérable avec les directions de la ville et les partenaires institutionnels.

#### Le Centre de supervision urbaine

Il poursuivra ses missions de vidéo protection de l'espace public et des manifestations publiques, en lien avec les partenaires institutionnels.

DÉPENSES DE  
FONCTIONNEMENT

288 k€

RECETTES DE  
FONCTIONNEMENT

0 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS  
TEMPS PLEIN

78.8

## CONTEXTE

Au sein de la Délégation Service au Public et Sécurité, une approche a été mise en place afin de proposer et de développer une vision globale sur les questions de technologie appliquées aux politiques de sécurité.

Ainsi, le pôle technologique exerce les missions historiques du Centre de Supervision Urbain (CSU - vidéo surveillance des espaces publics et des bâtiments communaux) tout en ayant la charge, de porter, au sein de la délégation, une vision plus transversale des questions technologiques, en assurant une meilleure intégration de ces problématiques et de ces enjeux dans les différents projets liés aux politiques de sécurité.

## CHIFFRES CLÉS

- **571** caméras de vidéo protection surveillance implantées sur l'espace public,
- **53** bâtiments équipés de **643** caméras de télésurveillance.

## OBJECTIFS 2023

La délégation souhaite développer une approche transversale des questions technologiques appliquées aux politiques de sécurité, à travers un regard « métier » complémentaire de l'expertise de la Direction des Systèmes d'information et de la transformation numérique (DSITN) sur ces sujets.

L'équipe actuellement en charge des infrastructures de vidéo protection du CSU est positionnée au niveau du Secrétariat Général. La délégation souhaite améliorer :

- La coordination entre la Direction de la sécurité prévention, la régulation urbaine, et la police municipale sur les domaines visés,
- Une veille technologique renforcée et une expertise venant nourrir les orientations stratégiques des politiques de sécurité,
- Un suivi facilité du budget et des marchés liés à la vidéo protection surveillance par un rapprochement avec le Responsable Administratif et Financier de la délégation, en raison du niveau des enjeux qu'ils représentent sur le plan budgétaire et juridique.

Le Pôle Technologique va développer et mettre en œuvre, au cours de l'exercice 2023, trois principaux objectifs :

### La maintenance et l'entretien des équipements techniques liés à l'activité de vidéo surveillance

Sur cette thématique, l'objectif du service est :

- D'être en capacité de répondre dans les meilleures conditions opérationnelles possibles aux sollicitations de nos partenaires et de correspondre, en termes de qualité de service, aux attentes des Élus dans le cadre de la législation en vigueur,
- Dans le cadre du marché maintenance, entré en vigueur en avril 2022, de tenir l'engagement d'un taux de disponibilité de 95% sur l'ensemble du parc de caméras.

### Adaptation et mise en conformité du système de vidéo surveillance urbaine au vu des choix politiques exprimés et du budget disponible

Dans ce cadre, pour l'année 2023, il n'y a pas d'implantations fixes supplémentaires programmées. Priorité est donnée à la mise en conformité ainsi que la mise à niveau des équipements existants dans la continuité de ce qui est engagé depuis 2020. Ceci afin de garantir une disponibilité optimum dans toutes circonstances. Dans ce cadre Le pôle technologique développera les axes suivants :

- Mise en œuvre des travaux de mise en conformité du système de contrôle d'accès assurant, entre autre, la sécurité des locaux techniques abritant les enregistrements de la vidéo protection surveillance et les armureries de la Police Municipale (Lyon 4/9). Ce projet prévu sur 2022 a dû être reporté pour des questions d'ordres administratives,
- Renouvellement des serveurs informatiques qui pilotent les différents murs d'images du CSU, PC radio et PC Crise,
- Étude de faisabilité pour la virtualisation des serveurs logiciels pilotant l'ensemble des systèmes de vidéo protection,
- Renouvellement et mise en conformité des systèmes vidéo des musées Gadagne et Beaux-arts,
- Continuité de service sur les secteurs en réaménagements urbains demandant des dévoiements de réseaux et des adaptations des équipements existant : Part Dieu, Duchère Sauvegarde, Mermoz sud, PEM Perrache, terrasses de Presqu'île, les nouvelles lignes de tramway T9, T10.

### Dans le cadre de ses missions transversales, le pôle technologique étudiera et/ou développera :

- Le suivi du schéma directeur informatique de la Délégation,
- Le suivi du projet avec la DSITN de mise à disposition, au sein de la Police Municipale, d'un système LAPI embarqué dans un véhicule, pour le contrôle du stationnement payant,
- Le lancement d'une étude sur la gestion informatisée des armes au sein de la Police Municipale.

DÉPENSES DE  
FONCTIONNEMENT

928 K€

RECETTES DE  
FONCTIONNEMENT

0 K€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS  
TEMPS PLEIN\*

4.0

\*Au sein du secrétariat général de la DGSPS de 30.7 ETP

## Santé

### CONTEXTE

Les interventions de la Direction de la Santé se répartissent en 2 ensembles : les programmes liés à la « santé environnementale » et ceux relatifs aux autres thématiques de « santé publique ». Elle mène dans ce cadre des actions :

- De surveillance de qualité de l'air intérieur et extérieur, des champs électromagnétiques, de la qualité des sols et de l'eau,
- De lutte contre le bruit,
- De surveillance des installations classées pour la protection de l'environnement,
- De lutte contre les animaux errants,
- De surveillance épidémiologique et de prévention des risques émergents pour la santé,
- De contrôle des commerces de bouche et restaurants,
- De lutte contre l'insalubrité de l'habitat,
- De lutte anti-vectorielle.
- De promotion de la santé et de soutien aux associations de prévention
- De gestion des défibrillateurs et échangeurs de seringues.
- Elle promeut une approche intégrée de la santé dans les politiques publiques selon le concept « une seule santé-One Health ».

### CHIFFRES CLÉS

- Capture et gestion des animaux divagants : **325 k€**,
- Poursuites des mesures de la Qualité de l'air intérieur : **129 k€**,
- Poursuivre les contrôles des gaz de sols : **267 k€**,
- Maintenance des DAE municipaux : **32 k€**.

### OBJECTIFS 2023

Faisant suite à deux années impactées par la crise sanitaire, la Direction de la Santé va poursuivre l'ensemble de ses missions réglementaires en 2023, auxquelles s'ajouteront des missions liées à la mise en œuvre du Contrat Local de Santé 2023-2027. En outre, la Mission Santé de la Direction du Développement territorial DDT rejoint la Direction de la Santé fin 2022. Les actions 2023 de la Direction de la Santé, qui évoluent en fonction de la réglementation et de l'apparition de nouveaux risques, prévoient de :

#### Accompagner et suivre la mise en œuvre du Contrat Local de Santé

- Mettre en place un suivi des fiches actions et assurer la mise en œuvre de plusieurs d'entre elles,
- Rechercher des financements et assurer la coordination des partenaires.

#### Participer à la création de la Maison des femmes

Subventionner cet accueil pour femmes victimes de violences à hauteur de 90 000 € en subvention d'investissement et 50 000 € en crédits directs et subvention.

#### Favoriser l'installation de professionnels de santé en Maisons de Santé Pluriprofessionnelles sur le territoire

- Faciliter la recherche de locaux,
- Participer financièrement (subventions d'équipement) à leur installation.

#### Poursuivre les contrôles des logements dont les occupants signalent l'insalubrité ou l'indignité

#### Poursuivre des campagnes de mesures sur la qualité de l'air intérieur :

- Obligation de garantir la qualité de l'air intérieur et d'informer sur les mesures prises dans les Etablissements Recevant du Public (ERP) municipaux accueillant des jeunes enfants,
- Obligation de mesurer les taux de radon dans les établissements municipaux accueillant du public sensible).

#### Poursuivre le suivi des gaz de sols dans les ERP construits sur des sites et sols pollués par une ancienne Installation Classée Protection de l'Environnement (ICPE)

#### Continuer le déploiement des défibrillateurs (DAE) dans les ERP de la Ville

En 2023, le parc des DAE réglementaires sera de plus de 400 dispositifs médicaux, dont la maintenance obligatoire et le remplacement des consommables.

#### Surveiller la qualité de l'air intérieur dans les zones de fort trafic

En poursuivant le contrôle en NO<sub>2</sub> (dioxyde d'azote) dans les établissements accueillants des jeunes enfants et situés à proximité d'axes de circulation à fort trafic.

#### Veiller au bien-être animal dans la ville

- En continuant le partenariat avec des associations locales impliquées dans la gestion des « chats libres » afin de limiter leur prolifération « et ainsi leur assurer une meilleure cohabitation avec les humains et une meilleure santé,
- En poursuivant le marché de capture, de transport et de garde de tous les animaux errants sur le territoire et ainsi veiller aux zoonoses.

#### Promouvoir la Santé grâce à des événements en santé

En 2023, une nouvelle « Semaine des Gestes qui sauvent » sera proposée pour remettre l'accent sur la nécessité de connaître les gestes d'urgence, Les Rendez-vous Sports et Santé seront repensés, pour permettre un accès à l'activité physique aux personnes « sédentaires » et d'autres événements à construire en fonction du CLS.

En 2022, la Mission Santé a rejoint la Direction de la Santé, les budgets de subventions gérés par ce service seront conservés en 2023 à la DDT, puis auront vocation à être gérés dans le budget de la Direction de la Santé.



DÉPENSES DE  
FONCTIONNEMENT

**1 005 k€**

RECETTES DE  
FONCTIONNEMENT

**2 730 k€**

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS  
TEMPS PLEIN

**39.3**

### CONTEXTE

Le budget de la Direction de la Régulation urbaine (DRU) recouvre les dépenses courantes de fonctionnement des services qui la composent :

- L'Unité de Suivi Administratif de la Fourrière (USAF) municipale déléguée à l'entreprise EGS Lyon;
- L'Unité de Gestion des Contestations du Stationnement (UGCS), dans le cadre de la mise en place des Forfaits de Post Stationnement (FPS), assure notamment la réponse aux Recours Administratifs Préalables Obligatoires (RAPO) et aux requêtes devant la Commission du Contentieux du Stationnement Payant (CCSP) sise à Limoges ;
- L'Occupation Temporaire de l'Espace Public (OTEP), établit les arrêtés d'autorisation sur le domaine public des opérations de déménagement, travaux et manifestations diverses ;
- Le service des objets trouvés qui collecte environ 20 000 objets par an et en restitue 20 %.

### CHIFFRES CLÉS

- Les opérations de déménagements et de manutention : **19 399** autorisations en 2021,
- Les arrêtés de travaux : **12 450** en 2021,
- Les nacelles : **806** autorisations en 2021,
- Les grues autoportées : **1 100** autorisations en 2021,
- L'utilisation de la voirie pour les animations commerciales : environ **12** en 2021 (sur un total de **980** dossiers événementiels).

### OBJECTIFS 2023

• Les dépenses principales de la DRU sont liées aux activités du marché de pose, dépose et entreposage de panneaux lourds et temporaires sur la voie publique découlant de l'activité de l'OTEP (671 k€); aux remboursements au délégataire EGS des enlèvements des véhicules en stationnement abusif et des épaves sur la voirie (167 k€) ; au remboursement à l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI) de ses frais d'émission et envoi des titres de paiement aux usagers des FPS et Avis de Contravention (450 k€) ; et le reversement à la Métropole des recettes liées aux FPS, déduction faite de 20 à 25 % de frais de gestion pour la Ville.

La fourrière automobile est gérée dans le cadre d'un contrat de concession de service public avec l'entreprise EGS pour la période 2019-2024. Au titre de ce contrat, le délégataire assure différentes missions pour le compte de la Ville : enlèvement et mise en fourrière des véhicules en infraction gênante, enlèvement et mise à la destruction des épaves, déplacement des véhicules dans le but de sécuriser une manifestation ou de les mettre à l'abri des inondations en cas de crue des cours d'eau lyonnais. Au surplus, la ville indemnise le délégataire lorsque ce dernier n'est pas en mesure de facturer le coût de l'opération au redevable (cas de l'enlèvement d'une épave dont le propriétaire ne peut être identifié).

Les recettes de la direction proviennent principalement des droits d'occupation du domaine public.

L'ensemble de l'activité d'occupation du domaine public représente 1,25 M€ de recettes.



DÉPENSES DE  
FONCTIONNEMENT

**1 316 k€**

RECETTES DE  
FONCTIONNEMENT

**3 025 k€**

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS  
TEMPS PLEIN

**33.5**

# Sécurité Tranquillité Sûreté

## CONTEXTE

La Direction Sécurité Tranquillité Sûreté (DSTS) mobilise 1 directeur, 364 agents de police, 90 Agents de Surveillance de la Voie Publique, 80 agents des sorties d'écoles et 9 agents techniques et administratifs.

Elle est chargée d'assurer le bon ordre, la sécurité, la sûreté, la salubrité et la tranquillité publique et elle est répartie en 5 services : La police de proximité, le Groupe Opérationnel Mobile, le Pôle Circulation-Stationnement, le PC radio et le Bureau d'Ordre-Hôtel de Ville. Elle met en œuvre des actions de proximité et de prévention. Elle relève les infractions aux arrêtés de police du maire, au code pénal, de l'environnement et de la route. Elle réalise les relevés d'identité, les dépistages d'alcoolémie, les rétentions du permis de conduire et la mise en fourrière des véhicules.

## CHIFFRES CLÉS

Tenues, accessoires et équipements de protection individuelle : **200 k€**.

## OBJECTIFS 2023

Depuis le 3<sup>e</sup> trimestre 2022 chaque équipage de police municipale est équipé d'au moins une caméra individuelle ainsi que des stations de déchargement et de stockage sécurisés. Ces équipements proposent des dispositifs techniques permettant de garantir l'intégrité des enregistrements et la traçabilité des consultations lors d'une intervention.

### Programme Interventions Territorialisées

Ce programme concentre les dépenses liées à la direction, à la coordination et à l'exécution des missions des agents de la Direction Sécurité Tranquillité Sûreté (tenues et accessoires, armements, frais de nettoyage des locaux, abonnements sportifs, etc.).

Le marché des tenues et accessoires de sécurité a été renouvelé fin 2021. 4 lots ont été définis : tenues police municipale, tenues agents de surveillance de la voie publique, chaussures et accessoires de sécurité.

### Après validation en comité technique le 4 juillet 2022, l'ajustement de l'organisation de la Direction de la police municipale sera mis en œuvre au cours de l'année 2023, il se caractérisera notamment par :

- La création de 2 Unités de Soutien de Proximité (USP) basées aux postes du 1<sup>er</sup> et 7<sup>e</sup> arrondissement. Ces USP de 14 agents chacune, seront chargées de renforcer les actions des postes de proximité en après-midi et début de soirée,
- Réduction des effectifs du groupe opérationnel mobile de 60 à 44 agents,
- Élargissement des horaires du PC radio jusqu'à 2h30 les fins de semaines afin de se calquer sur l'activité des agents de voie publique. Ajout de 3 opérateurs. Ce service est également chargé du dispositif de vidéo-verbalisation,
- Ajout de 2 postes de formateurs au pôle formation,
- Un même encadrement du Pôle Circulation Stationnement pour les services de l'Unité Mobile de Circulation (UMC) et du Service de Contrôle du Stationnement et de l'Espace Public (SCSEP). Ajout de 2 agents supplémentaires à l'UMC.

### L'Unité de Contrôle du Stationnement et de l'Espace Public (UCSEP)

Elle est chargée de la surveillance du stationnement gênant, de la mise en fourrière des véhicules, des infractions à la malpropreté et du contrôle du stationnement payant (FPS) avec des outils de contrôle adaptés, communiquant avec la base centralisée du stationnement (GGCOS). Les recettes issues des FPS sont gérées par la Direction de la régulation urbaine. Le produit des FPS est reversé à la Métropole déduction faite des coûts de mise en œuvre des FPS. Afin d'optimiser le contrôle du stationnement payant, le processus d'acquisition de 2 véhicules équipés de lecteurs automatiques de plaques d'immatriculation devrait être opérationnel en 2023.

Outre les formations techniques, formations d'entraînement obligatoires aux armes et de gestes techniques professionnels en intervention, le programme de formation spécifique proposé en 2022 sera étendu en 2023 afin de concerner le plus grand nombre d'agents. Il concerne les violences sexistes et la radicalisation.

Une campagne de communication sur la police municipale de Lyon sera mise en œuvre afin de valoriser ce métier et susciter des candidatures.

L'ensemble des services de la police municipale est impliqué dans des opérations de piétonisation type « la voie est libre » et la fermeture de certaines rues de la presqu'île les soirées de fins de semaine. Ces dispositifs nécessitent un appui d'agents de sécurité privée.

DÉPENSES DE  
FONCTIONNEMENT

**715 k€**

RECETTES DE  
FONCTIONNEMENT

**0 k€**

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS  
TEMPS PLEIN

**366.8**





# Musée d'art contemporain

## CONTEXTE

En 2023, le Musée d'art contemporain de Lyon fait le choix de reprendre ses collaborations avec des artistes contemporains de grande envergure, reconnus sur la scène artistique internationale.

L'établissement consacre également une partie de sa programmation à deux expositions sur la thématique du corps, afin de mettre en valeur la richesse de sa collection sur ce sujet. L'objectif pour le Musée est d'approfondir sa connaissance des œuvres de sa collection et de les exposer au plus grand nombre. En complément, l'établissement propose une programmation événementielle particulièrement ambitieuse autour de ses expositions.

## CHIFFRES CLÉS

- Nombre d'expositions : **6** au total sur l'année,
- Nombre d'œuvres de la collection répertoriées : **1 620**,
- **580 k€** consacrés aux expositions

## OBJECTIFS 2023

### Exposition Nathalie Djurberg & Hans Berg 24 février au 9 juillet 2023

Les films d'animation et les sculptures du duo d'artistes Nathalie Djurberg et Hans Berg, plongent avec un humour noir dans le subconscient et la part sombre présente en chacun·e. Nathalie Djurberg modèle ses figurines à l'argile et à la plasticine, les habille de tissus et perruques et les anime en stop motion. Hans Berg, musicien et compositeur, signe une bande-son hypnotique qui donne vie et intensité à chacun de leurs films. Nathalie Djurberg et Hans Berg sont tous deux nés en 1978 en Suède. Nathalie Djurberg vit et travaille en Suède ; Hans Berg vit et travaille à Londres (Royaume-Uni). Repérés dès 2008 par le maCLYON à l'occasion de l'exposition Rendez-vous dédiée à la jeune création, leurs œuvres ont été notamment sélectionnées pour la 53<sup>e</sup> Biennale de Venise en 2009, pour laquelle ils ont été récompensés du Lion d'Argent.

### Exposition Jesper Just 24 février au 9 juillet 2023

Jesper Just crée des œuvres qui prennent le plus souvent la forme de grandes installations vidéo sculpturales esthétiques, énigmatiques et immersives, dans lesquelles le-la spectateur·rice est invité·e à cheminer. On assiste avec fascination aux parcours et situations de rencontres quasi surréelles et ambiguës de ses personnages, qui dépassent les codes et stéréotypes habituels. Ses œuvres, de qualité cinématographique, divergent toutefois du 7<sup>e</sup> art par leur rythme et la façon dont l'artiste s'écarte de la narration pour aller vers l'expérience totale. Pour son exposition au maCLYON, Jesper Just présente un film inédit qui mettra en scène la topographie émotionnelle d'un acteur capturée par une machine IRM lors d'un monologue. Jesper Just est né en 1974 à Copenhague (Danemark). Il vit et travaille à Berlin (Allemagne). En 2013, l'artiste représente le Danemark à l'occasion de la 55<sup>e</sup> Biennale de Venise.

### Exposition des œuvres de la collection sur la thématique du corps 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> semestre 2023

Créée en 1984, la collection du Musée d'art contemporain de Lyon a été en grande partie constituée à partir d'œuvres issues des expositions du maCLYON et de celles de la Biennale d'art contemporain de Lyon, complétée régulièrement par des achats et des dons.

Pour cette exposition, conçue en deux volets, les œuvres de la collection du musée seront présentées en résonance avec celles d'artistes invité·e·s, travaillant sur le territoire local, national et international, créant ainsi un dialogue entre les sensibilités, les affirmations préexistantes dans la collection et l'expression de points de vue nouveaux qui n'y figureraient pas. Le premier volet de cette exposition s'intéressera à la notion de « corps-frontière » (février-juillet 2023), puis le second abordera le corps social (septembre-décembre 2023).

### Exposition Aya Takano 2<sup>e</sup> semestre 2023

Le Musée d'art contemporain de Lyon invite Aya Takano pour une exposition personnelle, après avoir présenté ses œuvres dans l'exposition collective avec Chiho Aoshima et Mr. en 2006. Elle est une figure prolifique de la scène artistique internationale. Peintre, illustratrice, écrivaine de science-fiction et mangaka, Aya Takano est une représentante du mouvement Superflat, elle est également membre de Kaikai Kiki, le studio de production artistique créé en 2001 par Takashi Murakami. Son parcours et son œuvre témoignent de son engagement pour les arts visuels et la création contemporaine.

### Exposition en lien avec la thématique de la ruine au Musée des beaux-arts 2<sup>e</sup> semestre 2023

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

989 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

376 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

27.6

# Musée des Beaux-Arts

## CONTEXTE

La reprise de la pleine activité du musée a été effective au mois d'avril 2022. L'été 2022 a connu une fréquentation exceptionnelle.

La programmation scientifique et culturelle de l'année 2023 s'est donc préparée avec enthousiasme et devrait permettre de retrouver l'intégralité des publics et d'en conquérir de nouveaux. La participation du musée à des projets scientifiques et d'expositions nationaux et internationaux permettent toujours de positionner le Musée des Beaux-Arts de Lyon comme un grand musée français dans le monde muséal et auprès de tous les publics.

La grande étude des publics lancée au cours de l'année 2022 au niveau des pôles des Musées d'art, sera finalisée et analysée courant 2023 et permettra la mise en place de nouvelles actions et propositions afin de répondre au mieux à l'attente des publics et de faire connaître le Musée des Beaux-Arts aux publics éloignés ou aux non publics.

## CHIFFRES CLÉS

- 15 000 m<sup>2</sup> de surface pour les collections et expositions,
- 3 000 peintures,
- 8 000 antiquités,
- 3 000 objets d'art,
- 1 000 sculptures,
- 50 000 monnaies, médailles et sceaux,
- 15 000 dessins, estampes et gravures.

## OBJECTIFS 2023

Le Musée des Beaux-Arts de Lyon souhaite affirmer son dynamisme au sein du pôle des Musées d'art en lien avec le Musée d'Art Contemporain (MAC Lyon) et partager des projets d'exposition sur la scène nationale et internationale.

### Le Musée souhaite particulièrement mettre en place les actions suivantes envers les différents types de publics

#### Pour les familles et jeunes publics

- Enrichissement de la programmation culturelle à destination des jeunes publics et des familles.
- Programmation de week-ends pour tous avec des propositions artistiques riches et participatives.

#### Pour l'ensemble des publics

- Régularité dans les propositions de midi afin de les rendre plus visibles.
- Une programmation pour les nocturnes toujours très diversifiées afin de montrer les multiples croisements entre les arts.

### Il organisera des temps forts dans les collections permanentes

#### Trésors du Musée de Mascate

##### (Oman) à Lyon

Avril - juillet 2023

Suite à l'exposition d'œuvres majeures de la collection d'objets d'art du Musée des Beaux-Arts de Lyon sur le thème du parfum au Musée de Mascate à Oman d'octobre à fin décembre 2022, le Musée des Beaux-Arts de Lyon accueillera pour une exposition-dossier certaines œuvres majeures du Musée de Mascate.

#### Exposition-dossier de l'artiste

##### Robert Guinan

Mai - août 2023

Suite à une donation, le Musée des Beaux-Arts présentera une exposition de l'artiste Robert Guinan (1934 - 2016). Ce sera l'occasion de découvrir cet artiste américain, peu présent dans les collections françaises, connu pour ses portraits de l'Amérique du jazz, des bars enfumés et des exclus.

### Le musée hors-murs

Le Musée des Beaux-Arts partagera avec le Musée d'Orsay, le commissariat d'une exposition autour de l'œuvre de Louis Janmot, le poème de l'âme. Cette œuvre singulière et majeure de Louis Janmot sera, pour la première fois prêtée dans son intégralité au Musée d'Orsay. Elle y sera présentée avec les dessins préparatoires dont la plupart sont conservés au cabinet des dessins du Musée des Beaux-Arts.

### Expositions temporaires

#### Poussin et l'amour

Du 1<sup>er</sup> décembre 2022 - 5 mars 2023

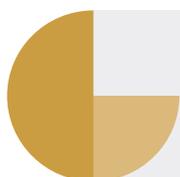
Le génie de Nicolas Poussin n'a pas encore livré tous ses secrets. L'artiste est toujours considéré comme difficile et sévère. C'est le maître de l'école classique française, l'archétype du peintre-philosophe. Qui sait aujourd'hui qu'il s'est également adonné au pur plaisir de peindre, en déployant une iconographie des plus licencieuses, et que certains de ses tableaux ont été jugés si érotiques qu'ils ont été mutilés, découpés, voire détruits, dès le XVII<sup>e</sup> siècle ? C'est grâce au thème de l'Amour, -qui a rarement été aussi central dans l'œuvre d'un artiste-, que le musée souhaite faire découvrir ce Poussin inconnu, sensuel, séducteur et séduisant. Cette exposition sera aussi l'occasion de mettre en perspective autour d'une Bacchante de Picasso, pour faire rimer deux artistes majeurs du Musée des Beaux-Arts.

#### Ruines

Du 25 novembre 2023 au 2 mars 2024

Cette grande exposition présentée dans le cadre du pôle des Musées d'art, sur le site du Musée des beaux-Arts de Lyon et sur le site du MAC s'interrogera sur la persistance des ruines dans l'histoire de l'art jusque dans la création actuelle, selon une approche pluridisciplinaire et questionnera plusieurs modalités de l'œuvre en ruine : désastre, chaos, entropie, recyclage de sites dévastés, vandalisme...

Alain Schnapp, historien et archéologue français, auteur d'un ouvrage remarquable *Une histoire universelle des ruines*, paru en 2020 en sera co-commissaire.



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

1 623 K€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

1 453 K€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

115.5

# Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation

## CONTEXTE

Ouvert depuis 1992, Le Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation a vu son parcours permanent remanié en 2012.

Désormais la disparition des derniers témoins interroge les formes de transmission vers lesquelles le CHRD doit s'orienter. Le développement et la valorisation de ses collections ouvrent de nouvelles perspectives et coïncident avec l'obligation de récolement décennale des Musées de France.

En 2023 le musée accueillera du 01/02 au 04/06/2023, une exposition coproduite avec les éditions Dupuis autour de la BD « Madeleine résistante » qui retrace la vie de Madeleine Riffaud.

Les mois de septembre et octobre seront consacrés à des travaux au rez de chaussée (accueil, billetterie, boutique, vestiaires) et à un retour sur les éléments de l'exposition permanente qui nécessitent une reprise après 11 ans d'exposition. Le Musée sera donc fermé et ré ouvrira début novembre avec une grande exposition autour de la figure de Jean Moulin qui débutera le 29/11/2023 et se terminera le 24/05/2024.

## CHIFFRES CLÉS

- **45 000** visiteurs pour 2023,
- **10 000** items dans les collections du musée.

## OBJECTIFS 2023

L'activité se déclinera autour de plusieurs axes :

- Une rotation des objets de certaines vitrines de la collection permanente pour respecter les conditions de conservation. Cette rotation se fait en lien avec une gestion renouvelée des réserves et le lancement du 2<sup>e</sup> récolement (obligation légale),
- La poursuite de la gestion des collections via « *Collectiv Access* » et la mise en ligne d'un état général des fonds sur le site du musée.
- Une exposition dossier intitulée « *Madeleine Résistante* ». A cette occasion, Le musée en lien avec les éditions Dupuis propose de livrer un portrait d'une des dernières combattante impliquée dans la libération de Paris à travers les BD de JD. Morvan et D. Bertail,
- Une exposition événement « *Autour de Jean Moulin* » à l'occasion des 80 ans de son arrestation à Caluire, qui bénéficiera du partenariat et de prêts de Musées prestigieux,
- Des conférences en lien avec les expositions temporaires, l'actualité de la recherche, les sorties littéraires en lien avec la période de la Seconde Guerre mondiale mais aussi sur des thématiques contemporaines,
- Des visites et des parcours urbains tout public, des animations ciblées « public adolescent » dans le cadre de l'exposition Madeleine Riffaud, une large offre d'activités enfants à l'occasion des vacances scolaires, 4 spectacles, un projet de résidence artistique dans le cadre de l'exposition Jean Moulin,

- L'ouverture de la billetterie en ligne en février 2024, qui permettra aux visiteurs de réserver en amont de leur visite et de bénéficier du coupe file en cas d'influence,
- La fermeture durant 2 mois (septembre/octobre 2023) pour travaux, qui impactera le nombre de visiteurs attendus et les recettes du musée,
- La réalisation d'un état des lieux des actions de Transition Écologique et Sociale réalisées par le Musée en lien avec les directions ressources de la ville (DGTB, DAC, DSIT...),
- La réduction de nos déchets finaux en travaillant au réemploi des matériaux d'exposition avec un catalogue à destination des autres établissements culturels de la ville, la vente sur Agorastore et l'appel à l'association Mineka dans l'attente de la future recyclerie initiée par la Métropole,
- Le développement de la web-communication via les réseaux sociaux.



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

**436 K€**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

**198 K€**

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

**22.9**

# Musées d'histoires et de sociétés

## CONTEXTE

Le pôle des Musées d'Histoires et de Sociétés regroupent depuis 2016 trois établissements qui parlent de la ville de Lyon et de son héritage aux générations futures : Gadagne et ses deux musées, le Musée de l'Impression et de la Communication graphique (MICG) et le Musée de l'Automobile Henri Malartre.

Le projet scientifique et culturel (PSC) adopté en conseil municipal le 19 mai 2022, a permis de réaffirmer la raison d'être et l'ambition partagée de ces quatre musées, au cœur de la cité, qui entendent proposer des récits et résonner avec les contextes sociaux contemporains. Les actions et projets menés par chacun des établissements en 2023 s'inscriront dans les objectifs communs du PSC : mettre tous les publics et les Lyonnais, es au cœur des projets des établissements, transmettre un patrimoine en mouvement, faire des musées des lieux vivants et hospitaliers et incarner des miroirs de la recherche, de la création et de l'innovation des sociétés d'aujourd'hui.

Les Musées d'Histoires et de Sociétés poursuivront également leur démarche de décloisonnement et de collaboration à travers une organisation administrative et des projets favorisant les échanges inter-établissements. Parmi ces projets, les travaux autour de la base numérique de gestion des collections seront poursuivis en 2023 afin de les rendre accessibles au public sur les sites internet de chacun des musées.

## OBJECTIFS 2023

### Musées Gadagne Musée d'Histoire de Lyon (MHL) Modernisation des expositions permanentes

Le Musée d'Histoire de Lyon a engagé en 2019 une transformation progressive de l'intégralité de son parcours d'expositions permanentes, pensée comme un musée à la carte, déclinée en 4 thématiques :

- 2019 : *Portraits de Lyon. Se repérer dans la ville,*
- 2021 : *Les pieds dans l'eau. Vivre avec le Rhône et la Saône,*
- 2022 : *Qu'est-ce que tu fabriques ? Lyon, industrielle et ouvrière,*
- 2023 : *Pouvoirs, engagement et citoyenneté (titre provisoire).*

A travers ce nouveau parcours, le MHL réaffirme la fonction politique et sociale du musée pour devenir le lieu de mise en scène d'un récit de la ville de Lyon, compréhensible par tou.te.s, habitants, touristes et familles.

### Inauguration de la 4<sup>e</sup> et dernière exposition du nouveau parcours MHL

La quatrième et dernière exposition clôturera la refonte du parcours permanent du MHL à la fin de l'année 2023. Consacré à l'histoire politique de la ville, cette nouvelle exposition abordera les questions de pouvoirs, d'engagement et de citoyenneté en mettant en lumière l'originalité de l'histoire politique lyonnaise du 16<sup>e</sup> siècle à nos jours.

Ce dernier récit urbain présentera à la fois l'histoire des femmes et des hommes qui ont joué un rôle politique ou social important et les lieux d'exercice du pouvoir dans la ville à travers les siècles. Cette exposition s'intéressera également aux interactions entre politiques et collectifs et questionnera le public sur sa place dans la ville et l'engagement citoyen. Cette exposition s'adressera tout particulièrement aux jeunes adultes, de 18 à 25 ans, à travers le traitement de deux enjeux politiques contemporains majeurs : le féminisme et l'environnement.

Cette refonte se prolongera en 2024 par la création d'un espace dédié à l'interprétation du monument lui-même.

### Musée des arts de la marionnette (MAM)

Inaugurée en juin 2022, la première Virevolte du MAM propose un parcours permanent renouvelé à près de 60%, mettant en valeur l'universalité des arts de la marionnette, mais également la vitalité de la création contemporaine et son rôle dans les sociétés actuelles. Au printemps 2023, une carte blanche sera consacrée à l'univers du grand marionnettiste suédois Michaël MESCHKE, et permettra de mettre en lumière l'important fond de marionnettes donné par l'artiste au musée en 2022.

### Musée de l'Automobile Henri-Malartre

Le musée Malartre continue de développer son identité autour de quatre axes : **passion, expérimentation, transmission et savoir-faire, et construit un lieu dans lequel le musée fédère les savoir-faire de l'automobile de collection et réfléchit aux mobilités d'hier et de demain.**

Plus que jamais les questions de mobilité, de la place de l'automobile dans la ville, d'énergies, de pollutions sont au cœur des préoccupations des citoyens. Le musée de l'automobile Henri Malartre, site de référence de l'automobile ancienne, souhaite désormais également orienter son positionnement comme lieu d'analyse et de débat autour des mobilités, du point de vue sociétal, environnemental et technique.

### Projet d'aménagement du Musée / refonte du parcours de visite

Le projet de refonte des parcours permanents bénéficie d'un budget dans le cadre de la Programmation Pluriannuelle des Investissements. Après une étude sur le potentiel du musée et du site, les différents scénarios élaborés en 2022 ont montré l'intérêt de penser un projet d'aménagement global du musée avec un phasage permettant d'intégrer la refonte des parcours mais également la création d'espaces d'accueil des publics, l'aménagement des espaces de travail et la mise en accessibilité, en prenant en compte la question énergétique.

Le travail de programmation architecturale et muséographique sera poursuivi en 2023 pour affiner le phasage de réalisation et le démarrage des différents travaux.

### MUSÉES GADAGNE

- Dépenses de fonctionnement : 374 k€
- Recettes de fonctionnement : 381 k€

### MUSÉE DE L'AUTOMOBILE HENRY-MALARTRE

- Dépenses de fonctionnement : 113 k€
- Recettes de fonctionnement : 148 k€

## Musées d'histoires et de sociétés (suite)

### CONTEXTE

Chacun des trois établissements est par ailleurs concerné par des projets de travaux d'envergure inscrits à la PPI, marqueurs d'une politique culturelle engagée à faire des musées des lieux de vie, d'échanges interculturels et d'accueil, ouvert à tou.te.s. Ces travaux, programmés à court ou moyen terme, concernent la modernisation des parcours d'exposition (Gadagne – Musée H. Malartre), la restructuration des espaces des musées en tenant compte des enjeux énergétiques (MICG- Musée H. Malartre) ou la mise en accessibilité des bâtiments (MICG- Musée H. Malartre).

### CHIFFRES CLÉS

#### Fréquentation (2021)

- Musées Gadagne : **33 700**,
- Musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique : **12 400**,
- Musée de l'automobile Henri Malartre : **15 400**.

#### Collections (nombre d'objets)

- Musées Gadagne : **100 000**,
- Musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique : **32 000**,
- Musée de l'automobile Henri Malartre : **4 200**.

#### Surfaces d'exposition (en m<sup>2</sup>)

- Musées Gadagne : **2 750**,
- Musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique : **2 000**,
- Musée de l'automobile Henri Malartre : **3 000**.

### OBJECTIFS 2023

#### Musée de l'Automobile Henri-Malartre (suite)

##### Accueil et médiation

Les équipes du musée poursuivront en 2023 leur action en faveur d'un accueil et d'un accompagnement renforcé des visiteurs individuels et des familles, à travers le développement de parcours de visites et de nouvelles propositions d'animation. De nouveaux parcours pédagogiques seront également proposés aux groupes scolaires.

##### Evènementiel au musée et hors les murs

La dynamique se poursuit pour accueillir des manifestations en lien avec l'automobile ancienne (clubs de collectionneurs) et le musée est toujours très sollicité au vu de la qualité et de la rareté de ses collections pour participer aux salons dédiés aux véhicules de collection.

##### Communication

La création d'un poste dédié à la communication du musée permettra en 2023 d'accroître la visibilité du musée, que ce soit dans les médias, sur Internet ou les réseaux sociaux et ainsi de faire connaître au plus grand nombre la richesse et la diversité des objets conservés (autos-motos-vélos et transports en commun) et fidéliser les publics.

#### Musée de l'Imprimerie et de la Communication Graphique

En 2023, le musée proposera deux expositions temporaires ainsi qu'une nouvelle résidence d'artiste.

En parallèle, il poursuivra sa riche programmation pédagogique, sa participation à des temps forts de l'actualité culturelle locale et différents partenariats.

#### Exposition « Bijou, bijoux » (Novembre 2022 - février 2023)

A travers le parcours de *Bijou Bijoux*, le Musée de l'imprimerie et de la communication graphique nous invite à découvrir un panorama d'histoires, d'images et de destins. Pas de véritables bijoux dans cette exposition qui se concentre justement sur ce qui gravite autour : les matières, les gemmes,

les techniques, les ateliers, les créateurs et créatrices, les maisons joaillères... Une exposition surprenante et sentimentale des bijoux, en contrepoint et complément aux nombreux projets muséaux qui ont vu le jour sur le sujet ces dernières années.

#### Exposition RVB Stephen King, Rouge / Véronèse, Vert / Maggie Nelson, Bleu (7 avril - 24 septembre 2023)

**RVB pour Rouge, Vert, Bleu** : trois expositions en une, trois projets conçus comme trois calques d'une seule image, indépendants les uns des autres et qui, superposés, créent la surprise et aiguissent nos regards. A côté d'un retour sur la formation de ces couleurs, leurs rôles sociaux et politiques, le public sera invité à explorer les mondes de trois artistes pour donner un éclairage esthétique et émotionnel à l'ensemble : Stephen King, Vert Véronèse et Maggie Nelson.

#### La Fabrique, 7<sup>e</sup> édition (Octobre - novembre 2023)

Cette résidence d'artiste pendant 6 à 7 semaines permettra de faire vivre dans les salles du musée une technique issue des arts graphiques à partir d'une commande proposée par l'établissement (technique et appel à projet en cours), après le travail de Camille Boileau en 2021 et Hadrien Pelletier en 2022.

#### Projet de restructuration globale du musée

Les études et consultations préparatoires au projet de restructuration des espaces du musée et de sa mise en accessibilité pour l'ensemble des publics seront engagées en 2023. Ces travaux d'envergure inscrits à la Programmation Pluriannuelle des Investissements du mandat permettront également d'intégrer les enjeux énergétiques, de regrouper et d'agrandir les espaces disponibles, ce qui permettra de mieux recevoir les visiteurs et de faciliter le travail collectif dans l'établissement.

#### MUSÉE DE L'IMPRIMERIE ET DE LA COMMUNICATION GRAPHIQUE

- Dépenses de fonctionnement : **192 k€**
- Recettes de fonctionnement : **176 k€**

#### NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

**79.6**

# Direction des affaires culturelles

## CONTEXTE

La Direction des Affaires Culturelles poursuivra en 2023 la mise en œuvre de la politique culturelle et patrimoniale définie par le Maire et ses adjoints à la Culture et au Patrimoine.

Pour cela, le budget de la DAC est comme les années précédentes rééquilibré afin de soutenir la création artistique, favoriser l'accès à la culture et à la pratique artistique, promouvoir les droits culturels, mettre en œuvre l'éco-responsabilité et la transition écologique et sociale, et enfin participer à la coopération et aux solidarités internationales.

L'année 2023 sera marquée notamment par les projets suivants :

- L'achèvement de la révision du plan de gestion du Site historique de Lyon patrimoine mondial de l'UNESCO
- Lancement de la Charte de Coopération Culturelle 2023/2027.

## OBJECTIFS 2023

La DAC poursuit la mise en œuvre d'une politique culturelle selon les grands axes définis pour le plan de mandat :

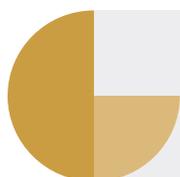
### Soutien des artistes et de la création artistique

- Soutenir la création et notamment l'émergence artistique à travers un maillage de lieux (Scènes découvertes renforcées pour 2023-2025 ; lieux de proximité dans tous les arts comme le théâtre de l'Uchronie, le Hot club, le Pôle technique, etc. ; lieux de résidences pour faciliter le travail de création à Lyon même) et un soutien aux équipes artistiques renforcé depuis 2021 avec des subventions de fonctionnement revues à la hausse sur le Fonds d'Intervention Culturel,
- Soutenir des événements qui donnent de la visibilité à des œuvres plus rares notamment dans le champ du cinéma mais aussi qui recréent des dynamiques dans des lieux vacants du patrimoine de la Ville comme l'ancien musée Guimet,
- Accompagner les nouvelles directions notamment la future direction du Théâtre du 8<sup>e</sup> permettant de constituer dans la Ville un nouveau lieu dédié aux familles et au jeune public et du Théâtre de la rue Sainte Eusèbe géré depuis octobre 2022 par Thomas Poulard,
- Soutenir des structures culturelles qui agissent par des actions culturelles et territoriales fortes (Cinéfabrique dans le 9<sup>e</sup>arrondissement, l'IFCM dans le 8<sup>e</sup> arrondissement),
- Mettre en œuvre un plan d'action dynamique avec les acteurs du territoire pour l'intégration de la Ville de Lyon dans le cluster Littérature des villes créatives de l'UNESCO qui s'appuie entre autre sur la nouvelle convention tripartite Ville – Métropole - Institut français ; renforcer le soutien de la Ville de Lyon à l'association Villa Gillet,
- Gestion de la mise à disposition de l'orangerie du Parc de la Tête d'Or pour des expositions temporaires d'art plastique de mai à octobre avec un cahier des charges revu pour intégrer pleinement ce site dans le soutien aux artistes des arts visuels (Candidature/ sélection, gestion administrative et technique et communication),

- Accompagner la mise en place d'une résidence artistique dans une résidence autonomie (résidence senior JOLIVOT située dans le 8<sup>e</sup>),
- Accompagner des projets artistiques dans des rues piétonnisées dans le cadre du programme Rue des Enfants et dans les écoles primaires concernées,
- Poursuivre les activités artistiques proposées par les établissements culturels lors des temps périscolaires et dans les écoles primaires publiques.

### Patrimoine

- Soutenir les structures et les projets patrimoniaux aux travers de subventions (aides individualisées et FIP) et de suivi,
- Poursuivre le travail d'inventaire, d'entretien et de restauration des mobiliers, propriété Ville (collections d'œuvres, Soie, orgues),
- Animer et participer au calendrier patrimonial dans le cadre des événements récurrents, organisés suivant le contexte sanitaire : Journées Européennes du Patrimoine (JEP), Rendez-Vous du Patrimoine en direction des acteurs du patrimoine sur le thème de l'eau, Prix « Citoyens du Patrimoine – Annie et Régis Neyret »,
- Assurer l'animation et la promotion du grand carillon de l'Hôtel de Ville (64 cloches) par des masters-classe, des concerts et des animations / auditions découvertes
- Poursuivre le travail sur le plan de gestion du Site Historique : animation de la convention 2019-2023 avec l'Inventaire Général des Patrimoines (Région) ; participation aux réseaux nationaux et internationaux ; achèvement de la révision du plan de gestion du Site historique de Lyon patrimoine mondial de l'UNESCO et élaboration de son plan d'action (pilotage et animation de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage - animation des Comités techniques et des Commissions locales).



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

48,7 M€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

4,7 M€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

47.9

## Direction des affaires culturelles (suite)

### CHIFFRES CLÉS

- 19 structures individualisées au budget soutenues par des subventions représentant **17,25 k€** au global,
- Enveloppes de subventions (FIMA, FIC, Casino) d'aide à la création pour un total de **2 M€**,
- Enveloppe coopération culturelle (politique de la ville) à hauteur de **86 k€**,
- Soutien à l'enseignement artistique (ENSBAL, CRR, enseignement 1<sup>er</sup> degré) pour **14,7 M€**,
- Participation aux budgets annexes culture (ONL et Célestins) : **14,8 M€**.

### OBJECTIFS 2023

#### Émancipation et coopération culturelle Accompagner deux établissements d'enseignement artistique soutenus par la Ville

Le Conservatoire à Rayonnement régional de Lyon (CRR) financé à hauteur de près de 8 M€ et l'École nationale supérieure des Beaux-Arts de Lyon (ENSBA) par une contribution à 6,32 M€, soutenir leurs actions et leurs projets respectifs d'établissement.

#### Accompagner la mise en place d'une politique d'éducation artistique et culturelle sur le territoire :

- Soutenir les écoles de musique associatives lyonnaises au sein d'un projet de service public d'enseignement musical avec une enveloppe budgétaires de 90 k€
- Accompagner des dispositifs présents dans les quartiers prioritaires : le dispositif Démos avec l'Auditorium et le CRR (3<sup>e</sup>/7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup>), les deux groupes lyonnais qui participeront au Défilé de la Danse 2023 (3<sup>e</sup>/7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup>) financés à hauteur de 100 k€ par la Ville
- Assurer la création et le suivi de résidences artistiques dans des écoles primaires publiques, avec des résidences autonomie seniors,....

#### Poursuivre la mise en œuvre du volet culturel du contrat de Ville 2016/2023 dans les quartiers prioritaires et travailler au volet culturel du futur contrat de Ville en lien avec les autres politiques publiques de la Ville :

- Sélectionner, soutenir et suivre la cinquantaine d'associations porteuses de projets artistiques et culturels à destination des quartiers et des publics prioritaires, sélectionnés par deux appels à projets annuels.
- Accompagner les résidences artistiques mises en place pour 3 ans dans des quartiers en rénovation urbaine (Langlet-Santy, Mermoz, Duchère) pour 10 k€ par projet par an pour la Ville, en cofinancement avec l'Etat (ANCT) et les bailleurs sociaux de ces territoires.

L'année 2023 sera celle du lancement de la Charte de Coopération Culturelle 2023/2027, qui compte plus de 40 signataires parmi les structures culturelles et festivals de Lyon :

- Accompagner les structures culturelles dans leurs engagements dans les arrondissements de Lyon, les inciter à travailler en partenariat
- Organiser le suivi au sein d'instances favorisant la rencontre et l'échange entre les acteurs des territoires de tous les domaines (social, éducation, santé, ...)
- Mise en œuvre des thématiques municipales transversales prioritaires : travailler avec les référents des établissements culturels en lien avec la Mission Transition écologique, avec la mission Egalité et hospitalité, la mission handicap, le Budget participatif, ...

#### Pôle technique des Subsistances

- Mettre en œuvre en collaboration avec l'École Nationale Supérieure des Beaux-Arts et l'Association des Nouvelles Subsistances des actions renforcées d'économies d'énergies et fluides,
- Intégrer dans les réunions mensuelles de concertation avec les occupants un point d'analyse et de suivi des consommations d'énergies & fluides, ainsi que des sous-comptages mis en œuvre,
- Assurer un pilotage fin des installations de chauffage, ventilation & climatisation avec le prestataire, ainsi que la maintenance préventive et corrective des équipements techniques,
- Travailler avec la Direction Gestion Technique des Bâtiments sur les besoins de remplacement et d'évolution de certains gros équipements techniques vieillissants, énergivores ou défaillants,
- Assurer le conseil et l'accompagnement des projets des occupants sur la saison culturelle 2022-2023.

### LES SUBSISTANCES

- Dépenses de fonctionnement : 1,1 M€
- Recettes de fonctionnement : 669 k€

## Service archéologique

### CONTEXTE

L'activité archéologique est liée à la mise en œuvre des projets municipaux et à l'activité du secteur de la construction : 9 diagnostics, 11 fouilles préventives (terrain et rapport), 5 surveillances ont été réalisés en 2022, une partie ayant été conduite en collaboration avec l'Inrap (Institut national de Recherches archéologiques préventives) dans la logique d'un pôle public de l'archéologie.

L'impact budgétaire du renforcement des protocoles sanitaires est resté sensible, avec la pérennisation des renforts de nettoyage du bâtiment.

Le service s'est doté de deux nouveaux marchés de prestations graphiques et de conduite d'études architecturales sur les vestiges dégagés.

L'équipe est mobilisée pour finaliser le dossier sollicitant la reconduction de l'habilitation du service à assurer les opérations archéologiques pour les 5 prochaines années.

### CHIFFRES CLÉS

#### En moyenne

- Nombre de diagnostics et surveillances : entre 8 et 12,
- Nombre de fouilles : entre 3 et 5 (2 opérations min. avec l'Inrap),
- Public des actions pédagogiques et de développement culturel : entre 3 500 et 5 000 personnes,
- Stagiaires (secondaire-université) : entre 25 et 30,
- Accueil de TIG : entre 1 et 4.

### OBJECTIFS 2023

La volatilité du calendrier des opérations archéologiques menées en accompagnement des projets de construction ou d'aménagement urbain rend toujours complexe la définition du budget prévisionnel. L'importance des fouilles remportées en cours d'année auprès des aménageurs extérieurs, dans le cadre du volet commercial de l'archéologie et donc répercutés sur les recettes, peut nécessiter l'attribution de moyens complémentaires (financiers et/ou ressources humaines) indispensables à la réalisation de l'opération archéologique.

L'année 2023 se caractérisera par l'importance du nombre d'interventions archéologiques (diagnostics ou fouilles) associées aux chantiers municipaux prévus dans le cadre de la Programmation Pluriannuelle des Investissements (réhabilitation d'établissements scolaires, construction de l'ossuaire municipal, chantiers de restauration et plan de végétalisation), dont ne découleront aucune recette.

Le service est cependant en mesure de prévoir une hausse des recettes attendues de 17% concernant les fouilles préventives. Les recettes prévues pour 2023 intègrent, pour les plus importantes, la facturation des opérations Parc Saint Antoine, de Fourvière, de la Place Dumas de Loire, du 6 Rue des Tuileries, et celles correspondant à la réalisation des fouilles à venir, non identifiées à ce jour.

Elles comprennent par ailleurs la subvention d'archéologie préventive, versée à la Ville par le Service régional de l'Archéologie sur la base des diagnostics réalisés durant l'année précédente (en fonction de la complexité stratigraphique des terrains et des surfaces concernés ; diminution de -23%).

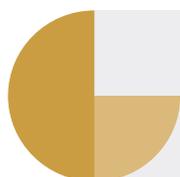
Le budget tient, comme à l'ordinaire, compte des besoins relatifs à la réalisation d'études scientifiques et d'analyses sur le mobilier archéologique et sur les matériaux, et de l'obligation légale d'assurer la stabilisation des objets placés sous la responsabilité du service et susceptibles de se dégrader, qui doivent être confiés à des laboratoires spécialisés.

A ce titre, un travail est engagé pour mettre en place deux marchés consacrés à la restauration et stabilisation des différents types de mobiliers archéologiques et à la datation des structures en bois.

L'implication du service se développe dans les domaines de la recherche et de la formation universitaire par le biais de projets emblématiques (stage céramique Cnrs ; Projets Collectifs de Recherche sur les galeries souterraines et le réseau des arêtes de poissons ; Projet Collectif de Recherche Atlas topographique). Le service restera aussi impliqué dans l'encadrement et la réalisation de la fouille programmée de la Visitation (Lyon 5<sup>e</sup>), dont les découvertes sont un apport majeur à la connaissance de la ville antique et qui constitue le seul chantier-école universitaire de Lyon.

Outre ceux affectés au fonctionnement général, le budget comprend également les moyens désormais consacrés à la gestion du mobilier archéologique et au travail mené sur les réserves du service, préalable au chantier des collections rendu urgent par le projet de réaménagement des locaux de la rue Neyret. Le service a pour ambition de mettre en place une réflexion globale pour intégrer l'évolution des matériaux utilisés pour la conservation du mobilier archéologique dans une démarche écologique plus vertueuse.

Pour plus de lisibilité les actions de développement culturel ont été regroupées, à budget constant, en une seule opération concernant l'importante activité pédagogique menée en milieu scolaire et dans le champ de l'insertion ainsi que la politique volontariste du service en matière de valorisation à destination de tous les publics.



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

131 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

350 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

28.0

# Archives municipales

## CONTEXTE

Les missions des Archives Municipales de Lyon (AML) consistent à collecter, conserver, classer et communiquer les archives de la ville, de ses organismes rattachés ainsi que les fonds privés relatifs à l'histoire de Lyon.

La réglementation impose en partie sa feuille de route, la conservation des archives relevant des compétences obligatoires. Toutefois, les missions des AML vont au-delà avec une politique d'expositions, de conférences, d'ateliers et d'évènements ouverts à tous (2 expos, 50 conférences, plusieurs dizaines d'ateliers par an, entre 20 et 30 000 visiteurs par an). A partir de 2015-2016 du fait de restrictions budgétaires, les AML se sont plus systématiquement appuyées sur des coproductions en privilégiant le lien direct avec l'histoire. Aujourd'hui, de nouveaux défis se profilent, auxquels il est proposé de répondre dans les années à venir. 2023 s'inscrit dans cette perspective.

Au plan budgétaire, l'année 2023 s'inscrit toujours dans le cycle budgétaire triennal de 2021 à 2023, mais les hausses des prix des matières premières et des services impactent le budget.

## CHIFFRES CLÉS

- **17 km** linéaires d'archives physiques, **1 To** d'archives numériques,
- **1 500** documents restaurés chaque année.

## OBJECTIFS 2023

### Préserver la mémoire

- Améliorer la gestion des documents d'activité, en lien avec le délégué à la protection des données et les directions et services de la ville,
- Classer et décrire le flux des entrées nouvelles d'archives, traditionnelles et électroniques.
- Finaliser le plan de sauvegarde des biens culturels.

### Diffuser les connaissances en ligne

- Organiser la gestion et la mise en valeur des documents iconographiques,
- Poursuivre le développement du site internet des AML,
- Développer l'open data.

### Accueillir, exposer, rendre accessible

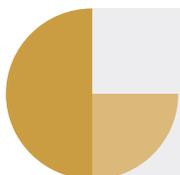
- Moderniser l'accueil de l'établissement en reprenant la signalétique,
- Valoriser la photographie avec une rétrospective Bruno Paccard,
- Favoriser la créativité des enfants et les liens intergénérationnels par la médiation,
- Mettre en œuvre la nouvelle charte de coopération culturelle au bénéfice des publics éloignés de la culture (personnes en insertion, hospitalisées, en situation de handicap, isolées, seniors...).

### Construire l'histoire de Lyon

- Développer l'évènementiel et les publications autour d'un récit de ville conforme aux acquis de la recherche,
- Approfondir les liens avec la recherche.

### Œuvrer pour la transition écologique et solidaire

Réaliser le bilan carbone.



DÉPENSES DE  
FONCTIONNEMENT

172 K€

RECETTES DE  
FONCTIONNEMENT

31 K€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS  
TEMPS PLEIN

30.8

## Théâtre des Célestins

### CONTEXTE

Après une année 2022 très ambitieuse en raison de l'engagement pris auprès des compagnies de reporter les représentations annulées ces deux dernières années, l'année 2023 revient à un niveau de programmation plus habituel tout en s'inscrivant dans le renouvellement de ligne éditoriale impulsé depuis 2019.

Ainsi, le budget 2023 a pour ambition d'affirmer à nouveau la place centrale des Célestins au sein de l'écosystème local, régional et national au travers de ses missions de création et d'accueil, de poursuivre un soutien renforcé aux compagnies régionales et émergentes, et une ouverture au public le plus large et divers.

### CHIFFRES CLÉS

- **307** représentations prévues en 2023 (375 en 2022),
- **41** spectacles présentés en 2023 dont 4 reports de spectacles et 3 créations d'artistes associés.

### OBJECTIFS 2023

Le BP 2023 a été élaboré avec l'ambition de réaffirmer les missions premières du théâtre, en particulier :

#### Renforcer l'accueil et la production de spectacles des compagnies régionales et émergentes

En 2023, deux créations d'artistes associés Thierry Jolivet avec « *Sommeil sans rêve* » et Ambre Kahan avec « *L'Art de la joie* » seront accueillies en résidences dans la grande salle et programmées pendant 2 semaines et 9 autres compagnies seront présentées dans les 2 salles.

Ce sont plus de 1 M€ qui seront consacrés cette année au soutien et l'accueil des compagnies régionales ou émergentes. Par ailleurs, avec la transformation du Prix Celest'1 en Prix Incandescences en partenariat avec le TNP, l'ambition est d'augmenter le soutien et la visibilité sur la scène régionale des participants et des lauréats du Prix.

#### Poursuivre le soutien à la création

Ce soutien se traduit par une création déléguée, l'accueil en résidence d'équipes artistiques et le maintien à un haut niveau des apports en coproduction.

En 2023, les Célestins poursuivront l'accompagnement des artistes du théâtre KnAM qui ont fui la Russie au début de la guerre en Ukraine et sont désormais réfugiés en France pour des raisons politiques. Leur prochaine création, mise en scène par Tatiana Frolova, sera produite par le Théâtre.

15 spectacles seront également coproduits et plusieurs compagnies bénéficieront de résidences de création telles que l'Ensemble Atopique II avec « *Petit Pays* » mis en scène par Frédéric Fisbach, le collectif Jesusnoirde-monde avec « *Un* » mis en scène par Frédéric Leidgens, Marie Vialle avec « *Dans ce jardin qu'on aimait* » de Pascal Quignard.

#### Réaffirmer la place du Théâtre sur la scène nationale et internationale avec l'accueil et la coproduction de grandes signatures.

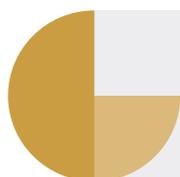
Les Célestins accueilleront les metteur-se-s en scène Anne Théron, Marc Lainé, Martial di Fonzo Bo, Denis Podalydès, Emma Dante, Arnaud Meunier, le collectif tg STAN, Catherine Marnas, Emmanuel Daumas et Milo Rau notamment.

#### Reconduire les partenariats avec les autres lieux de spectacle de la Ville et les acteurs de la vie culturelle métropolitaine

La création « *UN* » du collectif Jesusnoirde-monde sera coproduite avec les SUBS. Le spectacle « *Coyotte* » de Patrice Thibaud sera présenté avec le Radiant-Bellevue. Le partenariat avec le Festival UTOPISTES sera renoué, ainsi que ceux avec Les Nuits de Fourvière, la Biennale de la Danse, le festival Lyon BD, l'ENSATT avec le projet européen « *NOS* », ainsi que le projet « *Ecran rouge* » initié avec la CinéFabrique.

#### Développer l'ouverture du Théâtre au plus grand nombre

Avec la mise en place de projets de médiation et d'action culturelle innovants, la poursuite d'une politique tarifaire attractive proposant des tarifs très préférentiels en direction des jeunes, des étudiants, des familles, des plus précaires.



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT\*

**8 543 K€**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT\*\*

**8 543 K€**

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

**42.5**

\* Dont 1 055 K€ consacrés aux équipes régionales et/ou émergentes  
\*\* Dont 5 235 K€ de subvention d'équilibre du budget principal

## Auditorium - ONL

### CONTEXTE

Le modèle artistique de l'Auditorium-Orchestre National de Lyon est basé sur des forces musicales permanentes (musiciens contractuels de droit public), toujours mobilisables pour apporter une vie culturelle riche et active.

Après la crise sanitaire, le retour du public dans les salles est un défi difficile, à relever concert par concert, avec un travail important de toutes les équipes.

Pour l'instant, la fréquentation se situe à 20% de moins qu'en 2019. Cette nouvelle saison s'annonce donc comme année de transition.

### CHIFFRES CLÉS

- **167** concerts et autres activités prévus en 2023, représentations dans et hors les murs, ateliers, conférences, visites... Avec une prédominance de la forme symphonique (**55** représentations) puis du jeune public (**31** représentations soit **20%** de l'activité),
- **9** concerts gratuits,
- L'activité de salle pure (sans l'orchestre) représente plus de **60** formations et ensembles invités,
- **237760** places mises en vente,
- Tarif moyen d'une place : **18 €**,
- Plus de **1300** enfants vont bénéficier d'actions et de parcours pédagogiques sur et hors temps scolaire,
- **2** orchestres DEMOS, **160** enfants, **7** communes,
- **2** promotions master musicien d'orchestre.

### OBJECTIFS 2023

#### L'Auditorium et l'Orchestre de Lyon : une nouvelle saison pour se retrouver

La saison 2022/2023 présente un programme de 176 spectacles : concerts symphoniques, récitals, ciné-concerts, concerts jeune public...

Le directeur musical de l'Orchestre national de Lyon continue d'explorer les compositeurs qui lui sont chers : Mahler (Symphonie n°3), Richard Strauss (Don Quixote) ou Beethoven (Symphonies n° 2, 6 et 9). Il partage également avec nous les affinités électives qui le lient aux violonistes Pinchas Zukerman et Sergueï Krylov, au pianiste Evgeni Kissin, au violoncelliste Steven Isserlis.

À l'AO, les femmes conquièrent les domaines où elles ont longtemps été marginalisées. Gemma New, Speranza Scappucci, Débora Waldman prennent la baguette, mais aussi Simone Young dans le monumental Requiem de Verdi. Les compositrices romantiques Louise Farrenc et Emilie Mayer côtoient celles de notre temps, telles Sofia Goubaidoulina, Unsuk Chin, Betsy Jolas ou Camille Pépin, à qui l'ONL consacre un enregistrement discographique.

La saison fait également la part belle aux sonorités du monde entier : de l'Afrique d'Oumou Sangaré et Angélique Kidjo à la Palestine du Trio Joubran ou encore de l'Amérique de Joshua Redman et Bryce Dessner.

Et bien sûr, l'AO se découvre également en famille : découvertes sensorielles, concert jeune public ou en famille (journées Chaplin, ciné-concert Kaamelott...).

#### Grand concert au parc de la Tête d'Or

L'Orchestre national de Lyon investit le parc de la Tête d'Or pour un concert gratuit en plein air. La première partie sera assurée par l'orchestre Démos Lyon métropole (dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale). Deux orchestres Démos ont été créés en 2021 avec 160 enfants des communes de Bron, Décines-Charpieu, Givors, Lyon, Saint-Genis-Laval, Vaulx-en-Velin et Villeurbanne. En seconde partie de soirée, l'Orchestre national de Lyon présentera une grande œuvre du répertoire classique.

#### Ciné-concert : Kaamelott : Premier Volet

Avant même la sortie en salle de Kaameloot : Premier Volet, la bande son du film, enregistrée par l'Orchestre nationale de Lyon et Frank Strobel avait déjà rencontré un grand succès. Les musiciens et le chef d'orchestre retrouvent la partition d'Alexandre Astier pour en donner ensemble les toutes premières représentations en ciné-concert.

#### Master de musicien interprète - 2<sup>e</sup> promotion

Le CNSMD de Lyon s'est associé à l'Orchestre National de Lyon pour créer un parcours de master de musicien instrumentiste d'orchestre. C'est la deuxième promotion de cette formation, d'une durée de deux ans. Elle articule des enjeux artistiques, culturels et sociaux permettant de développer un ensemble de compétences utiles à l'artiste d'aujourd'hui.

#### Tournée en Espagne

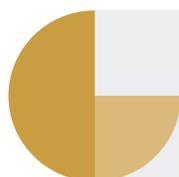
Sur le plan international, l'Orchestre national de Lyon va se rendre en Espagne pour une tournée de quatre dates en novembre. Première tournée après la crise du coronavirus, elle a été pensée en Europe proche, en utilisant le moyen de transport du train, afin de reprendre une visibilité internationale en cohérence avec les objectifs de réduction des gaz à effet de serre dans lesquels l'AO s'est engagé.

#### Politique discographique

2023 verra au premier semestre la sortie du premier disque des œuvres symphoniques de Camille Pépin dirigées par Ben Glassberg, édité chez NomadMusic, ainsi que la sortie à l'automne chez les éditions BruZane d'un double coffret de musique française dirigée par le directeur musical Nikolaj Szeps Znaider.

#### Autres évènements marquants de la saison

- Le renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens avec l'État,
- La rédaction du projet d'avenir partagé,
- Les travaux de réfection de la salle Proton et de l'acoustique de scène (été 2023).



DÉPENSES DE  
FONCTIONNEMENT

16 866 K€

RECETTES DE  
FONCTIONNEMENT\*

16 866 K€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS  
TEMPS PLEIN

149.8

\*Dont 9 621 k€ de subvention d'équilibre du budget principal

## Opéra de Lyon

### CONTEXTE

**Richard Brunel, directeur général et artistique depuis septembre 2021, porte un projet artistique ambitieux ancré dans les grands chantiers contemporains et lié à une nouvelle génération d'artistes.**

L'Opéra de Lyon poursuivra les missions, définies avec ses quatre partenaires publics dans la convention Opéra national 2019-2022, prolongée d'une année afin de permettre de finaliser les discussions autour de ses missions et des moyens qui y sont associés.

### CHIFFRES CLÉS

#### Activité et fréquentation (saison 2021-2022)

- **104 335** spectateurs,
- **43 180** personnes aux grandes journées portes ouvertes, le festival du Péristyle et les grands rendez-vous gratuits et ouverts à tous,
- **13 652** bénéficiaires pour les actions culturelles et éducatives.

#### Ressources Humaines

- Personnel permanent de l'Opéra de Lyon (association + Ville de Lyon) : **305,37 ETP**, dont **203,3 ETP** mis à disposition par la Ville
- Emplois en intermittence et personnels de surcroît : **105,31 ETP**.

### OBJECTIFS 2023

Pour la saison 2022-2023, l'Opéra de Lyon a pour ambition de donner forme et de porter sur la scène les mythologies contemporaines, la petite ou la grande histoire, la réalité. En étant un lieu de création, l'Opéra se risque à de nouvelles lectures des œuvres du passé.

Deuxième Opéra de France, l'Opéra de Lyon est apprécié pour les nombreux artistes renommés qui s'y produisent et la programmation 2023 ne fera pas exception. Des artistes de la scène internationale seront invités, ainsi que la jeune génération ; des réalisations seront confiées à des cheffes, metteuses en scène, chorégraphes, et compositrices de talent : Barbara Wysocka mettra par exemple en scène « *Katia Kabanova* » que dirigera Elena Schwarz. Les interprètes du ballet porteront des pièces des chorégraphes Lucinda Childs et William Forsythe. Titus Engel dirigera « *Le Château de Barbe-Bleue de Bartok* », Claus Guth mettra en scène « *Bluthaus* », Bassem Akiki sera le directeur musical de l'Opéra « *On purge Bébé !* », création de Philippe Boesmans...

2023 sera également une année marquante pour l'Orchestre de l'Opéra de Lyon. En effet, il fêtera son 40<sup>e</sup> anniversaire et à cette occasion présentera aux Nuits de Fourvière le « *Requiem* » de Verdi, travail du chœur de l'Opéra de Lyon avec des chœurs amateurs dont celui des HCL.

Dans la continuité de l'année 2022, la programmation de l'année 2023 portera une attention renouvelée à tous les publics, les jeunes notamment, et ceux qui se sentent ou sont les plus éloignés de l'art et de la culture.

L'Opéra se déplacera hors les murs dans la ville, la métropole et la région : « *L'Arche de Noé* » au Théâtre de la Croix-Rousse, « *Mélisande* » au Théâtre de La Renaissance (Oullins) ; « *Danser encore/Dance* » au Toboggan, le « *Requiem* » de Verdi aux Nuits de Fourvière, les « *Chœurs a capella* » à la Chapelle de la Trinité, « *Méliès* » Magicien au Théâtre de Vénissieux...

L'Opéra itinérant « *Zylan ne chantera plus* », imaginé par Diana Soh et Yann Verburgh, qui traite de l'homophobie sera présenté à Villard-Bonnot, à Pont-de-Chérury, au Lycée Brossolette à Villeurbanne, à l'ENS de Lyon ou encore à Dijon.

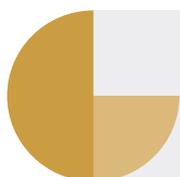
La programmation familiale sera aussi au rendez-vous afin de permettre de se promener en mots et en musique, d'aiguiser l'imagination des petits et des grands avec des opéras comme « *l'Arche de Noé* » ou « *On Purge Bébé !* », avec de la danse ou encore avec des ateliers et visites en famille.

L'Opéra poursuivra aussi sa politique de diffusion. Il sera notamment en tournée au Théâtre des Bouffes du Nord, au Théâtre des Champs-Élysées, à la MC2 à Grenoble, au Grand Théâtre de Dijon, à l'Opéra de Lille, à Stockholm, à Helsinki, à Barcelone, aux Nuits de Fourvière ou encore au Festival d'Aix-en-Provence...

Laboratoire de recherche et de formation, il continuera d'enrichir son offre numérique et ses partenariats audiovisuels, de développer ses actions éducatives et culturelles auprès des habitants des quartiers prioritaires, élèves, personnes inscrites dans des dispositifs liés aux secteurs de la santé, du handicap, de la justice et de l'insertion socioprofessionnelle, afin de permettre à chacun et chacune de se sentir accueillis et de contribuer à la vie culturelle du territoire.

A la rentrée 2023, une nouvelle promotion du Lyon Opéra Studio sera aussi accueillie. Preuve du rayonnement international de l'Opéra, 1 089 candidatures venues de 74 pays différents ont été reçues pour la saison 2022-2023.

Enfin, l'Opéra de Lyon continue d'œuvrer afin de réduire son empreinte écologique dans toutes ses activités et poursuivra en 2023 ses différents chantiers liés à la transition environnementale comme le travail sur l'écoconception, la standardisation et le recyclage des décors, les achats responsables ou encore la diminution de la consommation d'énergie.



DÉPENSES DE  
FONCTIONNEMENT\*

**29 M€**

RECETTES DE  
FONCTIONNEMENT\*\*

**10 M€**

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS  
TEMPS PLEIN\*\*\*

**203.3**

\* Hors mis à disposition de personnel pour 10,5 M€, et de 3 bâtiments pour 647 K€ (valorisation 2021).

\*\* Incluant la compensation de la facturation des fonctionnaires mis à disposition et du loyer du grand théâtre.

\*\*\* Personnel mis à disposition par la Ville de Lyon

## Animation événementielle

### CONTEXTE

Dans le cadre des événements d'été se déroulent notamment chaque année :  
- La Fête de la Musique  
- « Tout l' monde dehors ! », qui rassemble les manifestations estivales gratuites de plein air.

D'autres manifestations culturelles se tiennent tout au long de l'année sur les thématiques suivantes : diversité, proximité, parole et littérature, cirque et théâtre, musique, cinéma.

### OBJECTIFS 2023

#### L'ensemble de ces événements doit répondre à trois objectifs :

- Proposer aux différents publics des manifestations culturelles accessibles et de qualité,
- Soutenir la création artistique dans toutes ses formes et sa diversité,
- Participer à la transition écologique.

Les manifestations culturelles se répartissent en 3 opérations :

#### Les événements d'été

##### Fête de la musique

Le territoire de la Ville de Lyon sera globalement couvert, avec un accompagnement financier, en communication, et/ou en logistique. Une scène à minima pour chacun des arrondissements et une trentaine de sites accueilleront des programmations différentes. Des collaborations avec les institutions culturelles, des structures indépendantes et des cafés-restaurants seront de nouveau initiées.

##### 14 juillet

Afin de faire face à une augmentation des coûts de sécurité, il est proposé comme en 2022 de supprimer les bals pour organiser dans de bonnes conditions le feu d'artifice tenant compte du nouveau périmètre de sécurité incluant la place Bellecour.

##### « Tout l' Monde Dehors ! »

Cet événement se traduit par une programmation pluridisciplinaire et artistique (théâtre, musique, danse, cinéma, etc.) portée par des associations et des institutions culturelles et coordonnée par la Direction des événements, sur l'ensemble du territoire lyonnais. La gratuité des propositions artistiques ainsi que le maillage dans l'ensemble des quartiers de la Ville sont réaffirmés. Les compagnies sélectionnées se verront ainsi offrir des scènes à ciel ouvert qui permettront de rendre visible leur travail de création.

L'édition 2023 de « Tout l' Monde Dehors » aura lieu de juillet à fin août.

#### Les autres manifestations :

- Manifestations de proximité : carnivals, fêtes de quartier,
- Manifestations culturelles qui interviennent dans les domaines du livre et de la lecture (Quais du Polar), de la musique (Chants de Mars, Jazz sur les Places, Jazz à Cours et à Jardin), du théâtre (Novembre des Canuts), etc.

#### Premiers retours sur 2022

La totalité des événements a pu être organisée.

##### « Tout l' Monde Dehors »

Le festival a rassemblé 180 manifestations représentant les différents champs artistiques (150 en 2021) ; 45 000 personnes ont bénéficié des événements (16 000 en 2021).

##### Fête de la musique

A l'occasion de ses 40 ans, ainsi que Villeurbanne Capitale Française de la Culture, une édition exceptionnelle a été organisée autour notamment de « La plus grande rue de la musique » reliant Lyon à Villeurbanne rassemblant plus de 50 concerts et environ 35 000 spectateurs.

##### 14 juillet

Pour la première fois, l'édition 2022 du 14 juillet n'a pas permis le maintien des bals, suite à l'augmentation du périmètre de sécurité à la demande de la Préfecture et de l'augmentation en conséquence des coûts de sécurité (économie de 25 k€ sur les bals permettant un redéploiement de 11 k€ pour la sécurité du 14 juillet et de 14 k€ pour la Fête de la Musique).

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

742 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

0 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN\*

13.1

\*Total de la Direction

# Bibliothèque Municipale

## CONTEXTE

En 2022, les bibliothèques ont progressivement retrouvé une fréquentation proche de celle antérieure aux années Covid, témoignant de l'intérêt des publics pour la lecture et l'ensemble des services proposés par les 16 sites lyonnais.

Nouveau projet d'établissement et de ses grands principes directeurs, déclinés au sein :

- De la programmation des rendez-vous culturels (3 à 4 000 par an),
- Du développement de l'accueil d'artistes en résidence,
- De la nouvelle délégation de gestion la Métropole pour la lecture publique,
- Des projets de la Bibliothèque numérique de référence 2,
- De la rénovation de certaines bibliothèques du Territoire,
- De la phase d'AMO pour la réhabilitation de la Bibliothèque de La Part-Dieu
- De la livraison des derniers étages rénovés du silo.

## CHIFFRES CLÉS

- **3 895 866** documents (hors périodiques),
- **1 382 900** entrées, progression en 2021 confirmée en 2022
- **117 375** inscrits, dont **92 072** lyonnaise (17,8% de la population)
- **3 370 920** prêts,
- **44 000** participants aux actions culturelles,
- **2 759** actions culturelles et pédagogiques,
- **372** postes informatiques publics.

## OBJECTIFS 2023

En 2023 les 4 programmes ci-dessous constituent l'ensemble du budget de fonctionnement de la BML et du projet Lecture publique avec la Métropole. Le montant total s'élève à 3 456 455 €.

### Développement des services et des publics

66,70 k€

Ce programme couvre l'ensemble des dépenses liées à l'accueil du public : gestion des prêts (cartes de lecteurs et autres fournitures), travaux de reprographie, vitrophanie favorisant la visibilité des services, service d'écrivains publics, ainsi que les recettes associées (inscriptions, abonnements, pénalités, photocopies...), et la vente d'objets siglés. Budget constant par rapport à l'exercice 2022.

### Action culturelle et communication

470,30 k€

Ce programme regroupe les dépenses liées aux animations culturelles pour l'ensemble des bibliothèques du réseau (animations jeunesse, activités des espaces numériques, ateliers autour du livre, lectures, rencontres avec des écrivains, conférences, etc.), ainsi que les dépenses liées aux grands événements (expositions thématiques de valorisation du fonds et des savoir-faire). Il comprend en outre les dépenses liées à la communication institutionnelle et événementielle de la BML. Ce budget s'étioffe d'actions d'Education aux Médias et à l'information et de projets de résidences artistiques, cofinancés par l'État (Direction régionale des Affaires Culturelles d'Auvergne-Rhône-Alpes) dans le cadre d'un contrat territoire lecture. Budget stable par rapport à l'exercice 2022.

Sur ce programme sont perçues les recettes relatives à la vente de la revue Gryphe et autres produits (affiches, catalogues) et aux subventions demandées pour les animations culturelles.

### Gestion des collections

839,5 k€ hors lecture publique

Ce programme comprend l'ensemble des dépenses liées à la gestion des abonnements (numériques, papiers et périodiques), et des collections (équipement des documents, fournitures pour la reliure, prestations de rechapage...). Les dépenses liées à l'acquisition des documents sont pour leur part réalisées en investissement.

Des subventions émanant de la Bibliothèque Nationale de France mais également de l'Etat contribuent à la valorisation des collections.

Ce programme est constant par rapport à l'exercice 2022.

### Le projet lecture publique métropolitain

101 k€ en dépenses de fonctionnement

En hausse par rapport à 2022, tenant compte de l'ensemble des objectifs renouvelés de la délégation de gestion (médiation, ressources numériques, action culturelle, équipement, formation...). Les dépenses font l'objet d'un remboursement annuel par la Métropole. Les acquisitions de documents relèvent elles de l'investissement.

### Support aux bibliothèques

1 968,95 k€

Ce programme regroupe l'ensemble des dépenses venant en appui aux missions de la BML, qu'elles soient de nature « administrative » (achat de fournitures, adhésions, location de matériel, transport de fonds...) ou technique, telle que la maintenance informatique (logiciels métiers, Système Intégré de Gestion des Bibliothèques, développements, maintenance des automates...). Le programme garantit également le bon fonctionnement des bâtiments de La Part-Dieu, Vaise et Bachut (fluides, maintenance des ascenseurs, maintenance générale, nettoyage des locaux).

Ce programme est en augmentation du fait de l'augmentation des coûts de l'énergie. Sur ce programme, la BML perçoit des recettes liées aux redevances d'occupation du domaine public (services de restauration et de boissons).

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

3 446 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

1 576 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

428.9



TEMPS  
LIBRE

MUSIQUE

DVD DOCUMENTAIRE

DVD FICTION

LE.  
G33K





## Petite enfance

### CONTEXTE

**La Petite Enfance est un levier puissant pour amorcer la transformation écologique. Des projets sont déjà engagés : végétalisation des cours, pédagogie de plein air, couches lavables, poulaillers, achats plus responsables et sains.**

Des éléments de contexte sont à prendre en compte et auront un impact sur l'activité et le budget 2023 :

- La pénurie de filière,
- La mise en œuvre de la Loi NORMA : la réécriture du Projet Social et de Développement Durable,
- L'inflation que connaissent tous les acteurs de la petite enfance, qu'ils soient municipaux ou associatifs : prix des denrées, coût de l'énergie, évolution des conventions collectives et hausse des salaires et du point d'indice,
- La signature de la Convention territoriale globale (CTG) avec la CAF : un budget de transition au regard du Bonus territoire et de son versement direct aux associations.

### CHIFFRES CLÉS

#### Chiffres 2022

- **12 500** enfants ont été accueillis en 2021,
- **4 777** places d'accueil dans les crèches municipales et associatives,
- **156** crèches : **50** municipales et **106** associatives,
- **830** agents travaillent au sein de la direction,
- **64 M€** pour le plan pluriannuel d'investissement.

## Petite enfance

### OBJECTIFS 2023

La transformation écologique, l'inclusion et la mixité dès le plus jeune âge sont envisagées comme des atouts au service du mieux vivre ensemble. Le budget 2023 doit permettre :

- D'impacter l'environnement des enfants, afin de renforcer le contact avec la nature dans leur quotidien et de garantir la santé environnementale,
- De proposer un accompagnement des enfants et de leurs familles selon leurs situations et besoins au regard notamment de l'emploi, la parentalité ou la santé,
- De permettre aux professionnels d'inscrire pleinement les ambitions de Lyon « Ville des Enfants ».

#### Amorcer la transformation écologique appliquée à la Petite Enfance

- Les nouvelles actions inscrites au budget permettront l'application de la priorité du mandat, remettre la nature dans le quotidien des enfants : végétalisation des cours, formations des équipes et fourniture des équipements d'extérieur,
- Faire des lieux d'accueil des modèles d'écologie : expérimentation des couches lavables, achats de jeux et jouets issus du circuit d'occasion, mise en place du lavage des sols sans chimie, réduction des déchets, extension des produits bio dans l'alimentation, sortie du plastique dans la vaisselle des enfants.

#### Soutenir le développement de nouvelles structures, entretenir le patrimoine des structures existantes et leur permettre de s'inscrire dans la dynamique de la transformation écologique

- Soutien logistique et financier aux partenaires associatifs par un apport de 12 971 520 €, la mise à disposition de locaux et un accompagnement des projets,
- Prise en compte des travaux d'entretien et d'amélioration du bâti aux enjeux de l'urgence climatique avec un recours accru aux matériaux durables,
- Lancement de projet de crèches de plein air. Les nombreux bienfaits de la pédagogie de plein air pour l'épanouissement des enfants nous encouragent à développer ce type de structure d'accueil. L'année 2023 doit voir la livraison de la première structure de plein air.

#### Soutenir l'accueil individuel et la complémentarité de l'offre

- Développer des Relais Petite Enfance, en complément des modalités d'accueil collectif,
- Développer des outils de communication en direction des familles pour accompagner leurs choix de mode de garde.

#### Renforcer l'accompagnement à la parentalité

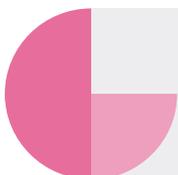
- Lancer le projet de Maison de la Parentalité,
- Soutenir le lieu d'accueil enfant parent nomade en mutualisant des locaux adaptés à la Petite Enfance.

#### Poursuivre les projets innovants pour améliorer la qualité d'accueil, valoriser le travail des professionnels et lutter contre la pénurie d'effectif

- Poursuivre le dispositif d'accueil à vocation d'insertion professionnelle et sociale permettant l'insertion sociale et professionnelle des familles,
- Poursuivre le partenariat au sein de la Cité Educative (Lyon 8<sup>e</sup>) avec un travail sur les transitions, la valorisation du savoir-faire des professionnels Petite Enfance, et l'accompagnement des parents des tout petits vers la socialisation de leur enfant,
- Avancer le projet de crèche d'application dans le secteur Gorge de Loup.

#### Plus de 60 % de recettes extérieures qui confortent le service public aux familles et aux enfants

- L'activité liée à la Petite Enfance est l'une des rares activités à générer des recettes pour la Ville. Les recettes d'activité en gestion municipale sont constituées de la Prestation de Service Unique (PSU versée par la CAF) et des participations parentales : elles s'élèveront au total à environ 17 138 k€ en 2023,
- Le Bonus Territoire est perçu par la Ville à hauteur de 11 475 k€ : c'est un co-financement CAF de l'activité des structures inscrites à la CTG.



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

14 128 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

27 503 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

733.1

## CONTEXTE

Le budget traduit les orientations du projet éducatif de Lyon 2021-2026 délibéré en décembre 2021 et dont les trois axes sont : l'éducation à la transition écologique, l'éducation à la citoyenneté à l'engagement et à l'émancipation, l'éducation coconstruite plus juste plus solidaire et plus inclusive.

En 2022-2023, Lyon compte 208 écoles publiques et accueille 34 670 élèves. Dans les écoles du Réseau d'Éducation Prioritaire, les classes de CP et CE1 sont dédoublées et l'allègement des classes de GS en REP+ mais aussi des GS, CP et CE1 hors REP a été mis en œuvre par l'éducation nationale accompagnée par la Ville.

En septembre 2022, une école provisoire est ouverte dans le 7<sup>e</sup> arrondissement. Le groupe scolaire Louis Pasteur dans le 8<sup>e</sup> arrondissement, avant démolition/reconstruction, a été déménagé sur le site de l'école Olympe de Gouges.

Le budget 2023 prévoit les impacts de la construction de 4 nouveaux groupes scolaires à ouvrir à la rentrée 2023 ainsi que la rénovation de nombreuses écoles.

## CHIFFRES CLÉS

- Effectifs 2022 : **34 670** élèves (écoles publiques),
- Restauration : environ **25 000** repas/jour,
- Nombre d'agents permanents : **1895**.

## OBJECTIFS 2023

## Projet éducatif

Sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires, la programmation 2023 s'inscrit en phase avec les objectifs du nouveau Projet Educatif de Lyon.

Conformément à celui-ci, la municipalité accentue la dimension du développement durable (ex : actions de sensibilisation à la démocratie d'interpellation, à l'alimentation durable et locale, aux gestes permettant les économies d'énergie ou le tri des bio-déchets, accompagnement à la co-construction des projets de végétalisation des cours d'écoles...).

La fin de la convention pour la gestion du périscolaire avec Léo Lagrange au 31/12/2022 entraîne une évolution des modes de gestion du périscolaire de 25 écoles : 8 seront reprises en régie dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023, 13 seront gérées grâce à des prestataires sélectionnés dans le cadre d'un marché public, 4 seront reprises en gestion associative.

## Prévention Santé Enfant

Il s'agit du financement d'actions de prévention, de sensibilisation au handicap et de soutien technique aux équipes médico-sociales scolaires (production de supports, fourniture de matériels...).

## Restauration scolaire

Ce programme correspond à l'achat et la distribution des repas, aux dépenses liées à la cuisine centrale et à l'animation de la pause méridienne pour la part des animateurs rémunérés en vacances dans le cadre des accueils de loisirs municipaux.

Un nouveau marché d'achat de repas est mis en œuvre dès la rentrée 2022 avec une part de bio augmentée à 50% en septembre 2022 et 55% dès la rentrée 2023 ; la part des aliments d'origine locale étant de 50% minimum. Les menus ont été recomposés et permettent de servir, au choix des parents, un menu végétarien « jeune pousse » sur toute la semaine, un menu avec 2 repas végétariens et 2 repas avec protéines animales dit « petit bouchon » ou un menu mixte.

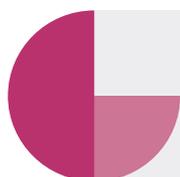
Pour accompagner cette mise en œuvre à la rentrée, l'ensemble du personnel de restauration de la Ville a été formé afin de pouvoir accompagner les enfants sur le temps du repas.

La Ville de Lyon poursuit son plan pour une restauration scolaire durable par des actions pour limiter le trop-commandé et réduire le gaspillage alimentaire, supprimant progressivement les contenants en plastique et en augmentant la valorisation des biodéchets dans les restaurants par la poursuite du déploiement de la collecte des bio-déchets sur l'année scolaire 2022-2023, ainsi que le don alimentaire.

## Environnement scolaire

Ce programme comprend :

- Les moyens de fonctionnement des écoles primaires publiques (ex : maintenance des équipements, transports, fournitures, livres...).
- Les forfaits par élève ont été maintenus au niveau de 2022, l'enveloppe a été ajustée pour tenir compte des effectifs.
- Les dotations réglementaires aux écoles privées. Les crédits sont maintenus au niveau de 2022.



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

37 117 K€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

19 262 K€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

1762.1

# Du champ à l'assiette, du nouveau dans les cantines lyonnaises !



Manger plus bio et plus local, c'est possible !

Retrouver les menus en ligne dans la rubrique  
enfance et éducation



## CONTEXTE

La Direction des Sports poursuivra en 2023 son engagement pour une pratique sportive accessible à toutes et tous, favorisant la préservation de la santé.

De manière transversale, elle contribuera aux actions et aux réflexions favorisant l'éco-responsabilité, l'égalité et l'inclusion, au bénéfice des usagers, clubs sportifs, scolaires.

## CHIFFRES CLÉS

**3 600 000** entrées attendues dans les équipements dont :

- Piscines : **950 000** entrées (usagers, clubs et scolaires) dont **250 000** en piscines d'été,
- Patinoires : **245 000** entrées,
- Gymnases et Stades : environ **2 400 000** (usagers clubs et scolaires).

## OBJECTIFS 2023

**L'exploitation des équipements sportifs**

La Direction des Sports assure l'exploitation et la mise à disposition de plus de 300 équipements sur tous les champs de la pratique sportive : gymnases, salles spécialisées, terrains de football, de rugby, de proximité, piscines, patinoires, palais des sports, halle Diagana... Plus de 400 000 heures d'activité sportive sont ainsi mises en œuvre au sein de 110 établissements scolaires et 400 clubs sportifs.

Dans le cadre de la Coupe du monde de rugby organisée en France du 8 septembre au 28 octobre 2023, Lyon accueillera le camp de base de l'équipe de Nouvelle Zélande qui s'installera sur le site de Gerland. Les All Blacks s'entraîneront à la Plaine des Jeux de Gerland tandis qu'un gymnase et des équipements connexes leur seront mis à disposition.

**L'amélioration des services existants en piscines et en patinoires**

Sur l'ensemble des piscines et patinoires, elle proposera un système de réservations de créneaux associé à un paiement en ligne des entrées, tout en maintenant des guichets présents afin de limiter la fracture numérique.

Elle tendra ainsi à améliorer ses services dans un projet tourné vers des offres de proximité.

**Les actions en faveur du « sport santé »**

L'« Espace Sport Santé », créé en mai 2022, proposera en un même lieu un programme préventif, éducatif, thérapeutique, répondant notamment au « sport sur ordonnance ». Une file active de 60 bénéficiaires est ciblée pour la rentrée 2023. A l'issue de leurs parcours d'accompagnement, ils seront redirigés vers le secteur associatif lyonnais très mobilisé pour répondre à ces besoins.

Une antenne de l'Espace Sport Santé a été développée dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, et d'autres devraient voir le jour pour au plus près des bénéficiaires.

**Évènementiel sportif**

Installés dans le paysage lyonnais, les tournois de tennis, « OPEN PARC » au parc de la Tête d'Or, et « 6<sup>e</sup> sens féminin » au Palais des Sports, complétés par le Challenger « OPEN SOPRA STERIA », positionneront la Ville de Lyon comme une place forte du tennis en France.

Le « Meeting National Indoor de Lyon » (MNIL) s'installera pour la deuxième année à la Halle d'athlétisme DIAGANA ; ce lieu retenu au titre d'un centre de préparation aux jeux olympiques et paralympiques 2024 renforcera ainsi son rayonnement.

**Les subventions aux clubs sportifs**

L'outil décisionnel d'objectivation des critères d'attribution des subventions éclairera à nouveau les arbitrages menés avec les Mairies d'Arrondissement. Les demandes des clubs seront examinées au regard des réflexions et actions menées en matière d'éco-responsabilité, inclusion et en faveur de l'égalité femmes/hommes. L'accompagnement sur ces thématiques se poursuivra : ateliers de formations, conférences, rendez-vous de sensibilisation. Un plus grand nombre de clubs pourront être soutenus grâce à un recalibrage des subventions.

La même démarche s'engagera s'agissant de l'attribution des créneaux d'entraînement :

- Soutien au sport amateur : 3 M€,
- Dispositif d'appel à projets Trait d'Union : 205 k€,
- Soutien aux sportifs préparant les JO : 130 k€,
- Évènementiel sportif : 85 k€,
- Sport professionnel : 490 k€ en subventions et 650 k€ en prestations.

**L'animation autour du sport**

- « **Projet Éducatif** » de Territoire : les éducateurs sportifs encadreront environ 400 classes de cycle 3 sur le temps scolaire et assureront le volet « Sport » des Activités du Mercredi,
- « **Divertisport** » : les centres de loisirs sportifs intégreront le dispositif « Ateliers d'été » regroupant l'offre pour les 3-16 ans, soit un volume d'accueil annuel de 9 000 à 11 000 places,
- « **Re Lyon Nous** » : cet événement ludique, culturel et sportif verra sa 8<sup>e</sup> édition se dérouler en juin 2023 et proposera 5 500 places.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT\*

7 826 K€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

7 000 K€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

419.6

\*Budget Direction des Sports

# Évènements et Animation

## CONTEXTE

Le programme Évènements sportifs correspond au soutien accordé à l'ensemble des évènements sportifs organisés sur le territoire lyonnais et qui participent à la promotion du sport dans la ville.

L'ensemble des évènements soutenus et produits par la Ville de Lyon ont ainsi vocation à être accessibles à tout niveau et tout public. Une attention particulière est portée aux projets intégrant la transition écologique, l'inclusion, l'égalité femme-homme et la solidarité au cœur de leurs manifestations. Ces axes seront développés, en lien avec les services de la Ville de Lyon, tant à travers la communication des porteurs de projets qu'à travers la transformation effective de leurs modalités de production d'évènement.

## CHIFFRES CLÉS

- Run in Lyon : **30 000** inscrits,
- Saintélyon : **17 000** inscrits attendus,
- Lyon Vélo Festival : **8 000** participants.es attendus sur l'ensemble des parcours,
- Lyon Urban Trail by night : **6 000** participants attendus,
- Lyon Urban Trail : **5 500** participants.es,
- Re Lyon Nous (7<sup>e</sup> édition) : **3 500** inscrits,
- Village Rugby Tour : **3 000** personnes attendues,
- Nordic Walk in Lyon : **2 500** participants.es attendus,
- Lyon Kayak : **2 000** participants.es,
- La Reprise : **500** participants.es.

## OBJECTIFS 2023

Les évènements sportifs se répartiront de la manière suivante :

### Les subventions récurrentes réparties suivant différentes thématiques :

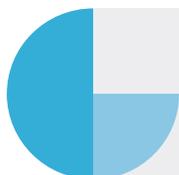
- **Course à pied hors stade** : Saintélyon, Lyon Urban Trail, Lyon Urban Trail by night, Ultra Boucle de la Sarra,
- **Disciplines émergentes et liées au développement de sport urbain** : Lugdunum Roller Contest, Lyon Vélo Festival, BMX Street Station,
- **Sport boules** : Tournois de Pentecôte, Trophée des Clos Boulistes,
- **Mise en valeur des fleuves** : Lyon Kayak, Open Swim star,
- **Cyclisme** : course sur piste au Vélodrome du Parc de la Tête d'Or,
- **Discipline permettant le rayonnement international de la ville** : tournoi de tennis « Open Sopra Steria » de Lyon
- **Sport santé** : Cap Form' Senior, Nordic Walk in Lyon.

### L'organisation d'évènements produits par la Ville de Lyon :

- 8<sup>e</sup> édition de Re Lyon Nous,
- La seconde édition de « La Reprise »

### L'organisation de manifestations exceptionnelles :

- Organisation d'animations dans le cadre de la Coupe du Monde de Rugby (CDMR) : dépense supplémentaire exceptionnelle sur 2023 à hauteur de 500 k€,
- Animations dans le cadre de l'accueil de la Coupe du Monde de Rugby du 8 au 29 octobre 2023 (accueil de 5 matchs et du camp de base de l'équipe des All Black à Lyon).



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

**973 K€**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

**30 K€**

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN\*

**13.1**

\*Total de la Direction

## CONTEXTE

Créée en 2005, la Mission Égalité et Hospitalité intervient autour de 4 grands axes :

- La prévention et la lutte contre les discriminations, pour œuvrer à l'égalité de traitement dans l'accès aux biens et aux services, garantir à chacune et chacun la pleine étendue de ses droits,
- L'égalité femmes-hommes, pour promouvoir les droits des femmes, l'égalité de genre et lutter contre les violences faites aux femmes,
- L'effectivité des droits des personnes en situation de handicap et l'accessibilité des équipements et services publics afin de permettre la participation et l'autonomie des personnes concernées,
- L'hospitalité, pour faire de Lyon une ville plus accueillante et hospitalière pour les personnes migrantes.

## CHIFFRES CLÉS

- Égalité femmes/hommes : **193 k€** dont **126 k€** en subventions,
- Lutte contre les discriminations : **185 k€** dont **154 k€** en subventions
- Handicap : **150 k€** dont **126,5 k€** en subventions,
- Hospitalité : **78,5 k€** dont **55 k€** en subventions.

## OBJECTIFS 2023

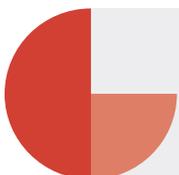
En lien avec le Barreau de Lyon, le Conseil départemental de l'accès au droit, le Défenseur de droits et les associations du territoire, une nouvelle organisation du réseau territorialisé d'accès au droit sera proposée afin d'améliorer la coordination des acteurs intervenant et l'accès au droit des habitantes et des habitants.

Une démarche de prévention des discriminations dans l'emploi-insertion sera expérimentée en lien avec la Métropole, la Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi et la Ville de Villeurbanne. Dans le cadre du plan d'action contre les violences LGBTphobes, un travail partenarial avec les associations s'engagera dans le domaine du sport (enquête, formations et actions de sensibilisation).

La démarche de budgétisation sensible au genre continuera de se déployer dans les directions pilotes. Une analyse au prisme du genre de l'ensemble des subventions délivrées par la Ville, sera aussi engagée. Les événements de promotion des droits des femmes, de sensibilisation aux violences vécues se poursuivront en concertation avec les associations, les écoles et les partenaires du territoire

Une feuille de route sera élaborée pour fixer les grands axes de la politique handicap. Le travail avec les associations de la Commission communale d'accessibilité et les partenaires du territoire se poursuivra notamment autour d'un agenda numérique de l'offre culturelle accessible et le développement de l'offre sportive accessible.

La mise en œuvre du plan d'actions hospitalité, élaboré en 2022, se déclinera tout au long de l'année 2023 autour notamment, de la création d'une carte locale de citoyenneté, de la préfiguration d'un observatoire des migrations, de formations et de la mise en place d'un dispositif d'orientation. En lien avec les services de la Préfecture et de la Métropole, les actions du Contrat Territorial Accueil et Intégration visant à favoriser l'accès à l'hébergement, au droit, à la santé, aux soins et à l'hygiène, à l'éducation, à l'emploi, seront réalisées. Des événements d'information et de sensibilisation - semaine de l'hospitalité, expositions, conférences - seront aussi organisés.



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT\*

**607 k€**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

**0 k€**

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

**4.0**

\*Budget Direction des Sports

## CONTEXTE

## Le contexte se caractérise par :

- La poursuite de la mise en œuvre du contrat de ville 2015/2023 de l'agglomération et de la convention territoriale de Lyon,
- La mise en œuvre des nouvelles conventions partenariales avec les associations d'éducation populaire (AEP) dans une logique de co-construction autour des enjeux de la transition écologique, solidaire et citoyenne,
- Le renouvellement du contrat local de santé, en réponse aux enjeux de démocratie sanitaire,
- La mise en œuvre de la nouvelle stratégie de sécurité et de prévention de la délinquance.

## CHIFFRES CLÉS

- Accompagnement des AEP : **16** centres sociaux, **13** MJC, **8** maisons de l'enfance, **5** structures assimilées (Arche de Noé, associations Com'Expression et Ka Fête ô Mômes, Centre Pierre Valdo et Coup de pouce relais) ;
- Soutien aux initiatives associatives : **400** associations subventionnées, **800** actions bénéficiant à plus de **8 000** personnes,
- Ateliers santé-ville : **6** ateliers, une **20<sup>aine</sup>** de groupes ou commissions de travail, une **20<sup>aine</sup>** de structures partenariales, près de **150 000** personnes directement ou indirectement bénéficiaires,
- Jardins partagés : plus d'une **50<sup>aine</sup>** d'associations accompagnées,
- Les 16-25 ans constituent environ **20%** de la population.

## OBJECTIFS 2023

## Politique de la ville

- Poursuivre la mise en œuvre de la convention territoriale 2015/2023 de Lyon, en valorisant les démarches de démocratie locale,
- Finaliser les démarches de bilans évaluatifs des actions réalisées, et lancer le renouvellement des projets de développement global des quartiers prioritaires,
- Poursuivre la mise en œuvre des conventions NPNRU pour les quartiers de la Duchère, de Mermoz-Sud et de Langlet-Santy, en prenant mieux en compte les enjeux de transition écologique, solidaire et citoyenne, avec des démarches participatives renforcées,
- Mettre en œuvre les plans d'actions répondant aux enjeux partagés avec les habitants et les acteurs pour le secteur de la place Gabriel Péri et la Cité jardin de Gerland,
- Mettre en œuvre les projets « quartiers fertiles » à Mermoz-Santy (8<sup>e</sup> arrondissement) et à la Duchère (9<sup>e</sup> arrondissement).

## Jeunesse

- Consolider le réseau des acteurs de l'information jeunesse : accompagner les structures en cours de renouvellement ou candidates à la labellisation auprès de l'Etat et déployer la mutualisation (« promeneurs du net », « boussole des jeunes »),
- Coordonner et mettre en synergie les actions expérimentales portées par des acteurs et financées par l'Etat dans le cadre d'appels à projets (« Plan d'Investissement dans les Compétences », « Fabrique des territoires », « Plan pauvreté », ...), notamment les actions concourant à l'accès aux droits,
- Contribuer à la mise en œuvre du projet « Cité éducative 8<sup>e</sup> arrondissement » sur le volet jeunes 16-25 ans.

## Vie associative

- Mettre en œuvre les nouvelles conventions-cadres avec les AEP sur la base des projets associatifs retenus à l'issue de l'appel à initiatives lancé en 2021, en prenant en compte les enjeux de transition écologique, solidaire et citoyenne,
- Accompagner les associations dans un contexte de crise économique et sociale impactant les projets et l'équilibre financier des structures,
- Renouveler les forums de la vie associative

dans les arrondissements,

- Poursuivre le suivi des récentes opérations d'investissement : construction du pôle social et culturel des Girondins, construction du pôle sportif et culturel de Mermoz, relocalisation/ agrandissement de la maison de l'enfance du 7<sup>e</sup> arrondissement.

## Santé/prévention

- Mise en œuvre du nouveau contrat local de santé, dans un contexte de dégradation de la situation économique et sociale,
- Développer la coordination des conseils locaux de santé mentale et poursuivre le développement des maisons de santé pluridisciplinaires,
- Consolider la démarche des ateliers santé-ville dans les 9 quartiers prioritaires du contrat de ville 2015/2023.

## Projet éducatif

Poursuivre la mise en œuvre des activités périscolaires, la grande majorité des AEP partenaires de la Ville assurant la moitié de cette offre de loisirs éducatifs dans le cadre du nouveau Projet Educatif de Territoire (PEDT), élaboré en étroite concertation avec les acteurs de la communauté éducative.

## Prévention/sécurité

- Mettre en œuvre la nouvelle « stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance de Lyon » avec les services partenaires de l'Etat et les bailleurs sociaux,
- Conforter les actions de médiation sociale mises en œuvre par l'agence lyonnaise pour la tranquillité et la médiation (ALTM),
- Renforcer la coordination des actions de prévention dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville en relation avec la Mission locale de Lyon, avec notamment la relance des « chantiers rebond ».

## Jardins partagés

Augmenter le nombre de jardins partagés et renforcer l'accompagnement des associations, afin de développer la place de la nature en ville, de protéger la biodiversité et de renforcer le lien social.

Enfin, la direction poursuivra son soutien aux associations d'anciens combattants et sa contribution à la politique mémorielle de l'Exécutif municipal.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

23 070 K€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

904 K€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN\*

46.3

\* Total de la Direction du Développement territorial

## CONTEXTE

**Le plan de mandat a été délibéré début 2021, portant des enjeux de justice social qui ont permis à la Ville et au Centre Communal d'Action Social (CCAS) de se doter d'un Projet Social ambitieux au 2<sup>e</sup> semestre 2021.**

Il s'agit de « Faire Solidarités » avec les plus fragiles en s'emparant des 4 enjeux majeurs dont les diagnostics ont été co-construits et auxquels des réponses seront co-élaborées dans une concertation ouverte sur le monde associatif, et avec les représentants des concernés. Ces enjeux sont l'Inclusion, l'Accès aux droits, l'Hospitalité et la Participation citoyenne et/ou des premiers concernés. Aussi ce programme d'actions se traduit notamment par une augmentation de 16,7% par rapport à l'année 2022 des montants des subventions dans le cadre des missions « Personnes âgées », « Solidarités », et « Soutien au CCAS » concerné en particulier par cette hausse.

## CHIFFRES CLÉS

- Solidarités : **1 426 k€**,
- Personnes âgées : **297 k€**,
- Soutien global au CCAS : **16 186 k€**,
- Cotisations : **9 k€**.

## OBJECTIFS 2023

**Personnes âgées**

Ce programme regroupe les enveloppes de subventions destinées aux associations assurant des services et prestations aux personnes âgées (Axes Favoriser le lien social, Co construire avec les acteurs et les personnes concernées, Lutter contre le non recours et Répondre aux besoins fondamentaux).

**Opération Maintien à domicile**

Foyers-Restaurants (65 000 €) : soutien aux associations gérant des foyers-restaurants des établissements d'hébergement pour personnes âgées de la Ville de Lyon.

**Opération Lien social**

- Développement Réseaux (165 900 €) : aides au « développement des initiatives locales » destinées aux réseaux gérontologiques, développement des spots bien-veillir.
  - Opération Été (7 000 €) : subventions aux associations mettant en œuvre des actions répondant aux besoins de la période estivale,
  - Subventions aux associations pour Personnes âgées (59 520 €) : enveloppe permettant de soutenir les associations qui mettent en œuvre des actions dans divers domaines autres que ceux énumérés précédemment.
- Cotisation association : 3 000 €.

**Solidarités**

Le programme Solidarités regroupe les enveloppes de subventions destinées aux associations assurant des opérations de lutte contre la grande précarité, dans le cadre de la « Veille sociale », renforcée durant la période hivernale. Ces actions de soutien répondent toute l'année aux besoins en matière d'accueil de jour (Axes Lutter contre le non recours, Agir pour la dignité et Répondre aux besoins fondamentaux), d'aide alimentaire (Axe Répondre aux besoins fondamentaux) et d'hébergement (Axe S'engager vers des solutions d'habitat adapté).

**Opération Aide alimentaire**

Le projet social promeut l'accès à une alimentation accessible, saine et durable. La contribution de la Ville de Lyon s'élève à 196 000 € sous forme de subventions, aux actions des associations intervenant dans ce domaine.

**Opération Veille Sociale**

- Opération Été (20 000 €) : financement

d'actions spécifiques et estivales au bénéfice de personnes en situation précaire, •F.I.A.S. (Fonds d'intervention pour l'action sociale) : 733 515 €, pour le financement d'un ensemble d'organismes dont l'objet social est d'œuvrer auprès de personnes précaires.

**Opération Accueil de Jour**

432 110 € sont consacrés au soutien des structures dont l'activité principale est d'agir pour la dignité par l'accueil en journée et l'orientation de personnes sans résidence stable, et la fourniture de services : collations, douches, vestiaire, lavage du linge, etc.

**Opération : SDF Santé**

En 2023, 45 000 € seront dédiés au financement d'organismes dont l'objet social est de développer des actions en animant des lieux d'accueil et d'écoute, pour les personnes sans domicile fixe.

Cotisation association : 6 000 €.

**Soutien de la Ville de Lyon au CCAS**

Ce programme traite des subventions individualisées de fonctionnement destinées au soutien du CCAS qui est le support du Projet Social dans sa réalisation en tant qu'opérateur en régie, mais aussi en tant qu'acteur à qui il incombe de fédérer les énergies du territoire, de supporter une ingénierie dans l'objectif d'une action coordonnée avec ses partenaires :

**Opération Fonds d'Aide aux Jeunes :**

Ce financement du partenariat établi par une convention entre la Ville de Lyon, le CCAS et la Métropole de Lyon est dédié aux aides versées aux jeunes en difficulté pour favoriser leur insertion dans la vie active. Il s'élève à 20 000 €.

**Opération Taxe sur les spectacles**

La compensation au non versement de la taxe sur les spectacles s'élève à 332 356 €. La Ville de Lyon verse au CCAS cette subvention pour compenser le non versement de la taxe sur les spectacles au CCAS.

**Opération Équilibre du CCAS**

La subvention d'équilibre au CCAS s'élève à 15 833 388 €, soit + 2,6 M€, afin de faire face notamment aux dépenses contraintes de fluides et de masse salariale.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT\*

**17 919 k€**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

**63 k€**

VILLE DE  
LYON

ESPACE  
SPORT SANTÉ



OFFICE  
DES  
SPORTS  
LYON

VILLE DE  
LYON

ESPACE  
SPORT SANTÉ



OFFICE  
DES  
SPORTS  
LYON



## CONTEXTE

La Direction des Services funéraires opère dans un contexte d'accroissement d'activité en lien avec la disparition de la génération du baby-boom, et avec des contraintes liées au foncier disponible pour pouvoir proposer des emplacements pour la création de nouvelles concessions en vue d'inhumations.

Les reprises administratives des concessions échues (opération obligatoire pour libérer des espaces déjà occupés) sont réalisées par le Syndicat intercommunal des Pompes Funèbres Intercommunal de l'Agglomération Lyonnaise (PFIAL), et son délégataire le Pôle Funéraire Public de la Métropole de Lyon (PFPLM).

En 2023, les investissements prévus sur le précédent plan de mandat se poursuivent : poursuite du programme d'équipements cinéraires réglementaires, et lancement de la maîtrise d'œuvre externe et de l'avant-projet pour la construction d'un ossuaire sur site de Loyasse.

## CHIFFRES CLÉS

80 % environ des recettes prévisionnelles de fonctionnement sont des ventes de concessions.

## OBJECTIFS 2023

Le budget de la Direction des services funéraires est composé de 3 programmes :

**Concessions, réglementation**

Ce programme regroupe les crédits alloués à la gestion des concessions funéraires ainsi que ceux liés à la réglementation funéraire, tant en dépenses qu'en recettes. Les marqueurs suivants ont été identifiés pour 2023 :

- La contribution annuelle versée au syndicat des Pompes Funèbres Intercommunales de l'Agglomération Lyonnaise (PFIAL) est en forte augmentation (850 k€) en tenant compte de la hausse au 1<sup>er</sup> janvier des tarifs de fossoyage pour les reprises administratives, et de l'impossibilité de réduire le nombre de reprises administratives réalisées, sous peine de ne plus disposer des espaces d'inhumation nécessaires.
- Un travail sur la hausse des tarifs des concessions est en cours pour compenser le coût grandissant des reprises administratives.

**Gestion des sites / cimetières**

Il regroupe les besoins nécessaires au bon fonctionnement des cimetières lyonnais, en matière de gestion des déchets, d'entretien, de gardiennage, d'aménagement des sites et de prise en compte de la biodiversité.

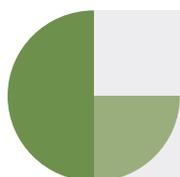
Le budget alloué pour ce programme est dans la continuité, de 190 k€. Environ 91 k€ du budget en dépenses seront dédiés à l'entretien des espaces paysagers des cimetières et 44 k€ à la gestion des déchets.

En 2021 une nouvelle Convention d'engagement refuges Ligue de protection des oiseaux-Ville de Lyon a été signée et officialise le site de la Guillotière comme nouveau refuge. Un projet de labellisation est en cours pour le Cimetière de la Croix Rousse.

**Ressources / support**

Il regroupe les moyens généraux affectés à la direction.

Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles restent équivalentes à l'exercice précédent. Les dépenses consacrés à la logistique mise en place à l'occasion de la Toussaint (location de matériel, véhicules électriques, prestation de sécurité ...) restent stables, pour un montant total de 14 k€.



DÉPENSES DE  
FONCTIONNEMENT

1 134 k€

RECETTES DE  
FONCTIONNEMENT

1 447 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS  
TEMPS PLEIN

62.0

## CONTEXTE

**Les faits marquants 2022 qui auront un impact sur le budget 2023 pour la Direction Cadre de Vie sont les suivants :**

- Équipements : renforcement de l'offre de toilettes sèches et de sanitaires en location / maintenance et expérimentation d'une offre de sanitaires écologiques,
- Saint Antoine : validation de la création d'un sanitaire surveillé dans le parking LPA Saint Antoine,
- Esplanade de Fourvière : prise en compte de l'entretien des 19 sanitaires de l'esplanade de Fourvière,
- Gabriel Péri : poursuite du renforcement des actions de prévention contre les mictions sauvages avec le maintien des 10 sanitaires autonomes déjà en place en 2022,
- Parcs et jardins : demandes supplémentaires de sécurisations de parcs et jardins,
- Plan de soutien au secteur Gerland : installation de cabines autonomes.

## CHIFFRES CLÉS

- **4 270** Contrats Façades nettes,
- **870 k€** de recettes Contrats Façades Nettes,
- **10 000** demandes d'intervention de détagage pour une surface traitée de **260 000 m<sup>2</sup>**,
- **1 000 000** usagers dans les **4** toilettes publiques surveillées (Saint Jean, République, Bellecour, Gerland),
- **1 500 000** usagers dans les toilettes publiques en location / maintenance (JC DECAUX).

## OBJECTIFS 2023

Les objectifs des différents programmes portés par le budget 2023 de la Direction Cadre de Vie sont les suivants :

### Sanitaires publics

- Mise en place de 14 toilettes sèches dans les parcs et jardins lyonnais,
- Mise en place de 7 nouveaux sanitaires en location / maintenance dont 4 seront munis d'un urinoir attenant,
- Création d'un sanitaire surveillé dans le parking LPA Saint Antoine
- Proposition d'une offre de sanitaires qualitatifs pérennes sur le secteur Gabriel Péri qui réponde aux exigences des ABF,
- Mise en œuvre d'une nouvelle campagne de « sanitaires écologiques » en lien avec le bilan de l'expérimentation menée en 2022,
- Maintien du plan de soutien au secteur Gerland avec l'installation de sanitaires autonomes.

### Contrats Façades Nettes

- Consolidation des opérations de détagage au sein des territoires ciblés en lien avec les demandes des mairies d'arrondissement,
- Travail sur l'évolution du logiciel de gestion des Contrats Façades Nettes afin de permettre une évolution tarifaire,
- Recherche et mise en œuvre de murs spécifiquement dédiés au graph et au Street Art.

### Ouverture / fermeture parcs

Prise en compte de nouveaux espaces à sécuriser en lien avec les mairies d'arrondissement

### Affichage d'opinion

Mise en œuvre du renforcement des panneaux d'affichage d'opinion dans les arrondissements déficitaires afin de répondre aux objectifs du code de l'environnement



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

**3 738 k€**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

**870 k€**

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

**17.0**

## CONTEXTE

En 2022, l'activité de la direction a été marquée par l'entrée en vigueur de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme qui permet aux administrés de déposer en ligne leur demande d'autorisation d'urbanisme.

De plus, cette année constitue la première année de l'application de la charte de la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale dans les projets de construction qui sont désormais analysés en atelier préalable par un expert sur les questions environnementales.

## CHIFFRES CLÉS

- **730** permis de construire déposés en 2021,
- **1832** logements collectifs autorisés en 2021,
- **2895** logements neufs (collectifs + résidences) autorisés en 2021,
- **7803** demandes d'autorisations d'occupation du domaine public en 2021,
- **22,46%** : taux SRU au 1<sup>er</sup> janvier 2021,
- **1432** logements sociaux agréés en 2021,
- **60784** logements sociaux SRU au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

## OBJECTIFS 2023

L'année 2023 va être marquée par l'entrée en vigueur de la modification n°3 du PLU-H qui constitue un acte fort de la politique de planification urbaine basé sur une végétalisation plus importante de la ville, une diminution des obligations en matière de stationnement et une production plus importante de logements sociaux.

La prise en compte de la transition écologique continue de marquer les actions menées ; en effet, un dispositif appelé Eco Patrimoine permet d'accompagner la rénovation énergétique des immeubles existants par l'utilisation de matériaux biosourcés respectueux de l'environnement. Enfin, l'amplification de la construction de logements sociaux est un objectif avec notamment la mise en œuvre des programmes en bail réel solidaire.

## Aménagement et partenariat associatif

Dépenses de fonctionnement : 336 k€

Ce programme est destiné à soutenir les associations qui concourent à la réflexion sur l'urbanisme, l'architecture et la Ville, par des aides versées à :

- L'association Sauvegarde et Embellissement de Lyon,
- L'association Renaissance du Vieux Lyon,
- L'association Maison de l'Architecture Rhône Alpes,
- L'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise (215 k€).

Ce programme intègre également les dépenses de fonctionnement de l'observatoire urbain, des études thématiques urbaines et des conventions sur fréquentation des espaces publics tels que l'Hôtel Dieu ou les Blanchisseries (78 k€ sur 102 k€ de crédits directs).

## Gestion du droit des sols

Dépenses de fonctionnement : 168 k€

Recettes : 4 205 k€

Ce programme regroupe les activités relatives à l'application du droit des sols, les principales dépenses concernant :

- Les missions d'architecte, de coloriste, de paysagiste et d'environnementaliste conseil dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme (118 k€),

- Une édition du prix de la jeune architecture urbaine, permettant de valoriser le travail de jeunes architectes diplômés (6 k€),
- Les coûts liés à l'instruction des actes relatifs à l'occupation des sols sur la base des outils informatiques mis conventionnellement à la disposition de la Ville par la Métropole (« Cart@ds ») et la maintenance des classeurs rotatifs (29 k€).

Concernant les recettes, le produit des redevances d'occupation du domaine public, recettes non fiscales, induit par la mise en œuvre des autorisations d'urbanisme.

## Habitat

Dépenses de fonctionnement : 171 k€

Ce programme regroupe les activités relatives à l'habitat privé et public et permet la gestion des demandeurs de logement avec une participation annuelle (8 k€).

Dans le cadre des opérations de relogement, une mission de pilotage et de coordination des instances de relogement est menée sur les secteurs de Mermoz et la Duchère (30 k€).

Conjointement avec la Métropole, la Ville poursuit une politique de requalification du parc privé. A ce titre, elle cofinance les dispositifs opérationnels destinés à la coordination des actions de réhabilitation (56 k€).

La Ville de Lyon soutient également des associations actrices de la politique du logement sur le territoire :

- L'association Solidaires pour l'Habitat (19 k€) pour l'accès au logement locatif privé des personnes aux revenus faibles ;
- L'association Action pour l'Insertion par le Logement (ALPIL) de 25 k€ permettant de favoriser l'accès au logement de ceux qui en sont exclus.

Concernant les recettes, une dotation globale de décentralisation de l'Etat pour le financement du transfert des autorisations de changement d'usage des locaux destinés à l'habitation.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

674 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

4 205 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

57.7



## Espaces publics

### CONTEXTE

La Direction des Espaces Verts (DEV) est engagée dans une démarche de gestion environnementale des espaces qu'elle a en charge, reconnue par la labellisation ISO 14 001 confirmée en 2022.

Elle adapte régulièrement ses modalités de gestion sur les espaces en fonction des usages, tout en augmentant régulièrement les espaces de nature propices au développement de la Biodiversité.

Cette démarche permet de mieux adapter ses interventions et répartir les budgets nécessaires. En 2023, 0,85 hectares d'espaces verts supplémentaires seront repris en gestion directe.

L'année 2022 a permis de voir s'achever la première phase de la réorganisation de la direction permettant de répondre aux attentes des concitoyens de plus de nature en ville.

### CHIFFRES CLÉS

- **442** hectares de surfaces en gestion,
- **58 000** arbres en gestion sur la Ville,
- Jardin Botanique : **12 000** espèces différentes collectionnées et **14 665** plantes,
- Jardin Zoologique : **60** espèces et plus de **400** animaux,
- Parc de la Tête d'Or : plus de **6 000 000** de visiteurs par an,
- Visites et animations pédagogiques : plus de **30 000** participants.

## Espaces verts

### OBJECTIFS 2023

#### En matière de gestion du patrimoine paysager

En hausse de 0,4% par rapport au BP 2022 (soit + 12 k€), ce programme enregistre les évolutions suivantes :

#### Entretien horticole

Grâce au développement de la gestion différenciée et aux espaces propices à la Biodiversité, le budget lié à l'entretien horticole a pu être adapté pour absorber 79 k€ sur l'ensemble des secteurs malgré l'évolution des surfaces. Cette diminution s'explique par le rééquilibrage des budgets par rapport aux besoins identifiés.

#### Gestion du patrimoine arboré et arrosage

En légère baisse de 0,4%, par rapport à l'exercice précédent, les 621 K€ affectés à cette opération pour 2023 permettront la poursuite des inventaires, des expertises et de l'entretien du patrimoine arboré.

#### Propreté des espaces verts

Le nettoyage des surfaces nouvelles nécessitent une augmentation de + 10 k€.

Dans le cadre des dispositifs de propreté conclus avec la Métropole, l'évolution contractuelle de 7 conventions (Berges du Rhône, Confluence, Duchère, Industrie-Saint Rambert, Garibaldi, Mermoz Nord-Sud et Rives de Saône) se traduit par une augmentation de + 45 k€.

#### L'entretien des jeux et mobiliers urbains

Afin de développer des sols plus naturels sur une partie des 230 aires de jeux gérées par la direction, l'enveloppe dédiée à l'achat des copeaux de bois est réaffectée à ce budget et entraîne donc une hausse de 12% (- 30 k€ sur l'opération Végétaux). Le nombre d'équipements à entretenir et à contrôler reste stable. A noter que l'étude qualitative et quantitative initiée en 2022 sera achevée début 2023.

#### Le développement de la biodiversité et des micro-implantations florales

Dans la continuité des missions menées par la direction, en faveur du développement de la biodiversité, le BP 2023 prévoit, dans le prolongement des démarches engagées depuis 2021, le financement d'études ou inventaires faunes flores menés sur le territoire à hauteur de 78 k€.

Par ailleurs, une enveloppe de 97 k€ est consacrée au développement du jardinage citoyen et plus spécifiquement aux travaux nécessaires à la création des jardins de rue. L'année 2022 a permis de créer 642 nouveaux jardins de rue, confirmant un développement sans précédent du dispositif.

#### En matière de gestion administrative et technique

En baisse de 4% par rapport au BP 2022 (soit - 49 k€), ce programme regroupe à la fois l'ensemble des dépenses venant en support de l'activité d'entretien et de gestion des espaces verts. Cette baisse résulte principalement d'une meilleure répartition des crédits au sein des programmes.

Par ailleurs, une étude sera lancée en 2023 afin d'analyser les publics présents lors des événements et animations de sensibilisation organisées par Lyon Nature. Ce budget prévisionnel de 25 k€ est identifié dans le cadre de la démarche du budget sensible au genre et financée hors crédits directs de la direction.

#### En matière de gestion des collections végétales et animales

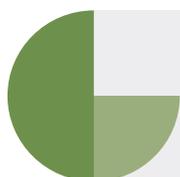
Ce programme comprend l'ensemble des activités liées aux Jardins Zoologique et Botanique (gestion des collections animales ou végétales, recherches scientifiques et conservation). Les crédits proposés diminuent de 15 k€ par rapport à 2022 du fait d'une réaffectation de crédits entre programme.

#### En matière d'évènementiel et d'animations

Ce programme regroupe l'ensemble des actions pédagogiques menées par Lyon Nature. Ce budget est présenté à un niveau stable par rapport à 2022.

#### Les objectifs 2023 en recettes

Les recettes de la DEV, regroupant essentiellement les recettes des animations Lyon Nature, sont présentées à un niveau stable par rapport à 2022. Elles restent tributaires des conditions sécuritaires qui impactent le territoire.



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

**5 207 k€**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

**135 k€**

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

**327.2**

# Éclairage urbain

## CONTEXTE

**Le budget 2023 s'inscrit dans un contexte sans précédent d'envolée du prix de l'énergie et des matières premières.**

Les marchés actuels d'électricité prennent fin au 31/12/2022 et sont renouvelés dans un contexte où les prix d'achat sur le marché de l'électricité sont très élevés (56 € MWh pour le marché en cours contre une cotation jusqu'à plus de 1 100 € MWh à fin août). Afin de limiter les coûts, la Ville s'est orientée, non pas sur un achat ferme pour la durée du marché, mais sur des achats fragmentés par prises de positions (dits « achats au clic ») pour profiter des opportunités de marché.

## CHIFFRES CLÉS

- **78 848** lampes gérées dont **54 410** en éclairage fonctionnel, 23 229 en mise en valeur et 1 206 en éclairage de stades,
- **21 198 406 kWh** consommé (chiffre 2021),
- **122** branchements pour festivités (chiffre 2021).

### Éclairage fonctionnel

- Coût de fonctionnement par lampe : **123 €**,
- Dont consommations électricité : **84 €**,
- Coût de revient par habitant : **12,83 €**.

### Plan lumière

- Coût de fonctionnement par lampe : **36 €**,
- Dont consommations électricité : **22 €**,
- Coût de revient par habitant : **1,60 €**.

## OBJECTIFS 2023

Face à cette situation tarifaire, la maîtrise des dépenses d'énergie est un enjeu primordial. D'autre part, la ville a mis en place depuis octobre 2022 son plan de sobriété, dont 3 mesures concernent l'éclairage urbain, avec notamment l'expérimentation d'extinction de l'éclairage public en cœur de nuit. Elle pourra être prolongée selon la décision du comité de pilotage en janvier 2023.

### Énergie (5 650 k€)

Dans ce contexte, une marge de manœuvre possible pour diminuer la facture énergétique est de mener et d'accélérer la politique d'investissement orientée sur la réduction des consommations d'énergie. L'utilisation de matériel moins énergivore et plus efficace lors des opérations de rénovation et le développement des réseaux intelligents (télégestion, temporalité, détection de présence...) permettent d'adapter les niveaux d'éclairage aux différents temps de la nuit. De même, certains parcs et jardins sont passés sous télégestion afin d'optimiser les temps d'éclairage.

### Éclairage public (2 463 k€)

Ce programme regroupe à la fois les crédits nécessaires à l'entretien de l'éclairage fonctionnel (2 135 k€) et ceux destinés à maintenir les installations de mise en valeur (328 k€). Ils sont essentiellement destinés à assurer l'approvisionnement en lampes et fournitures, à réaliser l'entretien préventif et curatif des installations d'éclairage : matériel et réseau, à assurer les contrôles périodiques : contrôle mécanique des mâts, vérification électrique des armoires de commande et câbles ainsi que le contrôle des ferrures.

### Éclairage des terrains de sport (33 k€)

L'objectif est de contenir les frais d'entretien et de maintenance tout en améliorant la qualité de service et le taux de disponibilité de ces équipements.

### Électrification des marchés alimentaires (12 k€)

Une grande partie des marchés alimentaires est maintenant électrifiée. Cela représente 38 sites et 1 223 prises. Les crédits affectés à ce programme permettent de réparer des installations soumises à de fortes pressions lors de leur utilisation (coffrets forcés, bornes escamotables mises hors d'usage) et au vandalisme.

### Festivités (173 k€)

En période normale, l'activité consacrée aux branchements électriques sur la voie publique se maintient et empiète sur le travail consacré à la maintenance du réseau. Pour optimiser le temps passé sur cette activité, une procédure plus efficace de gestion des dossiers a été mise en place avec valorisation des coûts. Par ailleurs, la mise en place d'équipements sur un certain nombre de sites a permis de rationaliser les temps d'intervention. De même, l'implication de la Direction de l'Éclairage Urbain est toujours très forte et en particulier pour la fête des lumières (8 décembre).



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

**8 520 k€**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

**207 k€**

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

**81.1**

## CONTEXTE

Dans la continuité des deux dernières années, l'année 2022 n'a pas été à la hauteur des prévisions en matière de recettes de stationnement.

Cette situation peut s'expliquer par des comportements déviants de la part des usagers (faible respect du stationnement) et une diminution de l'occupation des places.

Concernant les usages, la tendance se poursuit quant à la hausse de la part de paiements dématérialisés en 2022 (environ 75% des transactions).

## CHIFFRES CLÉS

- **693 km** de voirie ouverte à la circulation automobile,
- **1 597** horodateurs en service pour **45 000** places payantes existantes,
- **1 000** mâts de jalonnement,
- **369 km** de réseau cyclable,
- **31 884** places vélos sur arceaux,
- **2 662** places dédiées trottinettes,
- **1 300** arrêtés par an relatifs à la circulation et au stationnement.

## OBJECTIFS 2023

**Promotion des déplacements durables**

Ce programme regroupe l'ensemble des subventions individualisées aux associations Prévention routière, Réagir l'Enfant et la Rue, Boîtes à vélo pour un montant de 12,8 k€ ainsi que des cotisations versées à des associations dédiées au développement des modes actifs.

En 2023 une nouvelle convention avec des actions ciblées sera signée avec l'association Pignon sur Rue pour permettre le versement d'une subvention de fonctionnement de 17,5 k€.

Ce programme finance également les dépenses liées aux nouvelles mobilités et à l'accompagnement de mesures d'apaisement de circulation.

**Gestion du stationnement sur voirie**

Ce programme regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes relatives au stationnement payant sur voirie.

Le montant total des dépenses de fonctionnement du programme s'élève à 2 021 k€.

L'augmentation des dépenses à hauteur de 169 k€ par rapport au BP 2022 permet de répondre aux orientations politiques du stationnement (extensions, véhicules LAPI).

Les recettes de stationnement pour le BP 2023 sont estimées à 22 500 k€, soit - 1 372 k€ par rapport au BP 2022. Les facteurs de cette baisse des recettes s'expliquent dans une très grande majorité par un taux de respect faible, malgré les extensions de périmètre.

**Gestion des arrêtés permanents de circulation pour le compte de la Métropole**

La direction assure l'instruction, la préparation et le suivi des arrêtés permanents de circulation, conformément à la convention de coopération conclue entre la Ville de Lyon et la Métropole. Sont inscrits à ce titre, au BP 2023, 8 k€ de recettes correspondant aux coûts de gestion des arrêtés.

**Recettes d'occupation du domaine public**

La direction assure l'instruction des autorisations pour les opérateurs de location de trottinettes et d'autopartage labellisés par la Métropole. Sont inscrits à ce titre, au BP 2023, 445 k€ de recettes correspondant aux redevances pour ces activités.

**Jalonnement urbain**

Ce programme concerne l'entretien, la suppression et le nettoyage du jalonnement directionnel urbain, local. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 21 k€.

**Plan de mobilité employeur**

Dans le cadre du Plan de Mobilité Employeur (dont la partie « transports en commun » est gérée par la DGRH), ce programme regroupe les dépenses relatives au stationnement des véhicules de service : abonnements, tickets et cartes dans les parcs de stationnement (marchés LPA).

Ces dépenses représentent 132 k€, soit une augmentation de 6 k€ par rapport au BP 2022, en raison de l'augmentation des prix du marché due à l'inflation, malgré une gestion fortement rationalisée des titres de stationnement, effort qui se poursuit depuis 2013.



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

2 246 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

23 013 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

13.6

## CONTEXTE

Avec près de 180 000 étudiants à l'échelle de la Métropole et 115 000 à l'échelle de la Ville, dont 23 000 étudiants internationaux, 5 400 doctorants, 19 établissements universitaires et près de 450 laboratoires publics et privés, Lyon et plus globalement la Métropole sont reconnues pour la qualité de l'offre de formations et le cadre de vie agréable et dynamique dont bénéficient les étudiants.

## CHIFFRES CLÉS

- 17 000 visites/mois sur le site portail Lyon Campus, plus de 16 000 abonnés sur le compte Facebook LyonCampus, plus de 5 000 abonnés sur le compte Instagram.
- 50 associations en résidence à la Maison des Étudiants.
- 72 000 € : montant du fonds annuel de l'appel à projets initiatives étudiantes.
- 50 subventions à des associations étudiantes en 2022.

## OBJECTIFS 2023

Le service commun « Université – Vie étudiante », créé en 2016 entre la Ville de Lyon et la Métropole, est articulé en 3 pôles : aménagement, valorisation et innovation, vie étudiante.

Ce service polarise les dispositifs d'accueil, de valorisation territoriale et d'intégration des étudiants dans la cité, dans une « vitrine urbaine » : la Maison des Étudiants.

### L'accueil et l'intégration culturelle et citoyenne dans la cité

La « Maison des Étudiants », située 90 rue de Marseille, à Lyon 7<sup>e</sup>, regroupe en un seul lieu, des dispositifs d'accueil, d'intégration, d'hospitalité et de citoyenneté pour tous les étudiants et leurs associations, avec pour objectif de :

#### Favoriser l'engagement citoyen, et accompagner et soutenir les initiatives étudiantes

- Avec la pépinière associative : 450 m<sup>2</sup> d'espaces à disposition, ouvert du lundi au samedi entre 9h et 22h30 avec 50 associations en résidence accueillies en 2021/2022, pour les accompagner dans leurs projets de développement, faire naître des initiatives et valoriser les actions : débats publics, conférences, projections, ateliers, cours linguistiques, expositions, animations culturelles, distributions alimentaires...
- Par l'appel à projet initiatives étudiantes (APIE), destiné à valoriser et soutenir les actions dans les domaines suivants : rayonnement et coopération internationale, engagement au service de la société, professionnalisation et insertion économique, sport et culture. En 2022, dans ces différents domaines, 20 associations étudiantes ont été subventionnées par la Ville de Lyon et 30 par la Métropole.

#### Communiquer efficacement en direction des étudiants

Via les réseaux sociaux et le site portail [www.lyoncampus.com](http://www.lyoncampus.com).

### Améliorer les conditions d'accueil et de vie des étudiants sur le territoire en termes de logement, mobilité, alimentation, santé, loisirs, culture, insertion professionnelle, etc..., notamment par l'amélioration de l'accès aux différents services disponibles et une meilleure coordination entre eux :

- Participer à la lutte contre la précarité étudiante en soutenant les initiatives dans ce domaine (accès à une alimentation de qualité, accès aux soins, lutte contre l'isolement, aide à l'insertion professionnelle...) et soutenir les actions interculturelles, d'accueil et d'hospitalité,
- Accueillir et intégrer les étudiants internationaux dans la cité : un événement spécifique d'accueil est prévu dans un format à définir. Cela passe également par une participation financière au « Students Welcome Desk » (contribution Métropole), sous maîtrise d'œuvre de l'Université de Lyon,
- Intégrer les étudiants dans la cité par un accès facilité à l'offre culturelle et aux événements du territoire ainsi qu'à l'ensemble des services qui contribuent à leur qualité de vie sur le territoire, en proposant notamment une offre culturelle riche proposée à l'achat du Pass Culture, dispositif à 18 € pour 4 places de spectacle, 3 coupons dans 75 établissements culturels du territoire et un coupon cinéma dans 31 salles du GRAC (Groupement régional d'actions cinématographiques).

### Le rayonnement international de la formation et de la recherche

Par des actions menées avec la Métropole de Lyon pour :

- Valoriser la Recherche par l'attribution de 3 Prix de la Jeune Recherche (5 000 €) à de jeunes chercheurs lyonnais,
- Soutenir la notoriété internationale et scientifique lyonnaise par l'attribution de subventions pour des colloques (contribution Métropole de 36 000 €), organisés par les laboratoires des établissements universitaires et le cycle de conférences de l'Université Populaire (9 000 €).

DÉPENSES DE  
FONCTIONNEMENT

251 K€

RECETTES DE  
FONCTIONNEMENT

0 K€

SERVICE MUTUALISÉ  
AVEC LA MÉTROPOLE

## CONTEXTE

La préparation du budget primitif 2023 est marquée par :

- Un maintien de l'action municipale pour accompagner les acteurs du commerce, de l'artisanat et de l'économie sociale et solidaire,
- Une hausse très forte des dépenses relatives aux fluides,
- Le réajustement des recettes par la prise en compte des niveaux de réalisation des années antérieures hors 2020. En effet, sur cette dernière année, en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid 19, des mesures d'urgence en faveur des commerçants ont été mises en œuvre et se sont traduites par des exonérations de recettes.

## CHIFFRES CLÉS

- **4 470** terrasses, équipements de commerce, étalages, porte-menu,
- **76** associations de commerçants ou d'intervenants de la sphère de l'économie sociale et solidaire accompagnées pour des actions annuelles et lors des illuminations de fin d'année,
- **77** marchés forains,
- **6** fêtes foraines, vogues et cirques.

## OBJECTIFS 2023

### Gestion et exploitation du domaine public de la Ville

Ce programme regroupe l'ensemble des recettes de la gestion de l'occupation commerciale du domaine public. Les interventions de la Direction de l'Économie, du Commerce et de l'Artisanat portent sur l'organisation des 77 marchés forains représentant 134 tenues hebdomadaires et regroupant près de 2 000 commerçants, répartis sur 47 sites ainsi que la gestion et la réglementation des terrasses, équipements de commerces, enseignes et publicité.

La direction est également en charge de l'organisation des fêtes foraines, de la gestion de la base de vie des forains et de la gestion des kiosques de presse, à fleurs ou des édicules du parc de la Tête d'Or.

Les recettes prévisionnelles d'un montant de 9 802 k€ sont en baisse de 48 k€ soit -0,5%. Cette évolution découle principalement du non renouvellement de certaines conventions d'occupation du domaine public.

En effet, la hausse des tarifs des droits de place des marchés forains ainsi que des tarifs liés à l'occupation du domaine public relatif aux terrasses ne vient pas compenser les pertes de recettes sur les publicités toitures, la location à titre publicitaire sur le domaine privé de la ville et les défections des sociétés éditrices de journaux gratuits.

Les charges de ce programme (1 541 k€ contre 621 k€ au BP 2022) concernent en particulier des dépenses contraintes soumises à des prévisions d'augmentations fortes des tarifs d'électricité des marchés alimentaires ou de la base de vie des forains. La baisse de charge liée à l'allègement du périmètre des activités de surveillance des fêtes foraines et des marchés ne peut compenser la hausse prévisionnelle des fluides.

### Valorisation et développement du tissu commercial

Cette notion regroupe à la fois les crédits nécessaires au financement des opérations de la redynamisation commerciale des quartiers, mais aussi et surtout, de l'ensemble des subventions individualisées aux associations de commerçants ou aux intervenants dans le domaine de l'économie sociale et solidaire.

Les principales actions mises en œuvre pour 2023 concernent notamment la mise en œuvre du nouveau règlement local du publicité, de la réglementation de l'occupation du domaine public relative aux terrasses et le développement d'actions auprès des commerçants des marchés de plein vent alimentaires sur le thème d'une alimentation saine et de qualité, pour une agriculture durable, et pour un environnement préservé et valorisé.

De plus, le niveau des subventions a été établi à 828 k€. Ce niveau traduit une volonté affirmée d'allocation de subventions dans le cadre du soutien de la Ville aux filières artisanales, au management de centre-ville et aux actions fortes des associations de commerçants. Il traduit aussi la volonté de porter la transformation et la transition écologique vers une offre de consommation responsable accessible à tous, le développement des quartiers ou territoires zéro déchet zéro gaspillage sobres en consommation et en ressources ou encore la promotion du développement économique en phase avec les enjeux climatiques et sociaux.



DÉPENSES DE  
FONCTIONNEMENT

**2760 k€**

RECETTES DE  
FONCTIONNEMENT

**9 819 k€**

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS  
TEMPS PLEIN

**54.6**

### CONTEXTE

Dans le cadre de la mutualisation de l'action internationale de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon, le Service des Relations Internationales poursuit son action pour les 2 collectivités sur 2 budgets séparés. Une nouvelle convention pluri-annuelle sera proposée d'ici fin 2023 sur la base d'un bilan partagé et d'une nouvelle organisation du service.

En 2022, une activité soutenue retrouvée, a permis de répondre aux enjeux prioritaires de lutte contre le dérèglement climatique, d'interculturalité, de solidarité et d'internationalité du territoire :

- En développant une stratégie Europe ; des coopérations décentralisées entre territoires ; des projets et événements internationaux à Lyon en lien avec les grandes orientations du plan de mandat,
- En s'appuyant sur les « mondialités » réparties sur le territoire, en associant ses acteurs, au premier lieu ses habitants, aux dynamiques européennes et internationales pour co-construire une société plus pacifique, tolérante, inclusive et sûre.

### CHIFFRES CLÉS

- **3** déplacements du Maire de Lyon organisés,
- **8** événements internationaux pilotés ou accompagnés par le service,
- **80** projets internationaux portés par des acteurs locaux au titre de l'AAPI et de la convention avec l'Institut français
- Une **20<sup>aine</sup>** de délégations étrangères accueillies.

### OBJECTIFS 2023

Avec nos villes partenaires ou stratégiques en Europe, Asie, Amérique du nord, Afrique, Moyen Orient, les collaborations seront renforcées dans les domaines de la nature, de la culture et de la jeunesse.

On peut citer quelques exemples de projets qui seront portés en 2023. Dans le nord-est syrien, un soutien sera apporté au projet « Tresses Vertes » visant à la végétalisation et reforestation de ces territoires en lien avec la société civile. Avec Turin, les coopérations se renforceront dans le domaine de la culture (art contemporain ; littérature ; évènementiel lumière etc.). Nous mettrons également en place des échanges de pratiques sur la thématique de la Ville à hauteur d'enfant, avec des villes pionnières comme Copenhague et Fano.

Enfin, nous suivrons l'accueil et l'intégration dans la vie locale de défenseurs des droits humains menacés dans leur pays d'origine et accueillis à Lyon dans le cadre de notre implication dans des réseaux tels qu'ICORN.

Dans le domaine des Affaires Européennes, la Ville de Lyon a pour ambition de continuer à s'impliquer et de favoriser les débats sur cette thématique, notamment au sein de réseaux tels qu'Eurocities ou auprès des institutions européennes.

Suite à la labélisation « 100 Villes climatiquement neutres », la Ville doit maintenant élaborer son contrat pour définir ses objectifs, les actions associées, sa stratégie de financement et la gouvernance qu'elle souhaite mettre en place. Elle sera accompagnée d'experts de la Commission européenne mis à sa disposition par la plateforme « NetzeroCities ». La signature de ce contrat permettra à la Ville d'être labellisée « Ville neutre 2030 » et facilitera son accès aux fonds européens.

Dans le cadre de la nouvelle programmation 2021-2027 du FEDER-FSE, il s'agira de soutenir tout particulièrement les projets de la collectivité inscrits à la PPI qui n'ont pas encore obtenu de financements.

Nous comptons maintenir l'ensemble des cotisations aux réseaux et autres organismes : RCDP, ICORN, Silky Cities, AFCCRE, DELICE, EUROCITES, CUF/CGLU et NIFC.

Une attention particulière est portée aux acteurs locaux, et passe par l'accompagnement et le soutien aux porteurs de projets internationaux via principalement des dispositifs d'appels à projets.

Ainsi l'Appel à Projets Internationaux a été mis en œuvre depuis 2017. Il permet de faire émerger une diversité de porteurs de projets répondant aux axes prioritaires de l'action internationale de la Ville de Lyon. Il a été proposé de pérenniser ce dispositif et de le réviser en 2023.

#### Les projets éligibles sont désormais regroupés autour de 3 thématiques :

- Interculturalité,
- Citoyenneté européenne et mondiale,
- Solidarité internationale.

La ville est, par ailleurs, amenée à apporter des subventions complémentaires dans le cadre d'aides d'urgence ou pour soutenir des programmes d'actions pluri-annuels

Enfin de nombreux événements majeurs pour la délégation aux relations, coopération et solidarité internationales sont organisés sur le territoire, tels que les Fêtes Consulaires et le Festival des solidarités internationales. Pour 2023, d'autres temps forts ont été identifiés, comme la Journée internationale des droits humains.

#### Le budget global se décline ainsi :

- Crédits directs opérationnels (O11) : 481 800 €,
- Crédits de subventions (65) : 370 000 €,
- Crédits de frais de fonctionnement liés à la convention de service commun : 66 500 €.

DÉPENSES DE  
FONCTIONNEMENT

918 K€

RECETTES DE  
FONCTIONNEMENT

0 K€

SERVICE MUTUALISÉ  
AVEC LA MÉTROPOLE

## Halles de Lyon Paul Bocuse

### CONTEXTE

Dans la continuité de la construction des budgets précédents, l'élaboration du budget 2023 a été caractérisée par un travail transversal, regroupant l'ensemble des directions participant à la gestion du site, de ses finances et de son personnel.

Comme pour 2022, le budget 2023 a été construit en recherchant un équilibre financier provenant des recettes générées par la seule exploitation des Halles.

### CHIFFRES CLÉS

- Nombres de commerces et restaurants : **56**,
- Surface concédée : **6 090 m<sup>2</sup>**.

### OBJECTIFS 2023

Depuis qu'il est géré en budget annexe au budget général, le site des Halles de Lyon Paul Bocuse administre l'intégralité des charges et produits liés à son activité. Sa masse salariale inclut les salaires et les charges de son personnel permanent et non permanent.

L'obligation du maintien de l'équilibre financier du budget est respectée puisque les dépenses et recettes totales de fonctionnement sont à un niveau égal de 2 260 k€, de même que les recettes et dépenses d'investissement situées à 308 k€.

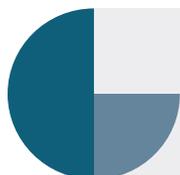
Une hausse des recettes de fonctionnement de + 129 k€, soit + 19 k€ sur les provisions pour charges communes et individuelles, qui accompagnent une hausse des redevances de terrasses (+ 20 k€) d'une part, et une hausse des recettes provenant des droits de place (+ 90 k€) d'autre part.

Au niveau des dépenses, cette progression s'explique principalement par une hausse des coûts de personnel liée à un poids plus important des charges sociales. Par ailleurs le budget absorbe le surcoût engendré par la mise en place du tri des bios déchets en octobre 2021. Cependant cette augmentation est contre balancée, pour partie, par une maîtrise des coûts annuels relatifs aux obligations de vérifications et de contrôles de sécurité et d'accessibilité de ce bâtiment accueillant du public ainsi que des économies sur les frais d'entretien et de maintenance de l'installation d'illumination de la fresque Paul Bocuse. D'autre part, les travaux de modernisation des réseaux d'eau chaude et de chauffage effectués ces dernières années permettent aujourd'hui de compenser les augmentations régulières du tarif des fluides.

En conséquence, le coût au mètre carré des charges communes réparti sur tous les lots concédés s'élève à 250 € hors taxes par an.

Le projet d'un montant de 189 k€, relatif au changement de l'alimentation générale en eau située entre la voirie métropolitaine et le bâtiment, qui devait démarrer courant 2020, a été stoppé en raison de la situation sanitaire liée à la covid 2019. Ce chantier très important pour la sécurité de l'approvisionnement en eau des Halles a été relancé en fin d'année 2021 et doit s'achever en 2023. Par ailleurs, deux fuites importantes du réseau de défense incendie se sont produites ces derniers mois. Ce réseau date de 1970, année de la construction du bâtiment. Il faut donc envisager de le remplacer, comme cela a été fait en 2015-2016 pour les réseaux d'eau sanitaire chaude et froide. Comme les autres services de la Ville, les Halles de Lyon Paul Bocuse participent activement à la mise en œuvre des mesures définies dans le plan de sobriété énergétique.

Enfin dans la perspective de la mise en concurrence des concessions en 2025, une assistance à maîtrise d'ouvrage va être mise en place en 2023 afin de préparer les appels à candidature qui devront être menés en 2024.



DÉPENSES DE  
FONCTIONNEMENT

**2 260 K€**

RECETTES DE  
FONCTIONNEMENT

**2 260 K€**

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS  
TEMPS PLEIN

**8.0**



## Développement territorial

### CONTEXTE

- Fragilisation marquée de la situation économique nationale tout comme celle de l'agglomération lyonnaise, en raison des conséquences des crises sanitaires et internationales, mais pour autant le taux de chômage au sein de la zone d'emploi de Lyon tend à diminuer en étant d'ailleurs légèrement plus faible que dans les autres territoires de référence ;

- Mise en œuvre de nombreuses mesures visant à la fois à assurer la pérennité des entreprises et éviter les suppressions d'emploi, ainsi que déploiement de plusieurs dispositifs ayant pour objectif de proposer des solutions facilitant l'accès ou le retour à l'emploi, notamment pour les jeunes âgés de moins de 26 ans.

### CHIFFRES CLÉS

- **14 300** personnes différentes reçues dans les antennes de proximités (soit plus de **66 600** visites), plus de **6 700** jeunes bénéficiant d'un suivi,
- Plus de **50 000** visiteurs du site internet,
- **3 700** personnes (dont plus de **2 100** jeunes) accèdent chaque année à un emploi, dont plus d'un millier grâce aux clauses d'insertion dans les marchés publics,
- Près de **700** entreprises partenaires.

### OBJECTIFS 2023

Les objectifs de la politique emploi-insertion seront renouvelés de manière à répondre aux enjeux de la transition écologique, solidaire et citoyenne :

- Renforcement de l'offre de services des cinq antennes de proximité dans des locaux adaptés,
- Renouvellement des axes de la programmation emploi-insertion,
- Déploiement des nouveaux dispositifs locaux et nationaux (contrat engagement jeune, obligation de formation, revenu de solidarité jeunesse, projet « FAIRE », nouvelle charte d'engagement des 1000 entreprises...),
- Développement de nouvelles opportunités en faveur de l'emploi et de l'insertion : projet « Territoire zéro chômeur de longue durée », nouveau schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables,
- Augmentation progressive du nombre de places de l'Ecole de la 2<sup>e</sup> Chance (E2C) de l'agglomération lyonnaise en partenariat avec la Métropole de Lyon, après sa récente relocalisation dans le 7<sup>e</sup> arrondissement avec un important concours financier de la Ville de Lyon,
- Renouvellement des conventions-cadres pluriannuelles avec la MMIE, la Mission locale de Lyon, l'association ALLIES et l'E2C.

Le programme « emploi » regroupe les moyens affectés par la Ville de Lyon à la réalisation d'actions ayant pour finalités l'accès à l'emploi et à la formation ainsi qu'à l'insertion professionnelle.

Ces actions sont conduites dans le cadre de la Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi (MMIE) constituée sous la forme d'un groupement d'intérêt public réunissant, aux côtés de la Métropole de Lyon qui en assure la présidence, la Ville de Lyon, l'Etat, Pôle emploi, la Région Auvergne/Rhône-Alpes, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon et la Chambre de métiers et d'artisanat du Rhône, ainsi qu'une vingtaine de communes.

Les objectifs pour 2023 consistent plus particulièrement à :

- Renforcer les actions « aller vers », pour mieux identifier et accompagner les personnes durablement éloignées de l'emploi ou en rupture avec le service public de l'emploi, notamment dans les quartiers prioritaires du contrat de ville ;
- Augmenter les actions de mise en situation de travail, dans le cadre d'un contrat de travail, qui concourent à la professionnalisation des personnes par l'acquisition de savoir-faire et de compétences professionnelles, mais aussi à la valorisation du potentiel des personnes ;
- Favoriser l'insertion professionnelle dans les métiers de la transition écologique et sociale, en développant une offre de formation adaptée, et en renforçant les actions d'accompagnement à la reconversion professionnelle ;
- Lever les freins à l'employabilité, comme par exemple en matière d'accès au logement et aux soins, en renforçant les synergies entre les offres de services ;
- Développer les actions de promotion de l'égalité professionnelle et de prévention des discriminations, notamment en matière d'égalité femmes-hommes.

Les subventions de fonctionnement général attribuées à la MMIE et à la Mission locale de Lyon resteront en 2023 au même niveau global qu'en 2022.

S'agissant de l'association ALLIES, la subvention de fonctionnement général de la Ville de Lyon est portée à 960 000 € pour l'accompagner dans la mise en œuvre de son projet au titre de la démarche « Territoire zéro chômeur de longue durée » dans le 8<sup>e</sup> arrondissement.



DÉPENSES DE  
FONCTIONNEMENT

**2 752 K€**

RECETTES DE  
FONCTIONNEMENT

**0 K€**

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS  
TEMPS PLEIN\*

**46.3**

\* Total de la Direction du Développement territorial



